

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : L'activité économique de la Belgique pendant le mois de janvier 1929. — La concentration dans l'industrie sucrière belge. — La liquidité des banques. — Le rendement du plan Dawes. — La création des sociétés commerciales au Grand-Duché de Luxembourg. — Statistiques.

**L'ACTIVITE ECONOMIQUE DE LA BELGIQUE
PENDANT LE MOIS DE JANVIER 1929.**

APERÇU GÉNÉRAL.

Le premier mois de 1929 s'est écoulé au milieu d'une grande activité industrielle: la métallurgie, la construction, la verrerie, les charbonnages jouissent d'une grande activité, les industries textiles enregistrent un certain renouveau. La glacerie est menacée par le relèvement des droits aux Etats-Unis.

Les stocks de charbon se sont fortement réduits; de même ceux de peignés; ceux de cuirs et de sucre ont augmenté; en ce qui concerne le sucre, il ne faut d'ailleurs y voir qu'une influence saisonnière coïncidant avec la fin de la période de fabrication.

On trouvera ci-dessous un tableau de l'état des stocks en Belgique.

	CHARBONS Tonnes (1)	SUCRES BRUTS Tonnes (2)	CUIRS Stocks à Anvers Pièces	LAINE Stocks et peignés dans les peignages à façon de Belgique (6)	
				Mérinos	Croisés
				Tonnes	Tonnes
1928 :					
Janvier	1.781.000	165.810	150.817	1.045	1.335
Février	1.817.000	149.992	125.601	940	761
Mars	1.793.000	142.038	85.804	976	735
Avril	1.694.000	134.989	86.780	1.122	781
Mai	1.512.000	123.571	82.964	1.287	862
Juin	1.419.000	101.472	79.148	1.406	1.135
Juillet	1.443.000	70.739	95.481	1.653	1.185
Août	1.468.000	46.447	78.704	1.755	1.380
Septembre	1.401.000	25.464	59.266	1.757	1.428
Octobre	1.236.000	63.201	74.999	1.422	1.260
Novembre	1.209.480	180.039	81.300 (3)	1.118	1.154
Décembre	1.087.930	220.850	99.900 (4)	1.091	1.125
1929 :					
Janvier	—	—	149.400 (5)	979	1.025

(1) D'après la *Revue du Travail*.

(2) D'après le *Moniteur Belge*.

(3) 5 décembre.

(4) 2 janvier.

(5) 30 janvier.

(6) Communiqué de la Chambre de Commerce de Verviers.

Pendant le mois de janvier 1929, le *Moniteur Belge* a publié les notices relatives aux fusions et opérations similaires reprises ci-dessous :

Absorption par les « Carrières du Tilleul » à Ben-Ahin de la Société Anonyme des Etablissements Raymon.

Fusion de la Société du Gazogène « Etia » (congolaise à responsabilité limitée) avec la Société pour la Construction et l'Exploitation du Matériel Colonial au Gaz pauvre « Mateco ».

Absorption par la « Société Métallurgique d'Enghien St-Eloi » de la société anonyme « La Construction » à Manage.

Absorption de la société en commandite simple « Henri Lambert et Cie » par la société « Verreries Mécaniques de Lodelinsart ».

Fusion de la société anonyme « Les Mines Métallurgiques » à Liège avec la nouvelle société « Mines de Pyrites de Vedrin ».

Absorption de la « Naamlooze Vennootschap voor Stadsuitbreiding » et de « La Nation, Compagnie d'Assurances Générales » par la « Banque Anversoise de Fonds Publics et d'Escompte ».

Absorption, par la « Société d'Electricité de la Région de Malmédy (Serma), de la « Compagnie d'Electricité des Ardennes ».

Le *Moniteur* a également publié les notices relatives à la transformation de cinq sociétés en nom collectif en sociétés anonymes. Citons notamment la transformation en société anonyme des importantes orfèvreries Wiskemann au capital de 25 millions.

Comptoirs et cartels dans la métallurgie.

Le comptoir intérieur des fontes belges a été constitué et fonctionnera à partir du 1^{er} mars ; il est formé par les producteurs de France, de Belgique et du Luxembourg. L'entente franco-belgo-luxembourgeoise pour l'exportation des fontes phosphoreuses est maintenue provisoirement sous sa forme actuelle, mais doit tendre vers la formation d'un comptoir.

* * *

Le comptoir des boulonneries belges, fondé à Charleroi en mars 1928, a été prorogé jusqu'au 1^{er} janvier 1931.

* * *

Des pourparlers viennent d'aboutir en vue de la constitution, à Bruxelles, d'une société coopérative « Les Fils isolés Belges », ayant pour objet l'exploitation des concessions de vente relatives aux câbles et fils isolés au caoutchouc pour l'électricité.

Selon *L'Echo de l'Industrie* cet organisme a, d'ores et déjà, pris des arrangements avec la Société Anonyme des Ateliers de Constructions Electriques de Charleroi,

A. C. E. C., à Charleroi ; la Société Belge pour la Fabrication de Câbles et Fils Electriques, Bruxelles ; la Société Anonyme Manufacture de Câbles Electriques et de Caoutchouc, à Eupen ; la Société Anonyme Câbleries de Seneffe, à Seneffe ; la Société Anonyme Câbleries et Corderies du Hainaut, à Dour, concernant l'écoulement d'une partie de la production de ces sociétés.

Entente dans la Gobeleterie.

L'industrie de la gobeleterie, si longtemps affaiblie par l'âpre concurrence que se font les usiniers, entre dans la voie des ententes : l'Union professionnelle qui groupe la presque totalité des fabricants vient d'adresser à la clientèle un avis l'informant de ce que certains articles, pour lesquels les prix sont peu rémunérateurs, subiraient, à partir du 1^{er} février, une nouvelle hausse, atteignant 20 p. c. pour certains fabricats.

Des mesures seront prises afin d'assurer le respect de l'accord. La grande diversité des articles fabriqués rend peu probable la constitution d'un comptoir unique.

Cimenteries.

Quelques cimenteries belges n'ont pas encore adhéré au cartel conclu en vue de la répartition des ordres du marché hollandais. Une de ces usines va y adhérer incessamment.

La société anonyme Dutoit Frères a été reprise par la firme Veuve Arnold Massen de Liège qui effectue l'assèchement du Zuiderzee.

Chaussures.

Le groupe « F. F. » de Forest-Bruxelles, vient de participer à la constitution d'une société anonyme, continuant les affaires d'une fabrique de chaussures particulière de Paturages.

Soie artificielle.

Le *Bulletin Quotidien* de la Société d'Etudes et d'Informations Economiques du 11 janvier 1929, signale en ces termes le mouvement récent de concentration qui s'est produit dans l'industrie belge de la soie artificielle à la suite de la tendance des prix à la baisse :

« En fait, l'industrie belge est en voie de cartellisation. Le 14 décembre dernier les négociations engagées depuis quelque temps entre Tubize, Obourg et Alost (société générale de soie artificielle par le procédé Viscose) ont abouti à un accord sur l'établissement de prix communs et d'une politique commune de vente. Les clauses de l'accord sont limitées au marché intérieur belge. La Tubize doit, en outre, tenir une assemblée extraordinaire pour procéder à l'augmentation du nombre des membres de son conseil d'administration, en vue d'y faire entrer un représentant de la Société Générale de Belgique et de la Mutuelle Industrielle (Solvay). »

Métallurgie.

La **Consolidated Steel Strapping Co**, de Chicago a pris ferme l'augmentation de capital (de 3,500,000 fr. à 5,000,000 fr.) de la S. A. Laminage à froid à Carnière. La société américaine est un des gros clients de cette dernière entreprise.

La Société de Sambre et Moselle aurait acquis le contrôle des Laminoirs de Châtelet; cette dernière entreprise serait liquidée et la société de Sambre et Moselle s'installerait dans les locaux.

Ougrée-Marihaye et le Crédit Anversois ont acquis conjointement le contrôle des mines de fer portugaises d'Orava.

Banques

La Banque Populaire, société coopérative à Mouscron a adhéré au groupement de la coopération ouvrière belge, de Bruxelles. Ce groupe serait à la veille de constituer une société anonyme groupant les principales banques populaires démocrates chrétiennes existantes. Le capital nouveau serait souscrit pour moitié par le Boerenbond.

Navigation.

Nous avons signalé en son temps la création de l'Union Financière et Maritime, destinée à contrôler les plus importants armements belges; aux participations antérieures s'ajoutent, d'après l'*Agence Economique et Financière*, des prises d'intérêt dans les sociétés suivantes:

Compagnie Soutière;
Belgo-British Stevedoring Co;
Société de Remorquage à Hélice.

Rupture d'une entente de carrières.

Une société, adhérant précédemment à la société coopérative des Carrières de Grès Réunies de la Meuse et de l'Ourthe, vient de s'en retirer.

Textiles.

Nous reproduisons ci-dessous la substance du communiqué des entreprises Lagache qui vont fusionner.

« La S. A. des Anciens Etablissements Lagache a été constituée le 2 février, au capital de 110 millions de francs, représenté par 20 millions de francs de titres, série A. d'une valeur nominale de 100 francs chacun, donnant droit chacun à une voix, souscrits par la Financière Lagache, et 90 millions de francs de titres, série B. d'une valeur nominale de 500 francs donnant droit chacun à une voix, attribués en partie comme apports et souscrits pour un montant de 40 millions de francs environ par les banquiers suivants:

Crédit Anversois 15 millions de francs
Banque de Bruxelles 10 millions de francs
Algemeene Bankvereening
 en Volksbank van Leuven. 10 millions de francs
Banque Gantoise de Crédit 5 millions de francs
Le Conseil d'administration comprend notamment:
MM. Léon Lagache, président et administrateur-délégué;
Fernand Vigneron, banquier, vice-président;
Henri Lagache, industriel, administrateur-délégué;
Edmond Lagache, industriel, administrateur-délégué;
André Domken, administrateur-délégué des Anciens Etabliss. Domken;
F. Brusselmans, professeur à l'Université de Louvain.
Le comité de direction comprend MM. Léon, Henri et Edmond Lagache et Fernand Vigneron.

Cette société est la suite de la fusion de la majeure partie des usines textiles contrôlées par MM. Lagache frères et sœur en Belgique. Ce sont:

1. La Filature Lagache Frères et Cie, à Renaix;
2. La Filature Story, à Gand;
3. La Teinturerie et Retorderie Apprêts Léon Lagache, à Renaix;
4. La Teinturerie et Retorderie Apprêts Léon Lagache, à Forest;
5. Le Tissage A. Delhaye, Hennion et Cie, à Renaix;
6. Le Tissage A. Portois et Cie, à Renaix;
7. Le Tissage Paul Velghe et Sœur, à Renaix;
8. Le Tissage de Draperies (Anciennement: A. Desmet et Cie), à Mouscron;
9. Une usine de filerie et de fabrication de tous fils pour mercerie, connue sous le nom de Filerie Alostoise;
10. La firme Lagache-Dumont comprenant Entreprises et Briqueteries mécaniques avec four à feu continu;
11. Deux ateliers de constructions mécaniques, l'un à Renaix, appartenant à MM. Lagache frères, l'autre à Gand appartenant à la Société Générale d'Entreprises Textiles.

Ces différentes usines, dont la plupart ont été construites par MM. Lagache Frères de 1911 à ce jour, ont été constamment modernisées.

Il n'existe pas en Belgique un autre groupe d'usines présentant en même temps qu'une capacité de production des plus importantes (55.000 broches à filer, 20.000 à retordre, 525 métiers grande largeur, 200 métiers Ruti) une diversité de fabrication aussi étendue. En effet si les filatures produisent les différents numéros dans toutes les principales qualités utilisées en Belgique et à l'étranger, les teintureries-retorderies traitent ces fils pour toutes les industries consommant les filés de coton. Quant aux différents tissages, ils produisent tous articles de coton, mi-laine et pure laine, fantaisies et autres. Leurs collections permettent d'exporter sur tous les marchés du monde.

Toutes les affaires qui fusionnent sont en rendement, sauf les ateliers de Gand, qui sont en voie de rééquipement moderne.

Font encore partie du groupe: la Compagnie Cotonnière et Lainière, la Textile Africaine et la Textile Sud-américaine.

D'autre part, les tissages C. et P. Dupont et Cruylants, ces derniers déjà contrôlés par l'Union Cotonnière, ont fusionné sous le nom de « Tissages de l'Union Cotonnière ». Ces derniers loueront entièrement leur activité à l'Union Cotonnière, tout en gardant leur indépendance juridique. D'autre part, les deux firmes fusionnantes garderont leur autonomie administrative.

Tabacs.

L'Agence Economique et Financière donne la liste des sociétés dans lesquelles s'est intéressée la Tabacofina, la « holding » de tabac créée par la Société Générale et son groupe. Ce sont:

Van der Elst, frères, société anonyme (capital 20 millions);

Cigarettes Davros, société anonyme (capital: 5 millions);

Turmac Turkish Macedonian Tobacco Co (capital: 8 millions);

John Thomass, société anonyme (capital 4 millions);

Manufacture de Cigares Jubilé (capital: 6 millions);

Auguste Eymael.

D'autre part, la fabrique de cigarettes Odon Warland demeure libre de tout contrôle belge ou étranger, contrairement à des informations la désignant comme affiliée au groupe Mortimer-Verellen.

Produits chimiques.

La société des Produits Chimiques de Pont-Brûlé va porter son capital de 50 à 70 millions de francs. L'augmentation sera prise par les Glaces Nationales, le Boerenbond et un groupe français. (Il semble que ce soit Saint-Gobain et Chauny).

Le *Bulletin* de la Mutuelle Solvay pour février 1929 annonce que l'Union Chimique a souscrit la moitié du capital de 50 millions de la Société de fabrication des Engrais azotés. L'autre moitié a été souscrite par les Usines Boël. L'Union Chimique a également souscrit 3 millions dans la Société Industrielle et Commerciale de Produits Chimiques, au capital de 5 millions. Cette entreprise s'occupe des celluloses, pigments, couleurs, vernis et laques.

Divers.

La Compagnie générale d'Entreprises électriques et industrielles, au capital de 210 millions, va être créée par la fusion de la Société Belge d'Entreprises Electriques et Chemins de Fer Economiques, Société Eclairage et Chauffage par le gaz et Compagnie Générale d'Entreprises Electriques et Industrielles.

M. Lippens, ministre des Transports de Belgique, s'est rendu à Paris avec une mission aux fins d'y étudier avec le ministre français de l'aéronautique la création

d'une ligne franco-belge aérienne empruntant la voie du Sahara pour atteindre le Congo Belge. Ces discussions ont abouti à la conclusion d'un accord.

MARCHÉ DE L'ARGENT, COMMERCE DE BANQUE ET SPÉCULATION

L'année 1928 a été particulièrement féconde au point de vue financier et les émissions des sociétés privées se sont succédées à une allure sans précédent.

	1928	1927	1926
	(En milliers de francs)		
Sociétés nouvelles ..	6.312.470	2.678.118	1.124.841
Augmentations de capital	5.938.620	3.371.530	1.512.859
Obligations	11.880	278.575	18.240
Total	12.262.980	6.328.223	2.655.940

A ce total, déjà si important de douze milliards, qui ne constitue pas un montant net d'argent frais, puisqu'il faut tenir compte des fusions et des augmentations de capital afin de faciliter la constitution de participations, il faut ajouter 1,209 millions de francs d'emprunts contractés à l'étranger. Ce mouvement ne semble d'ailleurs pas prendre fin: selon l'Agence Economique et Financière, la société anonyme des Usines Gilson a émis le 17 janvier en Hollande, un emprunt de 2 millions de florins, 6 p. c., à 93 p. c. Selon *De Telegraaf*, un institut religieux, à l'instar de nombreuses communautés allemandes et autrichiennes, a également recouru à l'emprunt extérieur: l'Institut des Sœurs de Sainte-Marie, à Namur, a conclu un emprunt hypothécaire de 140,000 florins à 6 1/2 p. c., émis à 99 p. c., afin de se procurer les ressources nécessaires à la construction d'un pensionnat à Jambes. Ces taux ne sont pas particulièrement favorables pour l'emprunteur et il semble que l'épargne belge aurait pu trouver là un placement rémunérateur. Il semble donc bien que, contrairement à certaines opinions, ce n'est pas seulement le bon marché de l'argent à long terme à l'étranger, qui détermine les sociétés belges à y contracter des emprunts, mais bien les difficultés qu'elles rencontrent à attirer l'épargne nationale vers les placements à revenu fixe.

L'étranger, lui, au courant de l'excellente situation du pays et de la valeur de son crédit, recherche les valeurs belges: témoin le succès rencontré par les actions de nos chemins de fer: les tranches belge et hollandaise des actions privilégiées de la Société Nationale des Chemins de Fer Belges sont admises depuis le 23 janvier aux cotes officielles de Bâle, Zürich, Berne, Genève et Lausanne. La totalité des actions privilégiées est cotée en Suisse, Angleterre et Hollande. La tranche belge est cotée à New-York. Signalons encore que les titres Sofina viennent d'être admis à la cote d'Amsterdam.

* * *

Les représentants des milieux boursiers poursuivent en ce moment un gros effort de réorganisation qui vient au moment où une partie de l'opinion réclame précisément une réorganisation du corps des agents de change : le 1^{er} février s'est ouvert le marché en banque dont nous avons publié le règlement.

* * *

Les emprunts belges contractés à l'étranger en 1928.

En 1928, les emprunts privés belges contractés à l'étranger ont atteint, en francs, un total imposant. Voici la répartition géographique de ces opérations.

(Les conversions en francs belges sont effectuées au pair monétaire.)

HOLLANDE (1) :

Janvier	4.500.000 Fl.	
Avril	805.000	Plantations Bunge, S. A.
Mai	1.675.000	Ougrée-Marihaye.
Mai	11.800.000	Actions de préférence B. Union Minière.
Juin	1.029.000	Hypoth. Beleggingsbank, Antwerpen.
Juillet	4.850.000	Société Générale des Forces Hydro-électriques du Haut-Katanga.
Août	1.050.000	Banque Centrale Anversoise
Octobre	853.000	Brasserie Chasse Royale.
Décembre	2.000.000	Société Générale Métallurgique à Hoboken.
Total	28.562.000 Fl.	soit 412.720.900 fr. belges (2)

ANGLETERRE (3) :

Mars	2.000.000 £	Union Minière du Haut-Katanga 6 p. c. (net 1.980.000).
Septembre	500.000	Société Intercommunale belge d'électricité (net 455.000).
Total	2.500.000 £	soit 437,500,000 fr. belges.

ETATS-UNIS :

Décembre	10.000.000 \$	Ville d'Anvers.
Total	10.000.000 \$	soit 359,595.000 fr. belges.

(1) D'après le *Bulletin Mensuel* de la Rotterdamsche Bankvereniging ainsi que d'après le correspondant du *Statist*. Pour 1926 et 1927, le montant des émissions belges en Hollande a atteint 30,918,000 et 35,740,000 florins respectivement.

(2) Le correspondant hollandais du *Statist* (p. 41, 12 janvier 1929) arrive au total de 44 millions de florins.

(3) Le *Statist* arrive à un total de 3,392,000 £ d'émissions belges en Angleterre en 1928, mais il comprend également dans ce montant des souscriptions à des sociétés anglaises contrôlant des entreprises industrielles et commerciales en Belgique, telles « l'International Brick Co » et la « Belgian Finance Co » qui sont des holdings britanniques opérant en Belgique. Il ne s'agit donc pas d'emprunts émis directement par des sociétés belges.

Par conséquent, les emprunts belges contractés à l'étranger dans le courant de 1928 se sont élevés à plus de un milliard de francs belges, se décomposant comme suit :

Emissions en Hollandefr.	412.720.900
Emissions en Angleterre	437.500.000
Emissions aux Etats-Unis	359.595.000
Totalfr.	1.209.815.900

Ces emprunts, conclus en général à des taux légèrement plus favorables que ceux en vigueur en Belgique pour les opérations à long terme, ont comme grand inconvénient de provoquer un afflux de devises dont la vente à la Banque Nationale se traduit en dernière analyse par un gonflement de la circulation, lequel ne peut manquer d'avoir, à la longue, des répercussions sur le mouvement des prix. Le recours à l'étranger est d'autant plus regrettable que les fonds sont abondants en Belgique et que notre place est créditrice à court terme de Londres, New-York et Berlin. Le rapport annuel de la Banque Nationale de Belgique signale que cette institution a conseillé au gouvernement de ne point autoriser les administrations et les établissements publics à contracter des emprunts à l'étranger. Dans les circonstances présentes, tout emprunt effectué au dehors, pour les besoins intérieurs, aboutit en effet à augmenter la circulation fiduciaire, car les capitaux prêtés par l'étranger ne peuvent entrer dans le pays et y être utilisés que s'ils sont transformés en monnaie légale belge. De telles opérations sont donc contre-indiquées alors que l'institut d'émission s'efforce, par tous les moyens dont il dispose, et ils sont en nombre limité, à neutraliser l'afflux des devises, par la création de contre-courants d'exportation de capitaux.

Le marché financier du Luxembourg.

Nous assistons, à l'occasion de la création de la Bourse de Luxembourg, à un profond remaniement dans l'organisation bancaire du Luxembourg.

Le premier événement fut la transformation de la Société Luxembourgeoise de Crédit et de Dépôt; cette banque qui se trouvait sous le contrôle de la Société Nancéienne de Crédit Industriel et de Dépôts, décida d'orienter son activité exclusivement vers les opérations boursières; à cet effet elle conclut un accord avec la Caisse de Reports et de Dépôts, qui avait racheté de la Société Nancéienne un paquet de 8,000 actions et dont les représentants entraient dans son conseil; en même temps, des techniciens de la Caisse de Reports passaient à la Société Luxembourgeoise en vue de sa réorganisation.

L'objet social nouveau est ainsi défini dans une circulaire aux actionnaires et aux clients : « On sait que le rôle d'une Caisse de Reports et de Dépôts consiste à mettre à la disposition de la Bourse les vastes disponi-

bilités nécessaires à son bon fonctionnement. En nous inspirant des méthodes de la Caisse Générale de Reports qui ont fait leur preuve ainsi que le démontre bien clairement le bilan que cette société vient de publier, nous nous spécialiserons à l'avenir dans les avances sur titres, non pas sous forme de reports sans marge, mais sous forme de véritables prêts avec les marges d'usage qui varieront suivant la nature des titres et la situation générale du marché.

En prévision de l'importance que le pays et l'étranger croient pouvoir espérer du développement de la future Bourse de Luxembourg, nous avons jugé opportun de nous organiser de façon à pouvoir prendre sur la place de Luxembourg le rôle que la Caisse Générale de Reports et de Dépôts joue depuis de longues années à Bruxelles avec un succès incontestable.

Désireux de se consacrer entièrement à cette nouvelle activité, la Société Luxembourgeoise ne voulut plus conserver ses opérations bancaires ordinaires, notamment les comptes commerciaux et industriels à vue, à fluctuations quotidiennes. Elle conclut une communauté d'intérêt avec la Banque Générale de Luxembourg, filiale de la Société Générale de Belgique: en vertu de cette convention, les deux banques prennent des participations réciproques et ont des représentants dans les conseils respectifs; la Société Luxembourgeoise cède à la Banque Générale toutes ses agences dans le Grand-Duché et prie sa clientèle commerciale et industrielle de passer à celle-ci. D'autre part, elle cède à sa société-mère, la Société Nancéienne, toutes ses agences en France; la Banque Générale fait de même, en échange de son extension dans le Grand-Duché même.

Au point de vue des participations, la situation de la Société Luxembourgeoise est actuellement la suivante: sur 30,000 actions, formant le capital de 15 millions, la Société Nancéienne en possède 15,280, la Caisse de Reports 8,000, la Banque Générale du Luxembourg 4,000. Quant à cette dernière, la moitié de son capital actuel de 15 millions est entre les mains de la Société Générale; il est question d'une augmentation de capital à laquelle la Société Nancéienne et la Société Luxembourgeoise participeraient pour 5 millions de francs. Le Crédit Lyonnais va ouvrir une agence à Luxembourg.

On signale également qu'il y a actuellement une forte concurrence entre les banques et la Caisse d'Epargne du Luxembourg, pour attirer les dépôts: les banques paient des intérêts plus élevés et la Caisse d'Epargne s'est décidée à rémunérer les comptes au jour le jour; on croit qu'elle pourra dans un certain temps augmenter son taux d'intérêt actuel de 4 p. c. Elle trouve en effet à placer facilement son argent à court terme: d'abord parce qu'elle fait le service de la Chambre de Compensation, ensuite parce qu'elle pourra prêter bientôt en reports par l'intermédiaire des banques et parce qu'elle est, en quelque sorte, le réservoir central pour l'argent à court terme.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA COLONIE.

Le tableau ci-dessous, qui nous est communiqué par la Société Anonyme Bunge, montre combien, en cinq ans, les importations de produits congolais à Anvers se sont développées: si nous laissons de côté les valeurs, affectées par les conditions monétaires, nous constatons, d'autre part, que les tonnages ont doublé. Citons quelques chiffres particulièrement caractéristiques:

	Tonnage	
	1924.	1928.
Noix palmistes	42.236	69.623
Huile de palme	7.392	11.592
Gomme copal	7.408	15.320
Caoutchouc	827	1.808
Coton	797	5.215
Cuir	23	2.621
Bois	578	7.336

En ce qui concerne le cuivre et la cassitérite certaines réserves s'imposent: c'est seulement depuis l'ouverture du B. C. K. qu'une partie du cuivre du Katanga peut être exportée via Matadi. En 1928, l'Union Minière a ainsi exporté vers Anvers 3,664 long tons.

La cassitérite produite par l'Union Minière et d'autres sociétés congolaises en 1928 a été exportée par la côte orientale. On voit donc qu'en ce qui concerne le cuivre et les minerais, il convient de faire certaines corrections. La statistique commerciale de la Belgique nous renseigne d'ailleurs que le Congo a expédié dans le pays les tonnages suivants de cuivre:

COMMERCE SPECIAL DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE.

Cuivre importé du Congo en Belgique.

ANNÉES]	Minerais de cuivre		Cuivre coulé brut, en lingots masses, gâteaux, rosaces, etc.	
	Quantit. Tonnes	Valeurs 1.000 fr.	Quantit. Tonnes	Valeurs 1.000 fr.
1924.....	491	2.915	1.437	6.531
1925.....	394	1.219	3.802	22.009
1926.....	1.283	6.418	1.694	12.385
1927.....	5.989	25.464	13.549	123.272
1928.....	1.347	9.240	58.546	595.634

Produits importés à Anvers du Congo Belge, via Matadi et Boma, par les vapeurs de la Compagnie Belge Maritime du Congo et d'autres lignes maritimes.

PRODUITS	1924		1925		1926		1927		1928	
	Tonnes	Valeur en fr.	Tonnes	Valeur en fr.	Tonnes	Valeur en fr.	Tonnes	Valeur en fr.	Tonnes	Valeur en fr.
Noix palmistes	42.236	83.200.000	73.780	158.765.000	78.223	233.481.000	67.347	225.730.000	69.623	234.700.000
Huile de palme.....	7.392	25.300.500	11.568	43.102.000	9.860	48.319.000	8.369	38.840.000	11.592	52.700.000
Gomme copal	7.408	16.650.000	14.019	37.025.000	20.973	69.507.000	16.930	52.700.000	15.320	58.000.000
Caoutchouc	827	8.090.000	1.263	28.643.000	1.814	45.620.000	1.779	40.027.000	1.808	21.500.000
Ivoire	310	41.000.000	327	39.926.000	264	38.137.000	182	38.530.000	199	42.000.000
Cacao	831	2.700.000	754	3.357.000	904	6.578.000	752	8.910.000	872	9.500.000
Café	356	2.600.000	414	3.663.000	446	5.140.000	319	3.350.000	517	6.500.000
Coton	797	10.150.000	1.262	15.731.000	1.700	20.318.000	3.668	55.637.000	5.215	83.500.000
Cuir	23	150.000	28	215.000	37	520.000	52	836.000	100	1.500.000
Graines de Sésame	651	1.500.000	996	2.525.000	1.274	4.712.000	1.835	7.528.000	2.621	10.000.000
Graines de Ricin	84	150.000	163	345.000	31	76.000	44	105.000	173	300.000
Piassava	1	1.100	—	—	—	—	—	—	—	—
Noix Mabula-Panza (Pentacletra).....	253	290.000	45	25.000	21	18.000	—	—	—	—
Cire d'abeilles	3	35.000	19	319.000	5	147.000	11	322.000	12	350.000
Manioc	—	—	—	—	16	40.000	—	—	—	—
Bois	578	210.000	1.491	525.000	1.366	1.025.000	4.036	3.600.000	7.336	6.500.000
Cassitérite.....	380	5.500.000	—	—	—	—	—	—	—	—
Cuivre brut	—	—	—	—	—	—	—	—	643	7.000.000
Maïs.....	72	55.000	33	29.000	—	—	—	—	—	—
Tabac	—	—	1	—	—	—	1	3.000	6	50.000
Minéral de cuivre	—	—	264	—	877	—	787	—	3.994	—
Noix de Karité	—	—	29	40.000	—	—	—	—	—	—
Ivoire végétal	—	—	4	—	5	—	18	18.000	—	—
Huile de Bambou.....	8	25.000	19	57.000	—	—	—	—	64	200.000
Graines diverses	32	65.000	21	40.000	6	15.000	—	—	—	—
Arachides	38	65.000	147	265.000	136	249.000	49	122.000	—	—
Huile d'Arachides.....	—	—	1	—	—	—	—	—	6	36.000
Huile de Ricin	—	—	—	—	—	—	—	—	10	60.000
Poivre	—	—	—	—	—	—	—	—	1	8.000
TOTAL ...	62.280	197.736.600	106.648	334.597.000	117.958	473.902.000	106.179	476.258.000	120.112	534.404.000

N. B. Valeurs basées sur les cours du jour au moment de l'arrivée des produits.

CHARBONNAGES.

Nous donnerons d'abord ci-dessous les données statistiques relatives à l'industrie houillère :

Production, stocks et nombre de jours d'extraction.

1928 décembre	Production	Stock à la fin du mois	Nombre moyen de jours d'extraction
	Tonnes	Tonnes	
Couchant de Mons	451.000	343.350	23
Centre	360.150	144.430	22,7
Charleroi	612.540	418.760	22,8
Namur	33.420	9.580	23,1
Liège	465.470	114.310	24
Limbourg	252.130	57.500	23,3
Le Royaume	2.174.710	1.087.930	23,1
1928 novembre	2.327.830	1.209.480	25

Le mois de décembre 1928 a été particulièrement court en ce qui concerne le nombre de jours de travail. Aussi, le total des journées faites par les ouvriers est-il tombé de 4,295,000 en octobre et 4,080,000 en novembre à 3,849,000. En même temps le nombre d'ouvriers employés est descendu de un millier environ par rapport à novembre, mais demeure encore supérieur de 2,500 environ à l'effectif d'octobre. Le rendement qui, depuis le début de 1928 n'avait cessé de croître, a diminué de 5 kgr. par homme et par jour. Il est fort supérieur au chiffre de décembre 1927.

Production par journée d'ouvrier.

	Fond et surface réunis
	Kilos
Décembre 1927	529
Décembre 1928	565

Les stocks de houille ont considérablement diminué au cours de 1928 : partis de 1,781,000 tonnes en janvier, ils sont tombés à 1.087.000 tonnes en décembre. En 1913, la moyenne mensuelle des stocks était de 955,000 tonnes, pour une production mensuelle moyenne de 1,903,000 T. en 1928, la moyenne est supérieure à 2,250,000 tonnes. L'importance des stocks ne semble donc plus constituer un des points sensibles de la crise charbonnière et il ne semble pas que l'on doive s'attendre à les voir encore se réduire dans de fortes proportions; tels qu'ils sont, ils représentent quinze jours de production moyenne, ce qui ne peut être considéré comme excessif.

La position statistique des industries du coke et des agglomérés est la suivante.

Fours à coke.

Production. — Consommation. — Nombre d'ouvriers.

1928 Décembre	Production (Tonnes)	Consommation de charbon			Nombre d'ouvriers
		Belge	Etranger	Total	
Hainaut :					
Couchant de Mons	49.780	70.340	—	70.340	787
Centre	73.410	93.430	7.450	100.880	966
Charleroi	131.160	110.060	65.150	175.210	974
Liège	141.030	59.110	129.510	188.620	1.582
Autres provinces	120.040	23.350	139.620	162.970	1.654
Le Royaume	515.420	356.290	341.730	698.020	5.963
1928 novembre	499.410	359.800	319.250	679.050	5.964
1928 octobre	497.940	361.870	326.970	668.840	5.932

Fabrique d'agglomérés de houille.

1928 décembre	Production en tonnes	Consomm. de charbon	Nombre d'ouvriers
Couchant de Mons	13.670	12.260	79
Centre	19.360	17.410	112
Charleroi	94.380	84.570	747
Namur	3.810	3.470	22
Liège	36.690	33.900	243
Le Royaume....	167.910	151.610	1.203
1928 novembre..	172.050	155.430	1.189
1928 octobre ...	185.430	167.770	1.177
1928 septembre .	174.670	157.980	1.171

Dans le Borinage les demandes en charbons industriels restent toujours très actives; les approvisionnements ont peine à se faire régulièrement, particulièrement en fines à-coke et en braisettes Flénu, cette dernière catégorie de charbons est de plus en plus demandée, par suite du développement des gazogènes mécaniques dans les industries à feu continu. Néanmoins les prix des houilles restent fort stationnaires; il en est de même pour les cokes, sauf pour les petits cokes classés qui ont subi une augmentation de 10 fr. à la tonne.

Dans le Borinage, on note les augmentations de capital des charbonnages suivants, affiliés aux nouveaux comptoirs des charbons et actionnaires de la carbochimie et de la carbonisation centrale: Chevalières et Grande Machine à Feu, émission de 10,000 actions à 1,090 fr., 10,900,000 fr.; Hornu et Wasmes, émission de 3,865 actions à 7,900 fr., 30,533,500; Levant du Flénu, émission de 4,200 actions à 2,625 fr., 48,126,750 fr.; Unis-Ouest de Mons, émission de 18,334 parts sociales pour un total de 48,126,700 francs.

Dans le Centre, la concurrence anglaise va décroissant et la concurrence allemande est peu active. Les qualités domestiques s'écoulent rapidement, grâce au froid, bien que la période des gros approvisionnements soit passée. Dans cette région, la demande de combustibles industriels est extrêmement nourrie, par suite de la prospérité des usines consommatrices, à cause également de la reconstitution des stocks et de la crainte d'un relèvement des cours par suite de la politique d'entente récemment inaugurée.

La Société Nationale des Chemins de fer Belges vient d'installer à Haine-St-Pierre, comme à Schaarbeek, Meirelbeke et Bressoux une centrale de mélange des charbons pour assurer l'uniformité des combustibles de locomotives.

Dans les bassins de Charleroi et de Liège, la situation des charbonnages reproduit dans l'ensemble celle des autres bassins. Il convient cependant de signaler que les charbonnages du centre auraient plutôt tendance à augmenter leur dividende, tandis qu'une politique inverse serait suivie dans le bassin liégeois.

Les sondages de Kermpt en Campine continuent, sur une concession de 4,330 ha., à l'extrême sud du bassin.

VERRERIES ET GLACERIES.

L'intérêt que les autorités des Etats-Unis portaient à la fabrication des glaces en Belgique s'est manifesté par un relèvement de 25 p. c. des droits d'importation.

L'exportation des glaces polies et doucies se chiffre pour les onze premiers mois de 1928 par 60,498 tonnes; l'exportation vers les Etats-Unis représente 14,347 T., soit 20 p. c. : il est possible que le chômage partiel soit introduit dans certaines glaceries belges.

La verrerie belge craint que les Etats-Unis imposent également des droits à l'entrée des verres.

La situation de cette industrie était un peu plus lourde à la fin de janvier; par contre, la situation des gobeletteries était meilleure.

MÉTALLURGIE.

Construction métallique et navale.

Les ateliers de construction restent alimentés en commandes et la marge des bénéfices se relève. Dans le Centre, la plupart des usines ont du travail pour six mois et certaines refusent de coter, étant dans l'impossibilité d'assurer l'exécution dans les délais fixés.

Signalons quelques grosses commandes qui ont été passées à nos ateliers belges:

75 wagons à trémie pour le chemin de fer du B. C. K.
300 wagons pour le Siam.

120 voitures pour les tramways bruxellois.

Les charpentes de l'exposition d'Anvers en 1930.

La construction navale a été assez active en 1928.

Au cours de cette année, l'Antwerp Engineering Co, a construit deux remorqueurs pour la Société anonyme de Remorquage et de Sauvetage, un vapeur à cargaison, construit pour la Compagnie Africaine de Navigation et destiné au Congo, et un bateau charbonnier, construit pour la Dampskisselkabet « Jutlandia ».

Sont actuellement en construction un cargo pour la Compagnie Africaine de Navigation, une barque à vapeur à citerne, deux remorqueurs, neuf chaudières marines et une série de moteurs marins.

On annonce d'autre part que le Lloyd Royal Belge mettra en service en 1929, 5 nouvelles unités: 2 cargos de 5,000 tonnes sur la ligne du Brésil et 3 cargos plus rapides de 9,000 tonnes sur la ligne Anvers-New-York. Le tonnage total du Lloyd Royal Belge sera ainsi de 172,000 tonnes.

Les ateliers anversoises de montage d'automobiles américaines se développent constamment. La General Motors Continental construit en ce moment près de l'écluse du Kruisschans une usine d'assemblage qui dispose d'un quai où pourront aborder des transatlantiques ainsi que d'une piste d'essai des voitures.

La réorganisation des anciens établissements de construction Raghenon, de Malines, a été décidée, les actionnaires ayant consenti à une forte réduction du capital. Cette réduction s'élève à 10,125,000 francs et le fonds social est ramené à 1,250,000 francs.

Industrie lourde.

Un journal français, l'*Usine* constate une évolution de la métallurgie lourde belge :

On signale, dit-il, la tendance des grosses aciéries belges à fabriquer les petits profilés qui étaient, jusqu'ici, l'apanage des transformateurs spécialisés. Deux établissements de Charleroi fabriquent des tonnages importants de T et cornières à angles vifs. La Hollande, le Danemark et l'Angleterre commencent leurs approvisionnements en fers à châssis, petits profils à vitrages pour serres, etc.

La situation de notre industrie lourde demeure prospère : dans le Centre, la région de Charleroi et celle de Liège, les usines travaillent à plein rendement et avec un carnet de commandes bien garni.

Au début du mois, des hausses sensibles de prix ont été enregistrées : les acheteurs avaient retenu leurs ordres dans l'espoir de voir le ralentissement des affaires de fin décembre s'accroître. Ils furent obligés de hâter leurs ordres. En fin de mois, une tendance plus calme a prévalu, sans amener de diminution de prix.

Les industries métallurgiques des autres pays sont fort occupées et la concurrence internationale, celle de l'Allemagne notamment, est faible.

La Société Nationale des Chemins de Fer Belges vient de passer des ordres importants : 32,000 tonnes de rails à 1,275 francs et 100,000 traverses métalliques ; la Société va faire un essai en grand de ces traverses et les comparer aux traverses en bois. Les Chemins de fer et l'Administration des Téléphones ont passé d'importantes commandes à la métallurgie belge.

Le troisième haut-fourneau des Usines Gustave Boël, société anonyme à La Louvière, sera mis à feu à la fin de l'année en cours.

La situation de la tôlerie est moins brillante en ce qui concerne les produits courants ; la Pologne qui, autrefois, était importatrice est devenue productrice et fait des offres en Russie.

En boulonnerie, les spécialités restent demandées.

Les statistiques de la métallurgie, publiées par la *Revue du Travail* montrent qu'au cours de décembre la production de fonte brute a passé de 331.470 tonnes à 345,280 tonnes. La production d'acier brut a légèrement diminué. La production d'aciers moulés et finis demeure stationnaire ; celle du fer demeure irrégulière. Mais l'examen des données pour l'année 1928 montre que la métallurgie lourde se développe d'un mouvement puissant et continu, qui explique la construction et la mise à feu de nouveaux hauts-fourneaux. A ce sujet, nous donnons, d'après l'*Echo de l'Industrie*, le tableau de la production d'acier par 24 heures des usines métallurgiques belges au début du mois en cours. Ces usines groupent 56 hauts-fourneaux en activité.

Régions et Usines.

Métaux non ferreux.

Hainaut et Brabant :	
Sambre et Moselle	T. 1.775
Moncheret	100
Thy-le-Château	660
Hainaut	850
Monceau	400
La Providence	1.300
Clabecq	600
Boël	400
Totaux ... T. 6.085	
Liège :	
Cockerill	1.535
Ougrée	T. 1.255
Angleur-Athus	1.275
Espérance	600
Totaux ... T. 4.665	
Luxembourg :	
Halanzy	T. —
Musson	—
Totaux ... T. —	
Totaux généraux :	
7 janvier 1929	T. 10.750
1 ^{er} décembre 1928	9.970
1 ^{er} janvier 1913	6.615

En décembre, la production belge de zinc brut a atteint 18,800 tonnes. Au cours de 1928 elle n'avait pas atteint une seule fois ce tonnage élevé, supérieur de 1,800 tonnes à la moyenne mensuelle de 1913.

Le prix du zinc reste fixé un peu au-dessous de 26 £. Il a été décidé de réduire, en février et en mars, la production des usines à zinc belges ; la réduction sera de 10 p. c. En janvier la réduction a été de 7 p. c.

Trois sociétés de la métallurgie du zinc ont augmenté leur capital : Overpelt-Lommel et Corphalie a porté le sien de 60,000,000 à 62,210,000 francs par absorption des usines Pelgrims et Bombeek. La Société Anonyme de Nebida à Corphalie a porté son capital de 5 millions 500,000 francs à 14,600,000 francs par émission de 30,000 actions sans désignation de valeur, dont 8,000 sont réservées à Overpelt-Lommel.

Enfin, la Nouvelle Montagne, à Engis, a porté son capital de 7,212,000 francs à 30,000,000 francs. L'augmentation a été souscrite par la Banque Nagelmackers Fils et Cie et la Banque Fabri et Cie.

TEXTILES.

Laine et bonneterie.

La situation de cette industrie ne se modifie guère.

Elle est mieux alimentée mais, en général, elle a dû consentir des sacrifices pour éviter le chômage. La dernière vente de Londres a accentué l'hésitation. Il s'est créé à Verviers une société anonyme pour l'épuration de la Vesdre : la nouvelle société, créée au capital de 4,400,000 francs par des industriels verviétois et la Banque Chaudoir, récupérera les graisses, savons, acides gras, etc. contenus dans les eaux de lavage des laines.

Le communiqué mensuel de la Chambre de Commerce de Verviers est libellé comme suit :

« Un courant d'affaires légèrement meilleur s'est manifesté pendant le premier mois de l'année. Des ventes importantes de laines brutes ont eu lieu à Londres et dans les marchés d'outre-mer.

» Bien qu'une légère irrégularité dans les prix ait pu se faire jour, la presque totalité des laines a été enlevée, principalement par l'industrie, ce qui semble montrer que les besoins en laines sont encore importants, mais que l'on ne désire pas dépasser certaines limites de prix.

» La filature est alimentée régulièrement sans plus; le peignage chôme partiellement par suite du retard dans les arrivées de laines brutes. On constate une légère reprise dans les tissages. »

Les stocks des tissages de Saint-Nicolas, qui s'étaient formés par suite du ralentissement des affaires, s'écoulaient graduellement. Un tissage ancien vient d'adopter le statut des sociétés commerciales. Il s'est créé une société nouvelle pour la fabrication des tissus jacquard de tous genres.

Les filatures et tissages de laine d'Audenarde ont

une marche régulière. Les tissages sont plus favorisés que les filatures et certains ont reçu des commandes assurant la marche de l'usine pour plusieurs mois. Le lock-out d'Écloo n'a pas encore été rapporté.

La situation des usines de la région de Mouscron est satisfaisante: les entreprises travaillant à façon ont des commandes importantes pour les maisons du Nord de la France et de la région de Renaix.

A St.-Nicolas, la situation reste très bonne pour les grandes fabriques de bonneterie et plusieurs ont déjà reçu la plus grande partie de leurs commandes pour l'hiver prochain. Les petits fabricants, dont le nombre diminue d'ailleurs, continuent à rencontrer des difficultés.

La bonneterie de Leuze ne s'est pas ressentie, dans le volume des ordres reçus, de la rigueur de la température en janvier. Les stocks se sont cependant réduits chez les détaillants; bien qu'il n'y ait pas de chômage, l'activité semble réduite.

Nous donnons, ci-dessous, la statistique mensuelle des conditionnements publics de Dison et de Verviers:

	JANVIER		
	1927	1928	1929
Laines, blouses, déchets lavés et carbonisés.....	1.618.701	2.847.843	2.445.382
Fils cardés	27.387	22.070	34.028
Laine peignée	116.268	135.053	240.885
Fils peignés.....	557.205	504.046	501.666
Simplement pesé	130.313	259.154	223.790
	2.449.874	3.768.166	3.445.751

Le tableau qui suit donne, pour les mois de décembre 1928 et janvier 1929, les stocks de peigné dans les peignages à façon de Belgique (en kilos):

	Fin décembre	Fin janvier	
Mérinos	1.091.831	979.742	— 112.089
Croisés	1.125.926	1.025.211	— 100.715

Coton.

Le marché des cotons est demeuré stable pendant le mois de janvier, comme il le fut en décembre. L'écart maximum entre les cours les plus hauts et les plus bas n'a été que de 50 points en clôture.

Si les haussiers se sont retirés du marché, l'industrie a pris des contrats qui ont soutenu le marché.

La position technique s'en trouve améliorée et il y a, pour le moment, peu de fluctuations importantes à prévoir. Voici les cours pratiqués au marché hebdomadaire de Gand:

	Janvier 1929			
	4	11	18	25
Filés de coton:				
18a. Amér. s/fuseaux..	24.50	24.50	24.75	24.50
30a. Amér. s/fuseaux.	26.75	26.75	27.—	26.75
18a.2 Amér. dévidé....	26.25	26.25	26.50	26.25
30a.2 Amér. dévidé....	29.75	29.75	30.—	29.75
18a. Fuseaux Western.	21.75	21.75	22.—	21.75
16a. Canettes Oomrah.	20.25	20.25	20.50	20.25

On a coté à Anvers le coton du Congo (le kilo suivant qualité):

Le 10 janvier	16,50 à 17.—
Le 17 janvier	fr. 17.— à 17,50
Le 24 janvier	16,50 à 17.—
Le 31 janvier	16,25 à 16,75

Pendant le mois de janvier, les arrivages à Anvers de coton congolais ont été les suivants:

s/s Kabinda	T. 203
s/s Albertville.....	186
s/s Matadi	116

Arrivages totaux du mois

505

La stabilité des cours du coton favoriserait la reprise des affaires en filés si la situation en tissage était meilleure et l'exportation plus active.

Sauf sur le marché hollandais, il devient impossible de placer une partie de la production de la filature à l'étranger. Le marché allemand semble vouloir suivre l'exemple du marché français où on ne parvient plus à placer les filés.

Les affaires des tissages à l'exportation deviennent difficiles et dangereuses. Les ordres viennent assez nombreux de Constantinople mais laissent une marge de bénéfice très faible; les importations exigent le plus souvent 90 à 120 jours de crédit: aussi les exportateurs sont généralement d'accord pour reconnaître que l'exécution de pareils ordres couvre au plus les frais de production et les risques inhérents à l'exportation.

A Beyrouth, les affaires restent nulles. En Egypte, la concurrence des Italiens est acharnée. On espère une reprise des affaires à Buenos-Ayres: cependant, le volume des marchandises en souffrance dans les entrepôts de ce port va toujours croissant et les nouveaux ordres font encore défaut. La situation du reste de l'Amérique du Sud est incertaine et fort différente de place à place.

D'ailleurs, la longueur des crédits généralement exigés rend très difficile la conclusion des affaires. Certaines places auraient même demandé l'annulation d'ordres. A Courtrai, les demandes de prorogation d'échéance de la part de la clientèle d'outre-mer se multiplient.

A Audenarde, les stocks des filatures restent importants, bien qu'elles aient eu quelques commandes.

La fabrication des couvertures de coton se maintient, les usines travaillent régulièrement et sans chômage. Deux administrateurs d'une fabrique d'Alost sont partis en Rhodésie y créer une filiale, afin d'éviter le paiement des droits élevés de douane imposés par ce Dominion. La même fabrique se met à travailler le marché du Congo, où elle a obtenu une commande de 100,000 couvertures. Jusqu'à présent, cette entreprise avait laissé la Colonie à ses concurrents, mais devant le protectionnisme de certains pays, elle se trouve obligée de travailler à son tour le débouché colonial.

Lins.

Le tableau ci-dessous donne les cotations hebdomadaires des lins bruts et filés sur le marché de Gand:

	Janvier 1929			
	4	11	18	25
Lins bruts :				
Lins bleus	17.—/22.—	17.—/22.—	17.—/22.—	16.50/21.50
Lins rouis s/terre.....	15.—/18.50	15.—/18.50	15.—/18.50	14.50/17.75
Lins jaunes ordinaires.....	18.—/20.50	18.—/20.50	18.—/20.50	18.—/20.50
Lins jaunes moyens.....	21.—/24.—	21.—/24.—	21.—/24.—	21.—/24.—
Lins jaunes supérieurs	24.50/36.—	24.50/36.—	24.50/36.—	24.50/35.—
Filés de lin :				
30 lin chaîne	315	315	305	305
40 lin chaîne	275	275	265	265
50 lin chaîne	250	250	240	240
60 lin chaîne	240	240	230	230
30 lin trame	300	300	290	290
40 lin trame	265	265	255	255
50 lin trame	235	235	225	235
60 lin trame	220	220	210	210

L'usage du coton tend à se substituer de plus en plus à celui du lin. L'opinion publique belge a été assez émue par la création d'une entreprise française qui aurait l'intention de développer la culture du lin en France afin d'éviter l'achat de lins belges;

Sur le marché de Courtrai, les qualités inférieures sont les seules qui soient travaillées et à la dernière séance du mois, les cours ont été à la baisse.

A Gand, la situation est fort analogue, mais avec plus de fermeté, semble-t-il, surtout pour les belles qualités, les filatures étrangères profitant d'un disponible assez importante pour s'approvisionner.

En lins de Russie les achats de la filature belge ont été nuls, car elle avait couvert ses besoins à la faveur de la baisse enregistrée il y a quelques semaines.

Le marché serait travaillé par des influences spéculatives. En filés de lin, le marché reste essentiellement calme. A part quelques affaires, de réassortiment surtout, la filature n'a guère pris d'ordres en janvier, les prix du jour ne lui permettant pas d'écouler sa production. Les expéditions sur des ordres antérieurs se font cependant normalement.

La situation des tissages est également stationnaire.

A Roulers, les affaires paraissent un peu plus actives. le mois de janvier y a vu une reprise des tissages de toile; les ordres sont rentrés de façon satisfaisante et il n'est pas question de short time; les ordres viennent de l'étranger.

Par contre, la situation des filatures d'étoffe de lin demeure stationnaire. Le travail s'y poursuivrait encore

à double équipe, afin de réduire les frais généraux : dans quelque temps, si les commandes ne prennent pas un cours favorable, le travail à une équipe sera rétabli.

C'est le moment où se préparent les ensemencements de lin. Les premiers contrats entre fermiers et fabricants se concluent. Les fabricants s'occupent de la location des terres ou des contrats en compte à demi avec les cultivateurs; les prix de location oscillent autour de 5,000 fr. l'hectare.

Certains contrats ont été conclus aux conditions suivantes :

Le « fabricant de lin » livre les semences et l'engrais et paie au fermier 8,000 fr. à l'hectare.

D'autre part, celui-ci assure au premier un rendement minimum de 6,000 kilos.

Ces conditions sont avantageuses, à la fois aux deux parties; au fermier qui reçoit une très forte rémunération et au fabricant de lin qui est assuré d'une production très élevée.

Jute.

Le conflit sourd entre filateurs et tisseurs de jute de la région de Roulers se poursuit.

Les filateurs se plaignent de la diminution des ordres, alors que l'activité des tissages reste excellente : ils accusent les tissages de retenir les commandes afin de déterminer la baisse des fils. Les deux partis essaient, d'une part, de conserver les droits d'entrée sur les fils, d'autre part, d'obtenir la libre entrée de ces derniers.

De nouvelles filatures se montent à Roulers, Hamme et Zele : une autre s'agrandit; d'ici quelques mois 4,000 à 5,000 nouvelles broches seront en service dans les deux Flandres.

CUIRS ET CHAUSSURES.

L'année écoulée s'est distinguée par des fluctuations particulièrement importantes dans les prix, tant pour les cuirs salés que pour les cuirs secs.

Comme c'est généralement le cas, ces grandes différences ont eu des conséquences fâcheuses et à l'optimisme du début de l'année a succédé une longue période de stagnation et de mévente.

La situation du marché ne s'est guère modifiée pendant le mois de janvier.

Ventes sur place Anvers :

Au 9 janvier, 534 cuirs ;

16 " 572 "

23 " 3.253 "

et 16.695 Parag. Liebig en vente publique ;

30 " 5.182 cuirs.

26.236 cuirs.

Le stock à Anvers s'est fortement accru, comme le montre le tableau suivant :

Le 9 janvier 113.500 cuirs ;

16 " 120.000 "

23 " 112.100 "

30 " 149.400 "

Le tableau ci-dessous montre que cette tendance est la continuation de celle de l'année dernière par rapport à 1927 :

	Stocks de cuirs à Anvers pendant les années		
	1928	1927	1926
Fin décembre	—	32.939	71.064
Fin janvier	13.558	89.286	150.817
Fin février	25.828	65.015	125.601
Fin mars	28.834	64.959	85.804
Fin avril	36.371	75.418	86.780
Fin mai	65.460	53.576	82.964
Fin juin	42.678	61.768	89.148
Fin juillet	76.466	31.975	95.481
Fin août	58.527	40.310	78.704
Fin septembre	50.065	24.226	59.266
Fin octobre	109.700	29.997	74.999

On ne signale pas de changement notable dans l'industrie de la tannerie, non plus que dans celle de la fabrication des chaussures. Le caoutchouc continue à faire au cuir une concurrence redoutable et certaines fabriques d'objets en cuir s'adjoignent des ateliers travaillant le caoutchouc, afin de compenser le déplacement de la clientèle.

INDUSTRIES DIVERSES.

La situation des papeteries demeure favorable. Cependant les commandes à l'exportation sont moins nombreuses et la concurrence est vive. Ce sont les usines travaillant pour l'intérieur qui se trouvent dans la situation la plus favorable.

A Ath, Grammont, Malines, l'industrie du meuble est active; par contre, l'exploitation forestière est paralysée par la persistance du froid.

La production des usines allumettières belges s'est élevée à 460 millions de boîtes en août-novembre 1928, soit une moyenne mensuelle de 115 millions, contre 170 millions au début de 1927 et 91 millions en novembre.

Les usines travaillent 40 heures par semaine et emploient autant d'ouvriers qu'avant la crise de 1927.

Selon l'Agence Economique et Financière, la situation des industries groupées en cartel est menacée : 1° par la création de nouvelles entreprises indépendantes; 2° par l'importation d'allumettes soviétiques par les coopératives ouvrières qui en ont introduit 2 millions de boîtes en septembre.

La filiale belge de la fabrique hollandaise de lampes électriques de la marque « Phillips » a acheté à Louvain un terrain de 10 hectares afin d'y construire une nouvelle usine occupant 3.000 ouvriers. Elle a porté son capital de 2 à 10 millions de francs.

On se plaint dans le Limbourg du drainage de la main-d'œuvre belge par l'usine hollandaise de « Phil-

lips », installée à Eindhoven, drainage qui serait facilité par l'établissement de communications ferroviaires directes entre Hasselt et Eindhoven. Des trains spéciaux permettraient aux ouvriers belges d'aller tous les jours travailler en Hollande.

Les industries des huiles et des brosses demeurent prospères. L'activité des cimenteries, des carrières et fours à chaux, est aussi bonne que le permet une température rigoureuse. De même, si l'activité du bâtiment a été extraordinaire en 1928 et si de nombreuses constructions privées et habitations ouvrières sont en projet, le mois de janvier et celui de février ont, par suite des périodes de neige et de gelée, arrêté à peu près complètement les travaux à l'extérieur.

PORT D'ANVERS ET NAVIGATION FLUVIALE.

Pendant le mois de janvier, il est entré au port d'Anvers :

En 1929, 979 navires d'ensemble 2.048.346 tonnes, dont 7 voiliers d'ensemble 2.243 tonnes ;

En 1928, 942 navires d'ensemble 2.077.136 tonnes, dont 10 voiliers d'ensemble 1.971 tonnes.

Le classement par provenance des navires entrés s'établit comme suit :

	Navires		
	Belges	Etrang.	Totaux
Angleterre.....	35	316	351
Pays du Nord.....	5	225	230
France.....	9	55	64
Hollande.....	2	49	51
Intérieur du pays.....	3	33	36
Espagne.....	2	32	34
Pays méditerranéens..	4	29	33
Indes anglaises.....	—	27	27
Rio de la Plata.....	6	19	25
Etc...			

Battaient pavillon :

	Navires
Anglais.....	389
Allemand.....	186
Hollandais.....	82
Belge.....	79
Norvégien.....	49
Français.....	47
Suédois.....	44
Danois.....	36
Américain.....	15
Italien.....	12
Etc...	

Au 1^{er} janvier 1929, la flottille belge naviguant régulièrement sur le Rhin se composait de 231 chalands de plus de 750 tonnes, d'ensemble 291.554 tonnes ; de 380 bateaux de plus de 500 tonnes, d'ensemble 209.000 tonnes ; de 650 bateaux de moins de 500 tonnes, d'ensemble 213.750 tonnes ; de 73 bateaux à moteur (ton-

nage total, 18.766 tonnes ; puissance totale, 3.160 chevaux) ; de 12 porteurs à vapeur, d'ensemble 8.500 tonnes ; de 3 remorqueurs à aubes de 1.275 chevaux chacun et de 40 remorqueurs à hélice, d'ensemble 7.860 chevaux de puissance (1).

Il y a donc en tout 1.389 unités, appartenant en propre à des ressortissants ou à des sociétés belges, comportant 741.565 tonnes de bateaux et 11.865 chevaux de remorqueurs.

Le tableau ci-dessous donne les cours des frets de la batellerie fluviale en janvier 1929 :

	1 ^{re} quinzaine	2 ^{me} quinzaine
	Fr.	Fr.
Anvers à :		
Bruxelles.....	10.—	10.—
Louvain.....	11.—	11.—
Neerpelt.....	14.—	15.—
Liège.....	27.—	28.—
Namur.....	33.—	35.—
Charleroi.....	34.—	36.—
Mons.....	18.—	18.—
Termonde.....	7.—	7.—
Alost.....	9.—	9.50
Gand.....	10.—	10.—
Tournai.....	18.—	18.—
Courtrai.....	18.—	18.—
Bruges.....	12.—	12.—
Zeebrugge.....	12.50	12.50
Ostende.....	12.50	12.50
Liège à :		
Anvers.....	27/28	28.—
Charleroi à :		
Anvers.....	30/31	30.—

La Compagnie Belge Maritime du Congo, la Compagnie Africaine de Navigation et le Lloyd Royal Belge ont décidé, tout en conservant leur indépendance respective, de mener désormais une politique maritime commune. Par cette entente s'augmentera notablement l'influence de la Belgique dans les conférences maritimes internationales.

Les flottes de ces trois armements représentent un tonnage de plus de 250.000 tonnes.

La Compagnie Belge Maritime du Congo vient de faire savoir qu'elle se trouvait dans l'obligation de majorer uniformément de 5 p. c. les taux de tous les frets du tarif de sortie. Cette mesure fait suite au vote par le Parlement belge du nouvel article 91 de la loi maritime, incorporant dans notre législation les règles dites de La Haye, article qui améliore sensiblement la situation de la cargaison au point de vue des recours, mais impose aux armements des charges nouvelles et des responsabilités plus grandes à cause de la situation actuelle des ports du Bas-Congo.

Signalons quelques mesures susceptibles d'accroître la prospérité du port d'Anvers et de lui permettre de soutenir la concurrence de Rotterdam.

(1) Cfr. Bulletin n° 6, vol. I, III^e année, page 251, du 17 mars 1928.

L'Administration des Chemins de fer a réduit de 15 p. c. les tarifs de transport des charbons allemands exportés via Anvers. La quantité de charbons allemands exportée par Anvers est tombée de 800.000 tonnes à 40.000 tonnes, Rotterdam ayant absorbé une grande partie du trafic. Le tarif réduit ne sera applicable qu'à des expéditions mensuelles de 50.000 tonnes.

Il est intéressant de constater que l'importation de pommes des Etats-Unis en Europe par Anvers augmente considérablement. 25.000 barils ont été importés en 1928, contre 10.000 en 1927. Ces pommes sont réexpédiées en France, pour la plupart.

INDUSTRIE DE LA PÊCHE.

Le produit de la vente de poissons frais à la Minque d'Ostende, en janvier 1929, s'est élevé à 4.965.000 fr. Ce chiffre est en diminution de 713.000 francs sur celui de janvier 1928 (5.678.000). Voici le tableau comparatif du produit de la vente de poissons pendant les mois de janvier 1929 et 1928 :

	PRODUITS	
	Janvier 1929	Janvier 1928
Chalutiers à vapeur	3.204.000,—	3.333.000,—
Chalutiers à moteur	(1) 1.555.000,—	1.750.000,—
Chaloupes à voiles	(1) 144.000,—	520.000,—
Divers	61.000,—	62.000,—
Poissons de provenance étrangère	1.000,—	13.000,—
	4.965.000,—	5.678.000,—

Dans l'ensemble, les pêches d'esprot et de harengs guais ont été fort rémunératrices. En janvier, plus de 5.000.000 kg. de harengs guais ont été apportés, dépassant dès maintenant les apports de toute l'année 1928 (au total 3.864.000 kg.).

Les patrons des chaloupes et canots ont fait fréquemment des journées de 14 à 15.000 francs; d'autres sont retournés en mer et le gain de leur journée de travail représentait ainsi de 25 à 28.000 francs. On cite même le cas suivant : Un patron, parti en mer le 22 courant, est rentré au bout de 6 heures et a vendu sa pêche, soit 10.000 kg. esprot de belle taille, à 250 francs les 100 kilogrammes.

Le hareng guai se rencontre actuellement sur les côtes françaises, à hauteur de Calais.

Voici quelques chiffres se rapportant à la pêche de harengs guais :

19 janvier 250.000 kilos vendus à 150 francs les 100 kil.
 20 janvier 500.000 kilos vendus à 120 francs les 100 kil.
 21 janvier 300.000 kilos vendus à 110 francs les 100 kil.
 22 janvier 325.000 kilos vendus à 110 francs les 100 kil.
 23 janvier 350.000 kilos vendus à 90 francs les 100 kil.

(1) En diminution par suite de la pêche aux harengs guais.

Les prix ci-dessus ont été influencés par la demande continuelle de l'Allemagne, où le poisson n'a pas fait son apparition.

Quant aux prix de l'esprot, ceux-ci varient considérablement; ils ont passé, suivant la taille du poisson, du prix maximum de 325 francs au prix minimum de 5 à 8 francs les 100 kilogrammes.

AGRICULTURE.

Janvier a été un vrai mois d'hiver; il a gelé assez fort jusqu'au 28 et la neige est tombée, par intervalles, abondante; elle a protégé les cultures contre les intempéries.

Les champs étant couverts de neige, il n'y a rien de spécial à mentionner au sujet de l'aspect des emblavures. Les grands froids ont endommagé les navets encore en terre. Les travaux des attelages ont été suspendus presque complètement pendant la plus grande partie du mois. On s'est surtout occupé des battages et des soins à donner aux animaux. La semence de trèfle a bien réussi en 1928: la graine est abondante (400-600 kg. à l'Ha.) et de très belle qualité. Les pois et les féveroles donnent des rendements de 2,500-3,200 kgr. (Fl. Occ.). Par suite des bas prix du sucre et, par voie de conséquence, des betteraves sucrières, il est probable que cette culture sera sensiblement réduite cette année, à l'avantage du lin et de l'avoine. L'emploi des distributeurs d'engrais se généralise.

L'état sanitaire du bétail reste bon. Les conditions économiques se maintiennent favorables pour ce qui concerne la production laitière, l'élevage et l'engraissement du porc. Le jeune bétail de bonne qualité a haussé de prix vers la fin du mois. Le marasme persiste dans le commerce des chevaux. A cause des prix élevés des tourteaux et autres fourrages concentrés, beaucoup de cultivateurs préfèrent donner le froment aux animaux plutôt que de le vendre à bas prix.

Les prix ci-après sont donnés à titre indicatif par 100 kgr. : froment, orge et seigle, 155-165; avoine, 165-175; féveroles, 195-205; pommes de terre, 40-65; betteraves fourragères, 15-18; cossettes de chicorée (disponible), 145; foin de prairie, 60-70; de trèfle, 90; de luzerne, 100; paille 35-45; houblon et tabac, peu ou pas de transactions; graine de trèfle rouge, 13-15 le kgr.; de trèfle blanc, 11-12 le kgr.; beurre le kg., 30-33; œufs (la pièce), 1,10; beurre et œufs en baisse vers la fin du mois.

Animaux de boucherie (le kgr. sur pied) : bétail gras de 1^{re} qualité, 7,50-9; bétail gras ordinaire, 5-7; porcs gras: 10,5-11; veaux gras, 10-12; moutons, 5-7; le jeune bétail maigre, de bonne qualité se négocie dans les prix d'environ 7,50 le kgr.; les nourains 9 fr., les porcelets (8-9 semaines), 12-13 fr. le kgr.

L'exportation des chicorées witloof progresse rapidement ainsi qu'en témoigne le tableau suivant :

Années	Exportation totale	Exportation vers la France
	Kilos	Kilos
1913	5.550.932	3.914.810
1919	1.509.829	1.187.825
1920	6.590.348	5.446.192
1921	6.603.344	5.446.192
1922	5.359.753	4.472.448
1923	9.878.897	8.342.687
1924	9.887.219	7.264.688
1925	13.913.794	11.074.017
1926	14.417.403	10.485.685
1927	21.303.900	17.190.200

Sous l'impulsion des milieux agraires scientifiques, il s'est créé en novembre dernier, à Bruxelles, la Société Nationale des Eleveurs du porc « Grand Yorkshire ». Le but est de développer l'élevage du porc à ba-

con, afin d'accroître la consommation indigène et de permettre l'exportation vers l'Angleterre où la production est déficitaire.

L'élevage du porc s'imposera de plus en plus par suite du développement des industries laitières et de la modernisation des abattoirs permettant la récupération de sous-produits permettant de servir à l'alimentation des porcs.

Selon des chiffres cités par le Docteur J. Marcq, professeur de Zootechnique à l'Institut Agronomique de Gembloux, la Belgique engraisse annuellement 1 million de porcs, fournissant plus de 150 millions de kgr. de viande par an.

Notre Exportation de Chevaux.

Au sujet de notre exportation de chevaux, nous extrayons ce qui suit de la revue « De Boer » du 26 janvier 1929 :

	1927 (10 mois)				1928 (10 mois)			
	Importations		Exportations		Importations		Exportations	
	Nombre de têtes	Valeur	Nombre de têtes	Valeur	Nombre de têtes	Valeur	Nombre de têtes	Valeur
Poulains.....	3.049	4.882.000	3.189	9.039.000	1.416	2.469.000	5.667	15.569.000
Juments.....	4.029	7.127.000	5.231	29.767.000	3.477	7.216.000	3.885	23.958.000
Hongres.....	6.817	11.267.000	9.279	56.851.000	5.156	8.119.000	8.810	58.742.000
Etalons.....	150	819.000	594	4.902.000	103	478.000	327	2.840.000
	14.045	24.095.000	18.293	100.559.000	10.152	18.282.000	18.689	101.109.000

Excédent des exportations pour les dix premiers mois de 1927 :

Nombre de têtes : 4.248.

Valeur : 76.464.000 francs.

Excédent des exportations pour les dix premiers mois de 1928 :

Nombre de têtes : 8.337 ;

Valeur : 84.827.000 francs.

Les poulains que nous achetons à l'étranger viennent pour la plupart de Hollande. Rien que pendant les dix premiers mois de 1928, nous en avons achetés 1.322 en Hollande sur un total de 1.416 têtes importées.

Sur le total des 5.667 poulains vendus à l'étranger, 5.327 ont trouvé des acheteurs en France. Le prix moyen pour les poulains importés est de 1.743 francs, contre 2.747 francs pour ceux exportés. C'est surtout d'Irlande, d'Angleterre et de France que nous importons des juments. La France et l'Allemagne sont nos principaux acheteurs, la première pour 2.209 têtes et la seconde pour 1.223. Nous payons à l'étranger environ 2.075 francs par jument achetée et nous recevons 6.166 francs par bête vendue.

Voici, suivant leur importance, les pays qui nous

vendent des hongres : l'Angleterre, la Pologne, les Pays-Bas et la France.

Nos acheteurs sont :

La France 5.126 têtes

L'Allemagne 3.169 »

Ici encore nous pouvons faire une différence entre la valeur moyenne des hongres importés et exportés. 1.574 francs pour les premiers et 6.667 francs pour les derniers.

Il y a donc une légère amélioration sur le chiffre de nos exportations de chevaux ; ceci n'est cependant pas suffisant pour permettre le développement de l'élevage des chevaux en Belgique.

Aussi bien à l'étranger que chez nous, la force motrice a permis la suppression d'un grand nombre d'entre eux et nous subissons encore les conséquences de cette évolution.

Est-il nécessaire de reproduire les chiffres, qui ont déjà été publiés sur le commerce des automobiles en Belgique. Le nombre de grands et de petits camions employés en Belgique était en 1921 d'environ 5.000 ; en 1924, il était déjà de 27.500 et, en 1928, il atteignait 30.000. Les progrès semblent arrêtés : il était temps.

Sans aucun doute une partie de ces véhicules, surtout les lourds camions, font concurrence aux chemins de fer ; mais cependant la majorité a rendu les chevaux de moins en moins utiles. »

Dans un récent article de la « Nation belge », l'élevage du cheval de trait léger a été préconisé comme remède à la crise de l'exportation du cheval de gros trait. « On ne peut non plus manquer d'être frappé par l'absolue uniformité de type et d'usage de presque toute la production belge ; ceci n'est pas sans aggraver le problème des débouchés.

» Tandis que nous devons exporter en grand nombre des chevaux de gros trait et des poulains, nous importons la quasi totalité des montures de notre armée et nombre de chevaux utilisés par les sports et la traction rapide ou mixte. »

Cependant, il existe dans la West-Flandre d'excellents élevages de trotteurs ; ces élevages appartiennent en général à des cultivateurs moyens.

LA CONCENTRATION

DANS L'INDUSTRIE SUCRIERE BELGE.

Généralités.

L'industrie sucrière présente, dans le cadre de la production belge, une importance considérable, bien que les sucreries n'emploient que 12,386 ouvriers, pour la plupart saisonniers, et les raffineries 2,895 (Enquête industrielle de 1926). C'est que les sucreries belges transforment une matière première indigène, ce qui n'est le cas pour aucune de nos grandes industries exportatrices ; les raffineries, en outre, travaillent des quantités non négligeables de sucres bruts étrangers qui, par la suite, sont réexportés.

La betterave à sucre constitue un produit agricole de toute première valeur : dans un système de cultures rotatives à assolement triennal, elle occupe une place importante ; par les fumures et les façons qu'elle exige, elle pousse à l'enrichissement du sol et par conséquent à l'augmentation des rendements ; ses feuilles et collets, les pulpes résiduelles de la fabrication constituent un aliment appréciable dans l'engraissement du bétail et l'entretien des vaches laitières ; enfin, exigeant de nombreux et durs travaux où l'emploi des chevaux est nécessaire, la culture de la betterave à sucre est directement favorable à l'élevage du cheval de gros trait dont l'exportation est fort développée.

Un autre élément doit encore être envisagé pour apprécier toute l'importance de l'industrie sucrière : c'est le facteur alimentaire : les peuples les plus civilisés sont les plus grands consommateurs de sucre ; dès lors, l'existence dans un pays donné, d'entreprises fabriquant le sucre en abondance et à bon marché, exerce à la longue une influence bienfaisante sur le niveau de

vie de la population et sa productivité (1). Enfin, l'industrie sucrière belge est exportatrice et elle voit sa position menacée sur certains marchés, notamment en Angleterre et en Suisse, soit par le protectionnisme des Etats importateurs, soit par la politique ferroviaire des Etats par les voies desquels doit transiter le sucre belge.

La Belgique possède donc les meilleures raisons de vouloir que son industrie sucrière soit prospère et bien organisée. Il se fait précisément que la situation mondiale des sucreries est peu favorable : la guerre a favorisé les producteurs de sucre de canne au détriment des producteurs de sucre de betterave ; en outre, par suite de l'amélioration des rendements et de l'extension des cultures de canne à Java et à Cuba, la surproduction est générale. On pourrait ne voir dans cette situation que le libre jeu des forces économiques et attendre patiemment un redressement de la situation, après une

(1) La consommation de sucre en Belgique ne place pas notre pays au tout premier rang des pays west-européens sous le rapport du standard alimentaire, ainsi qu'en témoigne le tableau suivant :

	Consommation annuelle par tête d'habitant	
	1924-25	1925-26
Danemark	49	53.1
Royaume-Uni.....	40.5	41.8
Suisse.....	36.4	37.3
Hollande	30.6	31
France	22.9	24.3
Belgique	24.7	22
Allemagne	21.6	21.6
Italie	8.5	8.5

Il y a, cependant, certaines réserves à faire quant à l'importance absolue du sucre comme indice du standard alimentaire.

Dans un récent article du *XX^e Siècle* (27-1-1929), M. le professeur Baudhuin a préconisé une élévation de la consommation du sucre, tant pour des raisons sociales et physiologiques que pour des motifs de politique économique : consommation d'un produit indigène. La consommation de sucre fait d'ailleurs des progrès en Belgique.

1913.	14 kgr. par tête d'habitant.
1919.	19 » » »
1925-26.	22 » » »
1928.	26 » » »

Il y a à ces progrès diverses raisons que nous ne pouvons analyser ici : hausse des salaires, influence de la main-d'œuvre féminine, enrichissement des campagnes, habitudes implantées par les soldats revenus de l'armée de campagne et le retour des émigrés de la Grande-Guerre.

période de baisse des prix très favorable aux consommateurs.

Mais la science économique n'ignore plus que l'ajustement de la production à la consommation n'est pas un phénomène simple, que l'on ne peut isoler une industrie, un intérêt et en attendre la réadaptation; l'économie contemporaine repose de plus en plus sur le désir d'éliminer le risque: risque individuel, risque corporatif, risque social, etc... C'est ainsi que la crise de l'industrie sucrière menace d'entraîner celle de l'agriculture des pays west-européens; celle-ci réagirait sur la production du blé, diminuerait le pouvoir d'achat des populations et, de ce fait, ralentirait les progrès de l'industrie.

Le rôle d'une catégorie de producteurs ou de consommateurs est moins apparent dans des pays vieux où l'organisation sociale et économique est fort compliquée (Belgique, Angleterre, Allemagne). Ce n'est pas une raison pour le sous-estimer et la preuve en est que l'Angleterre, qui cependant contrôle la production de sucre de canne de diverses colonies, introduit chez elle, à renfort de subsides, la culture de la betterave à sucre, pour remédier au malaise agricole, favoriser l'industrie de la construction mécanique, etc...

Nous avons fait ressortir l'importance de la politique du sucre de l'Angleterre dans une série d'articles et de notes publiés ici même.

Quel remède appliquer à la crise mondiale du sucre ?

Comme pour celle du charbon et du coton, on a proposé des accords internationaux. Mais ici encore, des accords nationaux préalables sont nécessaires. La question se complique, en outre, du fait que l'industrie et la culture sont étroitement dépendantes, une sucrerie s'assurant toujours la production betteravière d'une région dont les cultivateurs plus ou moins nombreux assurent son approvisionnement en racines.

Dès lors, il est du plus haut intérêt de savoir quelle est l'organisation de notre industrie sucrière, sans préjuger des remèdes que les intéressés et le gouvernement peuvent adopter pour lui rendre son activité. Les notes qui vont suivre paraîtront parfois incomplètes et fragmentaires: chacun sait combien la documentation sur la vie économique est difficile à obtenir en Belgique (1).

Nous ne reviendrons pas sur les origines de la fabrication du sucre de betterave, sous le régime impérial (2).

Ce n'est d'ailleurs pas de cette époque que date l'industrie du sucre en Belgique. Le professeur Van

(1) Cette étude était déjà écrite lorsque la presse a annoncé que les fabricants de sucre de Belgique avaient conclu une entente pour relever le prix des sucres cristallisés: le prix des sucres indigènes en consommation a passé de 255 fr. à 280 fr. les 100 kgr. Les sucres exotiques consommés dans le pays sont passibles d'une surtaxe de 40 fr. les 100 kgr., au-dessus du droit d'accise de 40 fr. payé par les sucres indigènes.

(2) Voir à ce sujet BRIAVOINNE: *Mémoires de l'Académie, 1842.*

Houtte (1), dans son histoire économique de la Belgique au XVIII^e siècle, a enregistré l'existence de 28 raffineries de sucre de canne dans des centres urbains des Pays-Bas autrichiens. Cette industrie a même revêtu dès l'abord un aspect capitaliste, affranchie qu'elle était des règles corporatives. Au début de notre indépendance, la Société Générale contrôlait la « Raffinerie Nationale » (2).

L'introduction de la culture des betteraves a donc trouvé en Belgique des éléments de succès, dans l'existence même des raffineries; la pratique des assolements, fort ancienne en Belgique, et des fortes fumures, également connue de longue date, comme l'ont démontré Henri Pirenne et Seebohm-Rowntree, devait encore la favoriser. La fabrication du sucre de betteraves a donc pris chez nous une grande expansion, au moment où la production du sucre de canne subissait une éclipse. L'histoire du « dumping » du sucre de betterave et de la convention de Bruxelles nous entraînerait fort loin.

La culture des betteraves.

Le tableau ci-dessous nous donne les renseignements statistiques relatifs à la production des betteraves sucrières.

Culture de la betterave sucrière en Belgique.

	Superficie plantée		Production totale (1000 quintaux)
	Nombres proport.	Nombres absolus	
		Hectares	
1913.....	100	52.419	13.919
1919.....	81,8	42.894	10.949
1920.....	101,2	53.052	14.383
1921.....	110,7	58.051	14.628
1922.....	115,2	60.372	16.993
1923.....	138,2	72.460	20.365
1924.....	154,8	81.152	24.890
1925.....	137,7	72.168	21.675
1926.....	122,1	64.025	16.829
1927.....	134,7	70.645	19.831

Ces chiffres prendront toute leur importance si l'on tient compte que les cultures principales couvrent 1,800,000 hectares environ, dont 38,87 p. c. en céréales, 1,09 p. c. en légumineuses pour la production des graines, 5,66 p. c. en plantes industrielles, 13,80 p. c. en plantes racines et 40,58 p. c. en fourrages (données publiées pour 1927 par le Ministère de l'Agriculture).

(1) VAN HOUTTE: *Histoire économique de la Belgique à la fin du régime autrichien.* Gand. 1920, Van Rysselberghe et Rombaut.

(2) Voir le volume publié par la Société Générale à l'occasion de son centenaire.

Le tableau qui suit permettra de saisir la répartition de la culture de la betterave à sucre dans le pays (en 1927) :

	Hectares
Anvers	504
Brabant	12.887
Flandre occidentale	9.191
Flandre orientale	5.375
Hainaut	19.214
Liège	8.727
Limbourg	8.184
Luxembourg	14
Namur	6.549

Il n'est pas sans intérêt de comparer la culture des betteraves sucrières et fourragères.

	1927		
	Surfaces	Rendement moyen p ^r hectare	Production totale (en quintaux)
Betteraves à sucr.	70.645	280.73	19.831.953
Betteraves fourragères	77.157	613.35	47.324.146

Statistique des entreprises sucrières

Depuis 1890, la production et le raffinage du sucre ont fait en Belgique de grands progrès, dont l'irrégularité est l'indice des crises mondiales que traversait périodiquement cette industrie. Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu de cette évolution.

Statistiques de la production sucrière belge (en tonnes).

Campagne sucrière	Fabriques en activité	Total de la production en sucre brut (En tonnes)	%	Production moyenne par entreprise (En tonnes) (1)
1912-1913	84	285.232	100	3.395
1920-1921	58	230.875	80,9	3.981
1921-1922	58	271.331	95,1	4.678
1922-1923	57	250.832	87,9	4.400
1923-1924	57	279.451	97,9	4.902
1924-1925	58	373.563	130,9	6.440
1925-1926	58	309.117	108,3	5.329
1926-1927	—	216.345	75,8	—

Le tableau suivant appelle certaines réserves, que nous empruntons à un article de la *Libre Belgique* du 25 janvier : « Les fabricants produisent deux sortes de sucre : le sucre brut, jaunâtre qui doit être raffiné avant d'être propre à la consommation, et le sucre cris-

talisé blanc, qui n'est que du sucre brut lavé par des jets. Les sucreries qui produisent du cristallisé s'appellent bien souvent sucrerie-raffinerie, mais le sucre cristallisé n'est pas considéré comme du sucre raffiné ».

Statistiques des raffineries de sucre.

ANNÉES	Fabriques en activité	Production en tonnes	% 1913 = 100	Production moyenne par entreprise (En tonnes)
1913	22	130.462	100	5.930
1919	19	93.776	71,8	4.935
1920	20	133.232	102,1	6.661
1921	19	123.258	94,5	6.487
1922	20	183.975	141,1	9.198
1923	18	155.238	118,9	8.624
1924	19	152.247	116,7	8.013
1925	19	174.278	133,5	9.172
1926	—	174.983	134,1	—
1927	—	160.124	122,7	—

(1) M. Joseph Wauters, ancien ministre de l'Industrie et du Travail, spécialisé dans l'étude des questions agricoles, considère que la capacité individuelle annuelle de travail des sucreries belges est insuffisante : elle est de 28.000 tonnes de betteraves, alors qu'elle est

de 42.000 tonnes en Allemagne, 47.000 tonnes en France (il faut tenir compte du renouvellement des installations à la suite des destructions allemandes), 73.000 T. en Autriche, 79.000 tonnes en Grande-Bretagne et 89.000 tonnes en Hollande.

ANNÉES	Nombre de sucreries	Production en tonnes	Production moyenne	Nombre de raffineries	Production en tonnes	Production moyenne
1890	119	163.512	1.374	30	39.961	1.332
1900	121	306.076	2.529	25	73.883	2.955
1910	92	271.282	2.948	22	114.538	5.206

Selon l'enquête poursuivie en 1926 par le Ministère de l'Industrie, la répartition géographique des usines était la suivante :

	Nombre	Ouvriers	Anvers	Brabant	Flandre Occid.	Flandre Orient.	Hainaut	Liège	Limb.	Namur
Raffineries.	14	2.895	8	4	—	1	—	—	—	1
Sucreries ..	53	12.386	3	7	2	3	19	13	4	2

La Société Générale des fabricants de sucre, association professionnelle affiliée au Comité Central Industriel de Belgique groupe 51 membres. Sur ce total, 41 entreprises ont adopté la forme de société anonyme; 10 appartiennent à des particuliers ou à des associations de personnes.

A première vue, cette industrie est fort dispersée. Mais cette impression doit être corrigée par une étude attentive des conditions de la production.

La forme de société commerciale, adoptée par la plupart des entreprises, est ici assez déroutante : en réalité, bon nombre sont des sociétés de famille et les milieux boursiers s'en désintéressent; alors que ces derniers se sont intéressés à de nombreuses sociétés belges de sucreries à l'étranger, le nombre des sucreries belges dont les titres sont cotés est négligeable et la plus importante de toutes est une entreprise appartenant à une famille puissante. Ceci paraît indiquer que l'industrie sucrière belge appartient à la moyenne industrie, que les capitaux investis y sont relativement peu considérables et que, suivant la terminologie économique, elle ne présente pas un caractère capitaliste fortement accusé. Pour 34 sucreries sur lesquelles on possède des renseignements précis, le capital global s'élève à 183 millions, soit une moyenne de 5.400.000 francs. Mais quatre sucreries ou sucreries-raffineries ont respectivement un capital de 23.500.000 francs, 20.500.000 francs, 20 millions et 64 millions de francs. Nombre de petites sucreries ont un capital variant de 200.000 à 500.000 francs. Ces données n'ont qu'une valeur indicative, car si les grandes entreprises ont procédé à des augmentations de capital et à des réévaluations d'actif, la composition du fonds social de nombre de sucreries n'a pas changé depuis 1914. Ce fait seul justifie nos réserves.

Il convient de tenir compte de la manière dont les sucreries assurent leur approvisionnement en matières premières : certaines possèdent en propre des exploitations agricoles qui satisfont à une partie plus ou moins grande de leurs besoins en betteraves;

la plupart passent avec les agriculteurs des contrats de livraison qui se concluent, généralement, à l'époque des ensemencements. Mais la Belgique est un pays où la propriété, ou mieux, où l'exploitation agricole est très morcelée : les contrats doivent donc être conclus avec un grand nombre de cultivateurs se trouvant à une distance telle de la sucrerie que le transport de la betterave, produit pondéreux et de faible valeur, soit peu onéreux; quels que soient les progrès obtenus par l'amélioration de la culture et par la sélection, il n'en est pas moins vrai qu'au point de vue transport, la betterave, dont le rendement net n'atteint pas 20 p. c., est un produit onéreux, d'autant plus que dans la plupart des cas les pulpes doivent être retournées au cultivateur, selon des modalités que nous n'étudierons pas ici.

Par conséquent, les conditions mêmes de la culture des betteraves et de l'approvisionnement des sucreries restreignent le rayon d'action de ces dernières et les dispersent sur toute l'étendue de la zone de culture qui se trouve principalement dans la région sablo-limoneuse et limoneuse. Cette dispersion et les limites précitées de leur champ d'action réduisent l'importance de l'outillage et celle des capitaux investis. Dans certains cas, le chemin de fer peut élargir considérablement la région d'approvisionnement; c'est ainsi que les sucreries françaises et hollandaises achètent des betteraves en Belgique et que les usines belges en importent à leur tour. Mais les conditions générales de l'industrie sucrière n'en sont pas foncièrement modifiées.

La concentration sucrière.

Il semblerait donc que la fabrication du sucre fût, en Belgique, réservée à des entreprises de moyenne importance, alliées à la grande exploitation agricole.

Cependant, un important mouvement de concentration et d'intégration s'est produit dans l'industrie sucrière, tout en conservant l'indépendance nominale de nombreuses sucreries.

La « Raffinerie Tirlemontoise » est arrivée à fournir les trois quarts de la production belge de sucre raffiné et à traiter des tonnages importants de betteraves dans les sucreries qu'elle contrôle.

Cette entreprise a été créée en 1838 par la famille Vinckenbosch; elle employait à cette époque 180 à 200 ouvriers et avait une capacité de 300 à 400 sacs de sucre brut. En 1894, elle fut reprise par la famille Wittouck et transformée en société anonyme; elle entreprit à la fois la fabrication du sucre et le raffinage. Au cours des années qui suivirent, elle a considérablement développé sa force motrice, passée de 400 kw. à 3.000 kw., de 1890 à 1927; en 1927, elle occupait 2.398 personnes. L'enquête de 1926 renseigne un effectif ouvrier total de 2.895 personnes pour 14 raffineries (bon nombre de ces dernières sont des raffineries de candi).

La production de sucre raffiné s'est développée comme suit :

1894	T.	7.000
1900-1901		17.851
1909-1910		52.179
1912-1913		68.094
1920-1921		68.791
1924-1925		100.000
1927-1928		140.000

L'exportation s'est accrue dans des proportions considérables :

1898	T.	4.500
1906-1907		16.394
1912-1913		30.976
1920-1921		16.431
1924-1925		33.636
1926-1927		38.987
1927-1928		75.000

En 1927-28, la raffinerie a utilisé 1.500.000 quintaux de sucre : 850.000 sacs de provenance belge et 645.000 sacs de provenance étrangère.

Le progrès est particulièrement sensible pour la période d'après-guerre, malgré l'incertitude des marchés extérieurs et la perte du débouché anglais pour le sucre en morceaux; la Grande-Bretagne n'absorbe plus que 10 p. c. du tonnage d'avant-guerre.

C'est que la consommation de sucre a considérablement augmenté en Belgique, comme nous l'avons indiqué dans un chapitre précédent.

Ces données numériques suffisent à montrer que la raffinerie du sucre est fortement concentrée en Belgique; mais la concentration apparaîtra encore plus nette si l'on tient compte de l'intégration qui a été poursuivie par la Raffinerie Tirlemontoise.

En 1920, la société contrôlait : 1° les Sucreries centrales de Wanze; 2° la Sucrerie de Selzaete; 3° la Sucrerie d'Heylissem; 4° la Sucrerie-Raffinerie d'Embresin; 5° la Sucrerie de l'Espérance, à Snaeskerke; 6° la Sucrerie de Les Waleffes; 7° la Sucrerie de Braives; 8° les Sucreries de Genappes; 9° la Sucrerie d'Orval; 10° la Sucrerie de Landen; 11° la Sucrerie d'Huppertingen; 12° la Sucrerie d'Anvaing; 13° la

Sucrerie de Bauffe (1). Les Sucreries centrales de Wanze et la Raffinerie Tirlemontoise sont d'ailleurs toutes deux des affaires de la famille Wittouck.

La Raffinerie Tirlemontoise possédait également un intérêt dans la Sucrerie du Grand-Pont, de Hougaerde, qui avait absorbé la Sucrerie de la Ghete, dans laquelle la Raffinerie Tirlemontoise était intéressée.

Pratiquant l'intégration du traitement des sous-produits, la Raffinerie Tirlemontoise a fondé en 1920 la société « Produits organiques de Tirlemont », afin d'extraire du sucre l'acide citrique, produit pour lequel la Belgique était tributaire de l'Allemagne.

Selon certaines informations, la Raffinerie Tirlemontoise se serait également intéressée à la même époque à une fabrique d'emballage et de cartonnage.

En 1921, la Raffinerie Tirlemontoise a souscrit intégralement l'augmentation du capital des Sucreries Centrales de Wanze, porté de 2 à 10 millions; elle a également participé à l'augmentation du capital des Ateliers de Construction J.-J. Gilain, à Tirlemont, du groupe de la Mutuelle Solvay. Cette dernière opération constitue un bon exemple d'intégration: ces ateliers sont, en effet, spécialisés dans la fabrication des appareils de transport et de manutention, machines à vapeur et installations complètes de sucreries, tant en Belgique qu'outre-mer: Java, Cuba, Pérou, Brésil, Australie et Indes anglaises.

En 1927, la Sucrerie du Grand-Pont, filiale de la Raffinerie Tirlemontoise, a absorbé: l'Union Sucrière de Belgique, la Sucrerie de Chastre et la Gemblouoise. La nouvelle société, au capital de 23,5 millions, a pris le nom de Raffinerie et Sucreries du Grand-Pont. Les usines avaient des rayons d'activité enchevêtrés: la fusion a amené une simplification; en outre, les sucreries de Hougaerde ont été mises à même de faire raffiner leurs produits directement à l'usine de Gembloux sans frais de taxe de transmission. D'autre part, l'usine de Gembloux dispose de quantités suffisantes de mélasse pour la fabrication d'aliments pour bétail.

Les Sucreries de Wanze, qui, au cours de leur histoire, auraient absorbé 30 sucreries, méritent une mention toute spéciale: ce sont les plus grandes fabriques de sucre de betterave de l'Europe continentale, et elles disposent d'un matériel perfectionné. Leur capacité est de 290.000 sacs de sucre et de 200.000 tonnes de betteraves.

La fabrique est entourée de 14 râperies de betteraves, situées dans la Hesbaye et opérant chacune dans un rayon déterminé. Le jus extrait est envoyé par canalisations souterraines à l'usine de Wanze, où il est travaillé. Ce système a pour avantage de permettre à l'usine-mère d'étendre son rayon d'action et d'éviter des frais de transport onéreux.

La Raffinerie Tirlemontoise détenait 39.880 actions sur les 40.000 titres représentant le capital des Sucre-

(1) Dans le Tournaisis, la Raffinerie Tirlemontoise contrôle les sucreries de Helchin, Chercq et Celles.

ries Centrales de Wanze ; cette dernière société possède une fabrique de ciment qui travaille les résidus calcaires des sucreries.

En 1927-1928, la Raffinerie Tirlemontoise a resserré les liens qui existaient entre elle et ses filiales, et a absorbé les Sucreries Centrales de Wanze, les Sucreries de Braives et de Waleffes, s'assurant ainsi une production directe de 340.000 quintaux de sucre. Elle a également absorbé la Distillerie de Ruysbroek, sous son influence depuis plusieurs années.

En même temps qu'elle étendait son contrôle sur les sucreries susceptibles de lui fournir sa matière première, la Raffinerie Tirlemontoise rachetait les raffineries concurrentes : Union Sucrière Gembloutoise, Raffinerie Belge. Lorsque le rachat direct était impossible, la Raffinerie Tirlemontoise a conclu des accords limitant (Raffinerie Graeffe et son groupe de sucreries) ou arrêtant (Sucreries du Grand-Pont pour ses raffineries) la production de ses concurrents. En réalité, il existe donc une entreprise de raffinage prépondérante en Belgique, des raffineries encore actives, mais qui lui sont subordonnées, et enfin des raffineries-rentières, dont l'activité a graduellement cessé et qui ont vendu leur matériel.

La Raffinerie Tirlemontoise a également étendu son action à l'étranger : en 1925, avec le groupe de la Société Générale, la banque Josse Allard, les groupes Naus (1) et Frans Wittouck, elle a souscrit au capital de 30 millions de la Compagnie Sucrière Congolaise qui va traiter la canne d'importantes plantations. Les Sucreries et Raffineries de Moerbeke-Waes se sont associées à la formation de cette société.

La Raffinerie Tirlemontoise a acquis en 1921 des intérêts dans une sucrerie alsacienne, près de Strasbourg. Elle possède encore des intérêts nombreux dans des sucreries en Italie et dans les Balkans. La Société Générale de Sucreries et Raffineries en Roumanie, après avoir exploité elle-même, est devenue une société à portefeuille qui contrôle la Sucrerie et Raffinerie de Roustchouk, au capital de 60 millions, la Sucrerie et Raffinerie de Pontelongo (capital 30 millions), et la Danubienne (750 millions de lei). Il est difficile de déterminer le rôle exact joué par la Raffinerie Tirlemontoise dans ces entreprises belges à l'étranger, bien qu'il soit certain.

D'après les monographies du *Recueil Financier*, la Raffinerie Tirlemontoise et les entreprises mentionnées dans les lignes qui précèdent ont des échanges techniques.

Il est intéressant de constater que ces sucreries belges à l'étranger opèrent à leur tour des concentrations importantes.

(1) Henry Naus bey est directeur général d'une société anonyme française : la Société anonyme des Sucreries et de la Raffinerie d'Egypte, qui possède cinq sucreries et une raffinerie. Ces usines achètent la canne aux cultivateurs indigènes. La société possède cependant à Nay-Hamendi des champs de culture expérimentale.

La Sucrerie et Raffinerie de Pontelongo, outre ses relations avec la Banque Josse Allard (1), a des intérêts communs avec des maisons financières étrangères, notamment la Banca Commerciale Italiana, Warburg & Co, de Hambourg. Elle peut travailler 450.000 tonnes de betteraves dans ses usines de Bottrighi, de Pontelongo et d'Este, cette dernière provenant d'une fusion, en 1926-1927, avec la Società Veneta per l'Industria degli Zuccheri. Elle contrôle la Distillerie de Cavazzere.

La Sucrerie et Raffinerie de Roustchouk peut travailler 90.000 tonnes de betteraves par an. La banque Josse Allard et Warburg & Co y possèdent des intérêts.

La Danubienne est une société roumaine, créée par la banque Josse Allard ; elle a absorbé la Sucrerie et Raffinerie de Maracesti. Les emprunts hypothécaires ont été pris ferme par la Société Générale et la Banque Josse Allard. Elle a une capacité de 325.000 tonnes de betteraves ; elle exploite depuis 1923 les usines de Roman et Sascret, qui appartenaient à la Société Générale de Sucreries et Raffineries en Roumanie ; celle-ci, comme nous l'avons dit, est une société à portefeuille.

Le lecteur n'aura pas manqué de remarquer l'importance du capital des sucreries belges à l'étranger : c'est que bien souvent elles se constituent en domaine agricole où elles procèdent directement à la culture de la betterave.

Nous aurons apporté un élément de plus à l'étude de la première entreprise de sucreries en Belgique, en signalant que son administrateur-délégué, M. Lucien Beauvuin, sénateur, joue un rôle important dans de nombreuses sucreries belges et étrangères, établissant ainsi avec la Raffinerie Tirlemontoise une union personnelle. Cette dernière entreprise est en rapports constants avec la Société Générale, représentée au sein du Conseil de la Raffinerie par MM. Jadot et Francqui.

Ces rapports ont encore été renforcés par une participation prise en 1928 par la Société Générale de Belgique dans le capital de la Raffinerie Tirlemontoise.

A cette longue énumération de faits, ajoutons-en un de plus : la progression du portefeuille-titres de la Raffinerie Tirlemontoise depuis la guerre :

1920-1921	4.753.000
1921-1922	17.259.000
1927-1928	24.734.000

Ce tableau ne serait pas complet si nous ne mentionnions pas qu'il existe un certain nombre de sucreries d'importance moyenne (une douzaine environ) au sujet desquelles nous ne possédons pas d'indices qu'elles soient contrôlées par le groupe de Tirlemont. Il s'agit principalement de sucreries appartenant à de grandes familles terriennes, exploitant un important domaine agricole. Tel est particulièrement le cas pour Tournai

(1) Il convient de signaler ici le rôle prépondérant joué par la Banque Josse Allard dans l'expansion de l'industrie sucrière belge dans l'Europe méditerranéenne et balkanique.

et ses environs. Il y existe, d'ailleurs, deux groupes de sucreries particulières unies par des accords et des fusions : le groupe de Péruwelz, contrôlé par les familles Peeters et Desclée, comprend les sucreries de Warneton (40.000 sacs de sucre brut), Brugelette (35.000 sacs), Warcoing (35.000 sacs), Saint-Joseph-Enghien (90.000). Les Sucreries Réunies d'Ath (groupe Descamps) sont le résultat de la fusion des sucreries d'Ath, Belœil et Ligne, ayant une capacité totale de 70.000 sacs.

Dans le mouvement de concentration de l'industrie sucrière, il est nécessaire de signaler, avec toutes les réserves d'usage, une initiative soulignée par une série d'articles de la *Libre Belgique* : le Boerenbond vient de reprendre la sucrerie N. D. d'Oreye, alliée à la sucrerie de Sombreffe. Il envisagerait également la construction d'une grande raffinerie à Anvers. Cette politique d'intégration descendante ne sera, si elle s'amplifie, qu'un des aspects de la lutte entre les sucreries et l'agriculture : la crise du sucre, en réduisant les prix et en créant la surproduction, surexcite des intérêts en équilibre instable et qui essaient de se rejeter mutuellement le risque des transactions.

Modes d'achat des betteraves.

Les contrats entre les cultivateurs et les sucreries présentent des modalités variables, suivant les régions. En voici quelques types principaux :

En 1920, le prix de la betterave était fixé par le vendeur qui prenait comme prix de base le prix du sucre fixé par le gouvernement : les betteraves furent payées, par exemple, 75 francs la tonne, pour un teneur de 14 p. c. de sucre. Chaque degré en plus ou en moins donnait lieu à paiement ou retenue de 7 fr.

En 1927, dans la Hesbaye, les producteurs de betteraves se sont syndiqués et ont passé contrat avec les sucreries sur les bases suivantes, qui valent pour plusieurs régions : « Une tonne de betteraves titrant 16 p. c. est payée sur la base de 81 p. c. du prix du quintal de sucre cristallisé quand celui-ci vaut de 280 à 320 francs. Au delà de 320 francs, le prix des betteraves augmente de 1 p. c. par hausse de 10 francs du prix du sucre, jusqu'à 85 p. c. En dessous de 280 fr., ce prix diminue d'un pour cent par baisse de 10 francs du sucre jusqu'à un minimum de 75 p. c. Les planteurs peuvent choisir, comme époque de vente pour une première moitié de leur récolte, une quinzaine à partir de février jusqu'au 1^{er} avril, et, pour la seconde moitié, une quinzaine à partir du 15 octobre jusqu'au 31 décembre. Il leur est également loisible de vendre, d'un coup, la totalité de leur récolte en se basant sur le cours moyen du sucre cristallisé, soit la cotation d'octobre-décembre, soit la cotation du début de février jusqu'au 31 mars. Les cultivateurs ont droit à une ristourne de pulpes, gratuite et franco de port, égale à 60 p. du poids des betteraves fournies. 50 p. c. des

agriculteurs-betteraviers de Hesbaye sont groupés en unions professionnelles et travaillent sur cette base ; les agriculteurs demeurés en dehors des syndicats de vente jouissent des mêmes conditions.

Les agriculteurs attribuent une grande importance au contrôle ; l'accord conclu à ce sujet dans le Brabant wallon, en 1927, était caractéristique : prélèvement, plusieurs fois par jour, par les délégués des contractants, d'échantillons de betteraves sur wagon ou chariot, vitesse de lavoir uniforme, interdiction aux employés des sucreries de couper aux betteraves pour la détermination de la taxe.

Dans le Tournaisis, les achats se font généralement à forfait avec le syndicat des fermiers, à un prix fixé à l'hectare, de février à mai, sans tenir compte de la richesse des betteraves. Les sucreries se couvrent en vendant la production à terme. Elles peuvent agir entretemps en vendant ou en rachetant, si la récolte s'annonce abondante ou médiocre.

Il arrive parfois que le syndicat des fermiers soit dénoncé et les sucreries profitent de la division entre les agriculteurs.

Un syndicat s'était constitué, il y a quelques années, pour grouper les sucreries tournaisiennes en vue de l'achat en commun des betteraves. La tentative a échoué par suite de l'abstention de quatre sucreries. Les dissidents ont donné comme raison de leur abstention que certains membres du syndicat n'observaient pas les engagements pris et traitaient des marchés en dehors du groupement, afin d'augmenter leurs approvisionnements. Le syndicat était, en effet, obligé de rationner les fabricants, les usines étant montées pour une production supérieure à celle que permet la récolte de betteraves.

Les prix de vente des betteraves tendent à se rapprocher du prix de revient et il est à craindre que des baisses trop sensibles amènent la réduction des superficies ensemencées.

On connaît mal l'opinion des acheteurs : celle des vendeurs de betteraves est défavorable aux méthodes employées, car elles font peser sur l'agriculture les aléas du prix du sucre, alors que les prix de revient sont difficilement compressibles. C'est pour obtenir de meilleures conditions de vente des betteraves que les cultivateurs se groupent en syndicats dont le Boerenbond et les Unions professionnelles agricoles ont créé un grand nombre ; nous avons publié sur cette question des renseignements statistiques. Partout où les syndicats sont fortement organisés, ils repoussent le système du prix proportionné à celui du sucre.

Mais les sucreries ne voient pas avec faveur ces tentatives de vente coopérative des betteraves à sucre et en décembre 1927, différentes usines du Tournaisis ont essayé de se grouper afin de se répartir la production de la région et éviter la concurrence. Dans d'autres régions, l'accord entre sucreries est complet.

Il reste toujours aux cultivateurs qui estiment que les prix sont insuffisamment rémunérateurs, la ressource de vendre leurs betteraves en France ou en Hollande.

Cette pratique est de plus en plus courante et est considérée avec défaveur par les fabriques belges. Celles-ci ont même essayé de conclure des accords de répartition des betteraves avec leurs concurrents étrangers. C'est ainsi que des pourparlers, qui ont d'ailleurs échoué, avaient été engagés il y a deux ans, entre la sucrerie de Selzaete (Wittouck) et la sucrerie de Moerbeke (Lippens) d'une part et la Nederlandsche Suiker Maatschappij d'autre part.

La question de l'exportation des betteraves vers la France touche particulièrement les sucreries belges: les betteraves à sucre entrent librement en France et les usines de ce pays, protégées par des droits élevés sur le sucre, sont à même d'offrir des prix plus élevés que les sucreries belges. La concurrence française est fort sensible dans le Tournaisis.

Il serait question d'établir, entre les sucreries françaises, hollandaises, belges et allemandes, un accord international pour l'achat en commun des betteraves: la répartition se ferait entre les différents pays une fois la récolte acquise par les représentants du groupe.

Les sucreries belges à l'étranger.

Nous avons déjà parlé plus haut de quelques sucreries belges à l'étranger, en rapport avec la Raffinerie Tirlemontoise.

Il en existe d'autres où les membres de la famille Beaudhuin et la Banque Jossé Allard jouent un rôle important. Dans d'autres encore, les membres de la famille Naus et la Banque d'Outremer, cette dernière, aujourd'hui absorbée par la Société Générale, ont des intérêts.

La Banque d'Outremer possédait des intérêts dans la Compagnie sucrière congolaise, l'Irish Sugar Manufacturing Co et la Société Italo-Belge pour l'industrie des sucres. Cette dernière société, au capital de 6 millions 500.000 francs, a une capacité de transformation de 50.000 tonnes de betteraves par an; elle possède à Feligno: une sucrerie, une raffinerie et une distillerie.

L'Irish Sugar Ltd est une société irlandaise au capital de 400.000 £. Son usine de Carlow a une capacité annuelle de 90.000 tonnes de betteraves. Une partie importante du matériel a été fournie par la Belgique et la Tchécoslovaquie.

La Société Générale de Sucrerie, de Liège, appartenant à des personnalités du monde agricole, possède en Italie, à Spinetta-Marengo, une usine d'une capacité de 25.000 tonnes.

La Sucrerie Générale de Bruxelles, dans laquelle la famille Dumont de Chassart est intéressée, possède une sucrerie en Russie.

Citons encore une sucrerie de canne: la Sucrerie Saint-Jean, à Porto-Rico. Celle-ci a dû vendre son usine à un groupe américain qui s'était rendu maître de toute la région d'approvisionnement de l'usine. La Sucrerie Saint-Jean a fusionné avec la Compagnie sucrière Européenne et Coloniale et est devenue une société à portefeuille.

La famille Naus exploite des sucreries en Egypte, qui, comme nous l'avons vu, existent sous le couvert de sociétés françaises.

Des intérêts belges se rencontrent avec des groupes hollandais et anglais dans les nouvelles sucreries anglaises. Il ne nous a pas été loisible de les déterminer avec certitude.

Considérations théoriques

Des faits qui précèdent, nous pouvons induire quelques principes généraux.

L'industrie sucrière, par son mode de ravitaillement en matière première, justifie l'existence de nombreuses usines dispersées, avec un capital moyen et un personnel saisonnier assez réduit.

Elle ne semble pas rentrer dans la définition du grand capitalisme, groupant à la fois des capitaux élevés et un personnel ouvrier nombreux. Cependant, en Belgique, une entreprise, jusqu'ici société de famille et dont les titres ne sont pas dans le public, a réalisé la concentration et l'intégration telle qu'elle constitue un excellent exemple de démonstration de la théorie économique.

La concentration a été réalisée par la fusion directe et par la prise de participation, en ce qui concerne le contrôle d'entreprises éparpillées. Elle a été également réalisée par la concentration des capitaux (1) exigée par l'extension de l'outillage et des œuvres sociales: habitations ouvrières, etc. Continuant son expansion logique, la concentration a été poursuivie hors des frontières, dans les pays où l'industrie sucrière indigène était encore peu développée.

De là, la constitution d'un portefeuille-titres important: 25 millions environ au dernier bilan. Ce qui nous amène à une remarque de portée plus générale: nous avons déjà signalé dans de précédentes chroniques l'importance du portefeuille-titres de nos sociétés métallurgiques, désireuses de contrôler en Belgique et à l'étranger les sources de matières premières. Nous constatons le même phénomène en sucrerie, industrie typiquement agricole cependant. Le même phénomène se retrouve dans l'industrie du verre, des produits chimiques; à peine est-il nécessaire de mentionner le rôle joué par les banques dans le contrôle des industries. Par conséquent, il est permis de dire que, en Belgique, un des traits caractéristiques de la vie industrielle réside dans les rapports étroits qui existent entre les entreprises et qui ajoutent un rôle financier à leur activité de production.

Le rôle des banques belges se place alors dans son cadre et s'explique beaucoup mieux. Incidemment, toute étude sur l'industrie belge, et surtout sur l'importance des capitaux investis, doit tenir compte non seulement des doubles emplois que constitue le porte-

(1) Le capital de la Raffinerie Tirlemontoise a été porté de 4 millions en 1913 à 7, puis 30, et finalement 64 millions en 1928.

feuille des banques et des trusts, mais également des participations des sociétés industrielles.

L'intégration de l'industrie sucrière commence au commerce des graines, exercé surtout en vue de l'amélioration des rendements: la semence de betteraves à sucre est achetée en Allemagne, Pologne, Tchécoslovaquie, où la sélection est très avancée. L'intégration par contrôle existe pour l'outillage (ateliers de construction d'appareils de sucrerie), les emballages, pour le traitement des sous-produits (produits chimiques, distilleries, cimenteries).

Le groupe dominant dans l'industrie sucrière belge pratique largement la politique classique des trusts pour l'élargissement du marché: rachat et fermeture de raffineries, création d'entreprises rentières.

Enfin, outre son expansion propre à l'étranger, il noue des accords avec les intérêts internationaux s'occupant de l'industrie sucrière.

Financement de l'industrie sucrière.

Le financement de l'industrie sucrière est fort intéressant; les sucreries belges ont une dette obligataire assez élevée. Notre tableau annuel des rendements nous fournit des indications pour 41 sociétés anonymes de sucreries, au capital global de 214 millions: la dette obligataire est de 40 millions de francs ou 18 p. c. environ du capital investi; pour les 21,5 milliards recensés pour l'ensemble de l'industrie belge, la dette est de 3,67 milliards seulement.

L'emprunt obligataire, avec ou sans garantie hypothécaire, est d'ailleurs une forme normale de financement pour des entreprises dont les capitaux ne sont pas demandés, en général et avec les exceptions importantes des sucreries belges à l'étranger, au grand public: les quelques personnalités qui détiennent le capital des sucreries préfèrent le maintenir assez bas et ne pas intéresser des tiers à leurs entreprises.

Le financement des campagnes sucrières repose sur le warrantage: chaque année, pendant la courte période de fabrication, les besoins de trésorerie des sucreries sont énormes; par contre, la vente se répartit sur la plus grande partie de l'année. La Banque Nationale de Belgique et quelques grandes banques pratiquent sur une grande échelle le warrantage des sucres bruts indigènes et exotiques. La concentration dans l'industrie sucrière tend à provoquer une évolution du warrantage.

Les opérations d'importation et d'exportation de sucre, traitées par les sucreries, ainsi que leur financement, se font par l'intermédiaire de maisons anversoises qui possèdent des correspondants sur les principaux marchés. Les opérations en monnaies étrangères sont donc particulièrement effectuées par des banques non situées en Belgique.

Il convient de signaler que l'industrie sucrière belge ne contrôle pas de banque, comme c'est le cas en Pologne et en Tchécoslovaquie.

Warrants sur sucres escomptés par la Banque Nationale de Belgique (en 1,000 francs).

	1913	1920	1925	1926	1927	1928
Janvier	28.792	25.657	124.303	147.618	153.730	201.008
Février	25.557	18.895	151.564	155.164	145.117	209.151
Mars	21.744	16.750	145.274	132.947	136.726	204.714
Avril	18.26	16.659	123.454	115.068	126.413	201.354
Mai	15.026	17.490	99.585	87.951	121.032	198.224
Juin	9.647	11.749	82.191	72.238	101.617	169.990
Juillet	4.823	22.435	57.133	50.990	76.304	117.654
Août	3.275	8.935	38.384	26.693	36.091	79.896
Septembre	1.326	7.237	16.413	22.121	22.147	44.792
Octobre	1.457	5.592	9.960	17.901	7.434	18.446
Novembre	8.093	38.992	32.525	51.111	64.223	33.214
Décembre	19.374	84.311	97.611	104.890	124.005	115.662

LA LIQUIDITE DES BANQUES (1).

Les cinq grandes banques anglaises viennent de publier leur bilan. Ces établissements apportent à la préparation et la publication de ce document une diligence remarquable et dont on ne retrouve guère d'exemple en Europe continentale. Le City Editor du

(1) Cf. *Bulletin* n° III, 1928, vol. I, p. 117.

Times, en se basant sur ces bilans, a compilé le tableau suivant:

(Voir tableau page 142).

Le City Editor fait suivre ce tableau des remarques suivantes: « L'expansion des dépôts, expansion qui atteint près de 4 p. c., est un des traits dominants de ce tableau. En 1927, elle n'était que de 2,3 p. c.

» Du côté de l'actif, cette expansion des ressources

	31 décembre 1928		31 décembre 1927	
PASSIF				
Capital versé	£	69.901.010		63.133.840
Réserves		52.482.541		51.715.371
Comptes courants, de dépôts et autres		1.666.226.702		1.604.142.737
Acceptations, endossements, etc.		205.758.415		118.194.008
ACTIF				
Encaisse et solde à la Banque d'Angleterre	§	207.679.321	% (1) 12,5	208.147.891 13,0
Comptes chez d'autres Banques et chèques sur d'autres Banques		65.865.248	3,9	62.381.918 3,9
Argent à vue et à court terme		139.223.474	8,4	138.511.339 8,6
Effets escomptés		231.062.019	13,9	209.714.661 13,1
Placements (2)		208.938.245	12,5	204.373.484 12,7
Avances		878.853.810	52,7	846.291.150 52,8
Immeubles		31.444.819	1,9	29.160.002 1,8
Solde total de l'actif		1.993.775.144	—	1.842.501.949 —

(1) Pourcentage par rapport aux comptes courants et de dépôts.

(2) Non compris les placements dans les institutions affiliées.

se trouve reflétée dans les augmentations des postes « Avances » (32.562.000 £) et « Effets escomptés » (21.348.000 £). Pour les avances, l'augmentation est presque proportionnelle à celle des dépôts, de sorte que le rapport des avances aux dépôts ne marque qu'une légère variation de 1927 à 1928: 52,8 et 52,7 p. c. respectivement.

» Les proportions des postes « Encaisse » et « Argent à vue et à court terme » sont légèrement moins élevées et, comme celle des comptes bancaires n'a pas varié, la proportion globale pour ces trois postes est tombée de 25,5 à 24,8 p. c. L'accroissement des acceptations, endossements, etc... est de 74 p. c., mais elle est peu significative, étant donné que des postes assez différents y sont ajoutés. »

Il convient d'ailleurs de ne pas exagérer la signification de ces bilans annuels, soumis à la pratique du *window-dressing* au sujet duquel *The Economist* du 29 décembre 1928 a publié des réflexions fort sensées: « Une tradition bancaire bien établie veut que les directeurs responsables de la conduite de la banque, montrent dans leur bilan une forte proportion d'argent liquide. De sorte que chaque banque, le jour où elle prépare sa situation hebdomadaire, demande le remboursement d'une partie de ses prêts au marché, afin d'accroître ses réserves d'argent liquide. Il est juste d'ajouter que les « big five » se préoccupent des répercussions du « *window-dressing* » sur le marché et qu'elles choisissent chacune un jour différent, à l'exception du mercredi, qui est celui de deux banques. Cet échelonnement allège en partie les inconvénients que cette pratique fait subir au marché, mais il ne les supprime pas. En fait, c'est seulement le vendredi et le samedi, lorsqu'aucune des « big-five » ne « rappelle »

ses prêts que l'argent peut être vraiment abondant (1).

» A la fin de chaque semestre, le marché se trouve dans une situation encore plus difficile. Non seulement, les banques opèrent-elles alors toutes le même jour, mais elles « rappellent » leurs avances dans une proportion bien plus forte que lors du « *window-dressing* » hebdomadaire. En outre, en vue de la préparation du bilan semestriel, les banques réduisent intentionnellement leurs achats d'effets pendant la quinzaine qui précède, laissant en numéraire le produit de leurs encaissements, au lieu de le convertir en nouveaux effets...

» Il est naturel que les banques ne publient pas chaque jour le montant de leur encaisse; il est donc impossible de voir quelle proportion de numéraire elles ajoutent artificiellement pour leur situation hebdomadaire (celle-ci n'est pas publiée: elle est soumise par le *general manager* au Conseil de la banque). Il est cependant certain que l'encaisse accusée par les banques dans leur « relevé des moyennes mensuelles » (2) qui est basé sur les situations hebdomadaires est de beaucoup supérieure à leur encaisse journalière moyenne, calculée sur les chiffres effectifs et non sur une moyenne de quatre ou cinq jours spécialement choisis.

(1) On sait que les « big-five » ne réescomptent jamais. Lorsqu'elles doivent se créer des liquidités, elles coupent les avances à très court terme qu'elles consentent aux *bill-brokers*, et ces derniers doivent s'adresser ailleurs, à la Banque d'Angleterre, par exemple. Cette pratique est un des traits qui différencient si profondément les milieux bancaires et financiers de la Grande-Bretagne des milieux similaires du continent.

(2) On sait, en effet, que les banques anglaises, après la crise Baring, ont pris la décision, à l'initiative du Chancelier de l'Echiquier alors en fonction, M. Goschen, de publier tous les mois un résumé de leur situation.

» Si l'importance de l'encaisse quotidienne était connue, le monde financier serait bien étonné, non point parce que la proportion serait dangereusement basse, mais parce que l'on verrait quelle est l'importance des prêts annulés hebdomadairement pour faire la toilette des « situations ».

L'importance du « window-dressing » semestriel peut être établie plus facilement, grâce aux situations mensuelles. Le tableau suivant est basé sur les données des situations mensuelles et semestrielles des cinq grandes banques.

	En millions de £
Encaisse moyenne oct.-décembre 1927	181,7
Encaisse effective au 31 décembre 1927	208,3
Encaisse moyenne janvier-mars 1928	174,3
Encaisse moyenne avril-juin 1928	173,5
Encaisse effective au 30 juin 1928	181,1
Encaisse moyenne juillet-septembre 1928	176,9

Le tableau montre l'encaisse moyenne pour les « big-five » pour les trimestres, précédant et suivant immédiatement la publication des deux états semestriels. Il suggère l'idée que les « big-five » ont renforcé, il y a un an, leur encaisse de 30 millions de livres sterling au delà de leurs augmentations hebdomadaires, tandis qu'en juin dernier, l'accroissement a été de 6 millions de livres sterling environ. Le mois de décembre est certainement la date la plus importante : c'est celle du bilan exigé par la loi anglaise.

Et *The Economist* formule certaines conclusions : les initiés ne se préoccupent pas de l'importance de l'encaisse, car ils savent qu'elle a été artificiellement grossie ; aux non-initiés, l'encaisse est indifférente. Mais la pratique du « window-dressing » immobilise inutilement une partie du crédit national et augmente artificiellement le prix des opérations d'escompte. L'habitude de la toilette des bilans « signifie que deux fois l'an le marché est refoulé vers la Banque d'Angleterre pour une dizaine de jours ou davantage, de façon à permettre aux banques de disposer pour une journée seulement d'une encaisse importante ». Personne, continue l'auteur, ne doute plus de la stabilité des banques anglaises et l'opinion ne serait nullement alarmée si les banques faisaient connaître leurs encaisses effectives au lieu d'encaisses artificiellement grossies. Par conséquent, les banques anglaises devraient renoncer à un usage inutile et qui a sur le mouvement des affaires des répercussions fâcheuses.

Il semble bien, d'ailleurs, que les « big-five » renoncent graduellement à la pratique du « window-dressing ». Le président de la Lloyds Bank a déclaré que, si les dépôts de son institution avaient diminué, c'est que la banque avait refusé en fin d'année d'en accepter à des taux trop élevés : le « window-dressing » est aussi peu désirable en matière de dépôts qu'en matière d'encaisse.

De son côté, M. Mac Kenna, président de la Midland Bank, s'est exprimé comme suit : « Vu les commentaires récents sur le « window-dressing », il est intéressant de faire ressortir que, tant le montant absolu de l'encaisse que son rapport au total des dépôts, au 31 décembre, sont inférieurs aux moyennes mensuelles de décembre. » Ici aussi, donc, la coutume du « window-dressing » tomberait en désuétude.

Les renseignements mensuels et semestriels publiés par les banques anglaises en sont d'autant plus précieux et, s'il n'est pas parfait, le système anglais est nettement supérieur au système de plusieurs pays continentaux, qui ne fournit de renseignements publics qu'une fois par an et avec des retards considérables. Le « window-dressing » est d'ailleurs assez en honneur sur le Continent et cette année il a été particulièrement visible en Belgique, ainsi que l'ont accusé les situations hebdomadaires de la Banque Nationale de Belgique, qui montrent qu'à la fin de l'année les banques ont vendu des devises pour améliorer leurs comptes à l'institut d'émission. Les ventes de devises n'ont pas été les seuls moyens employés pour accroître les liquidités des banques : le réescompte, pratiqué plus largement depuis le début de décembre, est également intervenu.

Pour en revenir aux banques anglaises, il est évident que leur situation est fort liquide : le poste « Encaisse » porte strictement sur les billets de la Banque d'Angleterre et les dépôts à cette institution ; aucun autre avoir, quelque liquide qu'il soit, n'y est compris, même pas le « call-money » ni l'argent à court terme, tels les prêts de quinzaine au Stock-Exchange et les avances commerciales à moins de 30 jours. C'est, en outre, un indice de la qualité des opérations de prêt que la facilité avec laquelle celles-ci peuvent être dénoncées. On sait bien que la Banque d'Angleterre intervient, mais elle n'intervient que pour des effets de premier ordre. Il peut se faire que ce soient précisément ceux-là qui lui soient offerts ; les banques de dépôt gardant les autres pour elles ; cependant, il est évident que le « standard » des opérations est élevé.

La comparaison des situations d'une année à l'autre montre que les grandes banques anglaises développent de plus en plus l'acceptation pour compte de clients, faisant ainsi concurrence aux maisons d'acceptation. Nous avons déjà signalé à plusieurs reprises cette évolution. Cette année, le volume des acceptations de la Lloyds Bank a doublé. De même, le portefeuille-titres des banques anglaises s'accroît, lentement mais constamment. On établit une distinction entre les placements dans les institutions affiliées et les autres. En Belgique, cette distinction serait impossible : ce sont précisément les participations dans les banques affiliées qui permettent à nos instituts financiers bruxellois de n'avoir pas à gérer un réseau étendu de succursales : les banques de province contrôlées par les banques de Bruxelles sont un des traits caractéristiques de notre organisation bancaire. Peut-être, les bilans pourraient-ils faire une distinction entre ces participations et les

autres. L'utilité de cette distinction serait cependant assez mince, puisque nos meilleures banques, celles qui ont une importance économique réelle, publient la composition de leur portefeuille, dont l'évaluation représente le plus souvent d'imposantes réserves.

Les rapports que les auteurs anglais établissent entre les dépôts et les différents postes de l'actif, notamment l'encaisse, ont leur utilité pratique et l'on peut être tenté d'appliquer ces « ratios » à nos banques belges. Il n'y faut point voir une copie servile d'un usage

étranger, mais l'application de méthodes identiques à des situations organiquement différenciées fera ressortir, par des données positives, la différence profonde entre le monde bancaire belge et le monde bancaire britannique. Les points communs apparaîtront également. Le tableau ci-dessous est basé sur les renseignements tirés des bilans des principales banques belges, au 31 décembre 1927. Comme les chiffres anglais de 1928 ne diffèrent que très peu des chiffres de 1927, la comparaison reste possible.

Relevé des principaux postes des bilans de 61 banques privées belges.

	Disponibilités Encaisse Banque Nationale Chèques postaux Coupon Monnaies étrangères	Portefeuille effets d' commerce (réscompte déduit)	titres Portefeuille titres et participations	Comptes courants Correspondants banquiers Débiteurs par acceptation Prêts sur titres Avances Reports	Capital versé	Réserves diverses	Ensemble (fonds propres)	Engagements divers. Comptes courants Correspondants Acceptations Effets à payer	Emprunts obligations
	(En milliers de francs)								
31 décemb. 1927 ..	2.604.772	4.757.172	3.724.464	12.770.601	1.886.243	924.916	2.811.159	19.981.821	1.014.443

Le tableau qui suit établit le pourcentage des disponibilités et des fonds propres par rapport aux engagements et aux placements. On verra que c'est le capital et les réserves qui fournissent dans une proportion croissante le moyen de faire face aux placements: ce qui justifie les nombreuses et récentes augmentations du capital des banques belges depuis la guerre. Il importe de tenir compte, d'ailleurs, que le montant des participations, porté aux bilans, est bien inférieur à leur valeur réelle: le résultat de ces heureuses spéculations permet d'accroître sans cesse les participations en réalisant une partie des valeurs en hausse, sans exiger d'augmentation de capital et sans engager les dépôts.

Pourcentages.

	Décembre 1927
a) Des fonds propres :	
1° Aux engagements :	
Y compris les obligations	13,39 %
Non compris les obligations	14,07 %
2° Aux placements titres et participations	75,48 %
b) Des disponibilités :	
1° Aux engagements :	
Y compris les obligations	12,41 %
Non compris les obligations	13,04 %
2° Aux placements titres et participations	69,94 %

Dans le troisième tableau, les différents postes de l'actif ont été comparés aux engagements divers, constitués en grande partie par des dépôts.

Le rapport de l'encaisse aux engagements est inférieur pour juin 1928 au rapport des banques anglaises. Mais les deux dates sont assez difficilement comparables, par suite du « window-dressing » de fin d'année.

La proportion de 13,04 p. c. au 31 décembre 1927 est très satisfaisante. Les banques belges ont un portefeuille-titres bien plus important que les banques anglaises: 18,50 p. c. au lieu de 12,50 p. c. Mais la différence se fait surtout sentir dans la nature des valeurs en portefeuille: les banques belges ne détiennent actuellement que fort peu de fonds d'Etat — cela, en partie par le concours qu'elles prêtent à l'industrie, en partie par suite des remboursements du Fonds d'Amortissement. Au contraire, la presque totalité des valeurs entrées dans le portefeuille des banques anglaises consiste en fonds d'Etat. Les comptes courants débiteurs (Avances) jouent dans la vie bancaire belge un rôle de premier plan: en décembre 1927, elles s'élevaient à 63,91 p. c. des engagements divers, alors que la « ratio » des avances aux dépôts est de 52 p. c. dans les banques anglaises. On voit donc que les rapports des banques belges avec l'industrie sont bien plus étroits que ceux des banques anglaises.

	31 décembre 1927
	(En milliers de francs.)
Disponibilités	2.604.772
Engagements divers	19.981.821
	= 13,04 %
Portefeuille-effets	4.757.172
Engagements divers	19.981.821
	= 23,81 %
Titres et participations .	3.724.464
Engagements divers	19.981.821
	= 18,64 %
Comptes courants débit..	12.770.601
Engagements divers	19.981.821
	= 63,91 %

Il est évident qu'un pourcentage de 63,91 p. c. apparaît comme élevé, mais il faut tenir compte de ce que l'usage des effets de commerce a subi une certaine régression et de ce que l'industrie est très prospère. Il est probable aussi que ce pourcentage diminuera dès que le public sera davantage revenu aux valeurs à revenu fixe; bien des sociétés auraient tout profit à émettre des obligations

Nous avons fait état à plusieurs reprises des discours annuels des présidents des cinq grandes banques. Nous les analyserons plus en détail dans une étude spéciale. Mais, dès à présent, nous soulignons quelques considérations développées par les présidents de la Westminster Bank et de la Midland Bank.

M. Mc Kenna, président de la Midland Bank, a tenu à expliquer en détail à ses actionnaires comment se répartissent les avances s'élevant au montant énorme de 214 millions de livres sterling, soit 54,2 p. c. du montant des dépôts. Les avances se répartissent comme suit: 12 1/4 p. c. à l'industrie textile, 11 1/4 p. c. à la construction, 11 1/4 p. c. au petit commerce, 7 3/4 p. c. aux industries métallurgiques, 6 1/2 p. c. à l'agriculture, 6 p. c. aux industries alimentaires, 4 p. c. aux produits chimiques, caoutchouc et cuirs, 4 p. c. également à la papeterie, 3 1/2 p. c. à la navigation, 3 1/2 p. c. à des entreprises d'intérêt public: eau, gaz, etc..., 2 1/2 p. c. à des institutions charitables, 8 p. c. aux banques et sociétés d'assurance et 8 3/4 p. c. à la spéculation boursière.

M. Tennant, président de la Westminster Bank, s'est,

de son côté, attaché à défendre à nouveau le principe bancaire anglais que le rôle des banques en matière de crédit est forcément limité par le mouvement industriel et commercial et que, si elles doivent être disposées à financer une expansion économique réelle, elles doivent se garder de vouloir la créer artificiellement.

En donnant plus de crédit, a-t-il dit, vous pouvez stimuler la production; mais vous ne pouvez pas créer de débouchés et vous courez, dès lors, le risque de tous les maux que crée l'inflation de crédit, laquelle n'est pas différente de l'inflation monétaire.

Il n'est pas sans intérêt de faire ressortir ici que ces discours, prononcés par de hautes autorités financières, sont considérés par l'opinion britannique comme de véritables événements dont les grands journaux publient des comptes rendus sténographiques. La presse anglaise accorde, d'ailleurs, aux phénomènes économiques une importance que l'on aimerait voir en Belgique. L'étude des problèmes économiques ne s'y borne pas à un bulletin de Bourse, mais comporte une série d'études approfondies et objectives dégagées fort souvent des tendances d'école et de toutes considérations d'intérêts. Il n'en est pas autrement en Hollande où les articles financiers et économiques des grands journaux sont remarquables, ainsi qu'en Allemagne, où certains organes de la grande presse ont un véritable état-major permanent d'écrivains économistes et font, en outre, appel à de remarquables collaborations extérieures.

**LA CREATION DES SOCIETES COMMERCIALES
DANS LE GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG.**

Le nombre des sociétés commerciales créées au cours de l'année 1928 a été de 98 (contre 79 en 1927) dont 76 pour le commerce et 22 pour la fabrication. Le capital social souscrit s'élève, pour ces 98 sociétés à 85 millions 396,500 fr. (contre 14,269,000 fr. en 1927 et 16 millions 559,815 fr. en 1926). Cette différence énorme provient de la création de la « Compagnie Grand-Ducaie d'Electricité du Luxembourg », au capital de 50 millions de francs. Les autres sociétés sont pour la plupart, de moyenne importance.

Le tableau ci-dessous, emprunté comme les suivants à *L'Écho de l'Industrie* du 2 février 1929, dessine le mouvement de la création de sociétés depuis l'année 1916.

TABLEAU A
Création de nouvelles sociétés (1).

Années	Commerce		Fabrication	
	Nomb. de firmes	Montant du capital	Nomb. de firmes	Montant du capital
1916	16	1.255.250	6	250.800
1917	23	747.955	15	1.036.500
1918	27	1.160.210	21	2.355.750
1919	75	38.992.515	13	107.186.000
1920	83	14.583.350	38	125.871.600
1921	37	5.956.100	28	26.740.000
1922	49	9.178.000	16	4.690.000
1923	62	13.119.450	24	10.948.500
1924	61	8.776.750	28	12.120.750
1925	50	6.016.000	34	10.453.000
1926	40	11.349.715	14	5.210.100
1927	53	6.517.000	26	7.752.000
1928	76	26.496.500	22	58.900.000
Total	652	144.167.510	285	373.515.000

Les premières années de l'après-guerre ont connu une véritable fièvre de fondation de sociétés. Depuis 1921, ce mouvement s'est calmé quelque peu, surtout pour les sociétés purement commerciales: néanmoins, nous constatons une reprise assez sensible en 1927, tant pour les sociétés commerciales que pour les sociétés industrielles. On remarquera qu'il s'agit en général de firmes d'une envergure moyenne, le capital-actions ne surpassant généralement pas 50,000 à 100,000 fr. Assez nombreuses sont les petites firmes formées par l'association de deux ou plusieurs commerçants ou artisans. La dépréciation de l'argent et la cherté du crédit ont amené en effet de nombreux petits patrons à s'associer pour exploiter plus rationnellement leur exploitation.

L'accroissement du nombre des firmes purement commerciales est toujours supérieur à celui des firmes industrielles.

(1) Cfr. Bulletin n. 6, volume I, 3^{me} année, p. 255.

En ce qui concerne les premières, nous y remarquons surtout des entreprises modestes; prenons l'exemple typique des maisons d'installations d'eau, de gaz et d'électricité: la rareté et la cherté de la main-d'œuvre, les nombreuses charges qu'entraîne son emploi déterminent de plus en plus les petits patrons à s'associer pour exécuter les commandes en personne.

TABLEAU B.

Création de nouvelles sociétés luxembourgeoises en 1928 et en 1927.

(Voir tableau page 147).

TABLEAU C.

Dissolution de sociétés luxembourgeoises en 1928 et en 1927.

(Voir tableau page 147).

La rubrique « Banque et Bourse » qui figure dans notre tableau avec 8,000,000 comprend la Société luxembourgeoise de la Bourse, au capital de 7 millions. La rubrique « boissons » comprend notamment la Société anonyme E. Mercier et Co, (au capital de 3 millions) qui ne constitue pas un apport en argent frais. Il en est de même de la rubrique « combustibles » qui comprend la réorganisation d'une ancienne firme faisant le commerce de combustibles et d'essence, (au capital de 160,000 francs), La rubrique « Hôtels-Restaurants » comprend la réorganisation du « Palace-Hôtel de Mondorf. En faisant abstraction de ces firmes, on voit que la création de nouvelles sociétés n'a pas été très active au courant de l'année et ne comprend que des entreprises de moyenne importance.

En ce qui concerne les sociétés non purement commerciales et que nous désignons par le terme « sociétés de fabrication », si nous mettons à part la « Compagnie grand-ducale d'Electricité du Luxembourg » au capital de 50 millions de francs, nous voyons que le capital social investi n'a pas été de beaucoup supérieur à celui de l'année précédente.

Dans la rubrique « industrie chimique » figure une firme de produits pharmaceutiques existant déjà antérieurement sous forme de société en nom collectif et dont la majeure partie du capital ne représente pas de l'argent frais. Il en est de même en partie de la rubrique « imprimerie ».

La dissolution de sociétés s'est poursuivie à peu près dans la même proportion que l'année précédente.

Au point de vue de la forme juridique des sociétés créées en 1928, elles se divisent en 20 sociétés anonymes (contre 16), 11 sociétés en commandite simple (contre 2), 19 sociétés coopératives (contre 17), 43 sociétés en nom collectif (contre 44), et 5 sociétés sans but lucratif.

Quant aux sociétés dissoutes en 1928, elles se répartissent sur 4 sociétés anonymes (contre 1), 3 sociétés en commandite (contre 6), et 30 sociétés en nom collectif (contre 31).

Branches d'industries	COMMERCE				FABRICATION			
	Nombre de firmes		Montant du capital		Nombre de firmes		Montant du capital	
	1927	1928	1927	1928	1927	1928	1927	1928
Alimentation.....	4	6	381.000	1.465.000	2	1	250.000	200.000
Ameublement.....	1	—	50.000	—	2	2	250.000	55.000
Assurances.....	—	—	—	—	—	—	—	—
Automobiles.....	2	5	80.000	2.000.000	1	1	10.000	5.000
Banques et Bourse.....	1	3	300.000	8.000.000	—	—	—	—
Bâtiments (peinture).....	1	2	10.000	72.000	4	3	1.610.000	1.560.000
Bois (industrie, matériaux de construction).....	1	2	1.000.000	700.000	—	—	—	—
Boissons (bières, vins, liqueurs).....	3	2	1.200.000	3.100.000	—	—	—	—
Combustibles.....	—	2	—	1.560.000	—	—	—	—
Commerce de luxe.....	—	—	—	—	—	—	—	—
Cuir.....	—	6	—	50.000	1	—	1.400.000	—
Chimie (industrie chimique).....	—	—	—	—	3	3	1.970.000	3.700.000
Divers.....	—	2	—	1.850.000	—	1	—	25.000
Electrification.....	—	—	—	—	—	1	—	50.000.000
Exportation, importation, commerce en général.....	6	2	550.000	550.000	—	—	—	—
Fers et métaux.....	3	2	170.000	877.000	2	2	640.000	620.000
Fonderies, quincailleries, produits sidérurgiques.....	2	1	753.000	30.000	2	2	120.000	810.000
Glaceries et verreries.....	—	1	—	125.000	2	—	348.000	—
Habillement (mercerie, confect.).....	6	3	660.000	330.000	1	1	30.000	375.000
Hôtels, restaurants.....	1	1	1.000.000	2.400.000	—	—	—	—
Immeubles.....	2	4	200.000	3.070.000	—	—	—	—
Imprimerie, librairie, fabrique de cartes.....	—	—	—	—	2	2	220.000	1.100.000
Industrie extractive.....	—	—	—	—	1	1	204.000	150.000
Installations sanitaires et élect.	3	10	163.000	246.000	2	1	50.000	100.000
Machines-outils, matières prem.	—	—	—	—	1	—	650.000	—
Produits agricoles.....	—	—	—	—	—	1	—	200.000
Sociétés sans but lucratif.....	—	5	—	—	—	—	—	—
Sociétés coopératives.....	17	19	—	—	—	—	—	—
Tabacs.....	—	3	—	71.500	—	—	—	—
	53	76	6.517.000	26.496.500	26	22	7.752.000	58.900.000

Branches d'industries	COMMERCE				FABRICATION			
	Nombre de firmes		Montant du capital		Nombre de firmes		Montant du capital	
	1927	1928	1927	1928	1927	1928	1927	1928
Alimentation.....	5	—	440.000	—	—	—	—	—
Ameublement.....	—	—	—	—	—	4	—	341.000
Automobiles.....	3	3	55.000	350.000	1	1	50.000	350.000
Bâtiments.....	—	2	1.050.000	14.000	1	1	10.000	60.000
Bois.....	4	1	1.050.000	75.000	—	—	—	—
Boissons.....	2	—	70.000	—	1	—	100.000	—
Combustibles.....	—	—	—	—	—	—	—	—
Chimie.....	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers.....	2	1	80.000	55.000	—	—	—	—
Exportation, importation.....	3	4	281.000	40.000	—	—	—	—
Fers et métaux.....	3	3	125.000	420.000	1	—	220.000	—
Fonderies, quincailleries.....	1	1	15.000	15.000	1	1	20.000	150.000
Glaceries et verreries.....	—	1	—	60.000	—	1	—	48.000
Habillement.....	2	4	240.000	305.000	1	—	25.000	—
Hôtel.....	—	1	—	20.000	—	—	—	—
Imprimerie, librairie.....	—	—	—	—	2	2	250.000	68.500
Immeubles.....	—	3	—	240.000	—	—	—	—
Industries extractives.....	—	—	—	—	3	—	262.000	—
Installations sanitaires et élect.	—	2	—	63.000	1	1	20.000	100.000
Machines-outils.....	—	—	—	—	—	—	—	—
Produits agricoles.....	1	—	40.000	—	—	—	—	—
Tabacs.....	—	—	—	—	—	—	—	—
	26	26	2.396.000	1.657.000	12	11	957.600	1.117.500

LE RENDEMENT DU PLAN DAWES.

Cinq premiers mois de la cinquième annuité.

L'agent général des paiements de réparations communique l'état, au 31 janvier 1929, c'est-à-dire à la fin du 5^e mois de la 5^e année d'application du plan, des recettes et des dépenses au compte de la 5^e annuité Dawes.

La 5^e annuité, qui s'étend sur la période du 1^{er} septembre 1928 au 31 août 1929, est, on le sait, la première du régime normal du plan. Elle comporte un versement total, par l'Allemagne, de 2 1/2 milliards de marks (au lieu de 1 milliard pour la première annuité, 1.220 millions pour la seconde, 1.500 pour la troisième et 1.750 pour la quatrième).

Cette somme de 2 milliards et demi de marks, représentant 21 milliards 400 millions de francs, est applicable à l'ensemble des charges du Traité de Versailles (réparations, frais d'occupation, commissions interalliées, etc.). Elle provient des ressources suivantes : intérêt et amortissement des obligations des chemins de fer allemands, 660 millions de marks ; intérêt et amortissement des obligations de l'industrie allemande, 300 millions ; impôt sur les transports, 290 millions ; contribution budgétaire, 1.250 millions.

Le total des fonds qui ont été disponibles pour transfert pendant le mois de janvier s'est élevé à 183.081.072 marks. Pour l'ensemble des cinq premiers mois de la 5^e année d'application du plan, les fonds disponibles montaient à 1.105 millions 578.744 marks, savoir :

Solde au 31 août 1928	189.488.944,86
Recettes à titre de complément de la 4 ^e annuité :	
Impôt sur les transports	24.174.000,—
Intérêt et amortissement des obligations de réparations des chemins de fer	55.000.000,—
Recettes au titre de la 5 ^e annuité .	
Contribution budgétaire.	520.833.333,33
Impôt sur les transports.	96.666.666,64
Intérêt et amortissement des obligations de réparations des chemins de fer	220.000.000,—
Intérêt et différence de change	3.142.019,38
A déduire : escompte sur les versements effectués avant la date d'échéance pour le service des obligations de chemins de fer	— 3.726.220,06
Total disponible pour transfert. . . .	1.105.578.744,15

Les transferts.

Les transferts effectués pendant les cinq mois de septembre 1928 à janvier 1929 se sont montés à 900 millions 78.814 marks (dont 500.798.911 marks en monnaies étrangères), représentant 7.704.674.647 francs belges. Cette somme (en marks) se répartit ainsi :

En monnaies étrangères :

Service de l'emprunt extérieur allemand 1924.	35.556.047,23
Reparation Recovery Act	168.364.909,25
Livraisons en vertu d'accord	16.468.348,88
Transferts d'espèces.	278.963.389,42
Frais des commissions interalliées	1.446.216,36
Total	500.798.911,14

Au moyen de paiements en reichsmarks pour :

Livraisons en nature	375.474.155,90
Armées d'occupation	20.861.664,92
Frais des commissions interalliées	2.424.186,72
Divers.	519.895,66
Total	399.279.903,20

Total des transferts 900.078.814,34

Il restait donc en caisse, au 31 janvier, un solde en espèces de 205.499.929 marks.

En janvier, il avait été transféré 179.807.283 marks, dont 106.074.158 marks en monnaies étrangères (sur lesquels 64.071.719 marks en espèces) et 73.733.124 marks au moyen de paiements en reichsmarks.

La part de la Belgique s'établit comme suit :

	R. Marks	Fr. belges
Armée d'occupation	653.086,09	5.590.416
Livraisons de charbon et de coke (y compris le transport)	4.983.771,28	42.661.079
Matières colorantes et produits pharmaceutiques	3.452.619,92	29.554.418
Engrais chimiques et produits azotés	1.913.340,48	16.378.190
Sous-produits du charb.	1.003.268,81	8.587.974
Livraisons diverses	21.456.856,29	183.670.687
Transferts d'espèces	12.935.067,98	110.794.173
Total	46.398.010,85	397.236.937

BOURSE DE BRUXELLES

MARCHE DES CHANGES.

L'activité plus grande que manifesta notre marché dès que fut connue la hausse du taux de l'escompte à Londres, s'est prolongée pendant plusieurs jours. Ce n'est que depuis le début de la présente semaine que l'on constate un certain ralentissement dans les transactions, mais sans que l'on ait à enregistrer un revirement dans l'orientation des cours.

La livre sterling a continué de progresser à chaque séance. Elle est parvenue à un niveau proche de 34,95, venant de 34,9055 il y a quinze jours.

Les autres devises ont subi une hausse proportionnelle. Les progrès furent cependant plus rapides pour certaines d'entre elles, notamment pour le dollar, le florin et le reichsmark, vis-à-vis desquels la livre sterling n'a pu conserver intégralement son avance. Le dollar est passé de 7,1850 à 7,2015, le florin de 287,755 à 288,39 et le reichsmark de 170,475 à 170,875, celui-ci a même touché un moment le cours de 171.

Le franc français s'est relevé de 28,0885 à 28,1210, puis est revenu vers 28,115. Le franc suisse s'est fixé ces jours-ci autour de 138,49, réalisant ainsi un gain de 23 centièmes depuis le 8 février. Pendant le même laps de temps, la lire italienne s'est lentement avancée de 37,63 à 37,6475 puis, en quatre étapes, a gagné le cours de 37,75.

Les couronnes scandinaves ont suivi le mouvement général de hausse, mais n'ont pas été l'objet de transactions importantes. Le Stockholm vaut 192,50, l'Oslo 191,95 et le Copenhague 191,975, contre respectivement 192,20, 191,70 et 191,80 il y a quinze jours.

La devise espagnole n'est pas encore parvenue à se fixer autour d'un niveau stable. Après s'être rapprochée, sur le marché de Londres, du cours de 30,50, elle fut contrainte de se replier un moment au delà de 31,80. Notre cote reflète ces brusques sursauts. On passa d'une séance à l'autre de 113,82 à 112,90 puis, après une pause autour de 112,50, on descendit sans transition à 110,95, ensuite à 110. En ce moment le cours se redresse vers 111,75.

La hausse du loyer de l'argent à Londres continue de peser sur la tendance de la livre sterling à 3 mois. La perte, par rapport au comptant, est de 2 1/2 centièmes de belga environ, contre 1 centième il y a quinze jours. A Paris, ce mouvement est plus accentué encore; de ce fait, la prime payée ici pour le franc français livrable à 3 mois est légèrement plus forte: 2 centièmes au lieu de 1 centième de belga il y a deux semaines.

La physionomie du marché de l'argent ne s'est pas modifiée. L'argent à court terme est toujours relativement abondant. Le taux du « call money » s'est tenu entre 2 1/2 et 3 p. c. L'escompte privé reste offert à 3 15/16 p. c.

Bruxelles, le 22 février 1929.

MARCHE DES TITRES.

Comptant.

Le fait marquant du marché est, par continuation, la remarquable tenue des rentes qui jouissent d'un courant régulier d'achats importants. Aussi est-ce en hausse nouvelle que nous retrouvons les cotations au 19 février.

Aux autres compartiments de la cote, l'activité est moindre, et il en résulte — à côté de quelques plus-values dues à des circonstances particulières, et c'est le cas, notamment, pour les caoutchoutières — de nombreuses moins-values, par rapport aux cours pratiqués il y a quinze jours.

Nous relevons:

Aux **rentes**: 3 p. c. Dette belge, 2^e série, 66,25 contre 64; 5 p. c. Intérieur à prime, 501 contre 500; 5 p. c. Restauration Nationale 1919, 92,75 contre 87; 4 p. c. Dommages de Guerre 1921, 201 contre 199; 5 p. c. Dommages de Guerre 1922, 247,25 contre 245,75; 5 p. c. Dommages de Guerre 1923, 498,75 contre 495; 3 p. c. Chemin de fer Anvers-Rotterdam, 335 contre 320.

Aux **assurances et banques**: Assurances Générales sur la Vie, 12775 contre 12900; Banque Belge pour l'Etranger, 2075 contre 2300; Banque de Bruxelles, 3240 contre 3355; Banque de Flandre et de Gand, 2600 contre 2950; Caisse Générale de Reports et de Dépôts, 10175 contre 9925; part de réserve Société Générale de Belgique, 36000 contre 36600.

Aux **entreprises immobilières, hypothécaires et hôtelières**: part de fondateur Crédit Foncier d'Extrême-Orient, 51750 contre 52025; Immobilière Bruxelloise, 4070 contre 4330.

Aux **chemins de fer et canaux**: Société Nationale des Chemins de fer belges, 595 contre 591; part de fondateur Réunis, 19125 contre 20000; action de jouissance Welkenraedt, 23200 contre 26475.

Aux **tramways, chemins de fer économiques et vicinaux**: action de capital Bruxellois, 2960 contre 3100; action de dividende idem, 8825 contre 9425; 20^e part de fondateur Buenos-Ayres, 4295 contre 4515; action de capital Gand, 470 contre 550; act. de jouissance idem, 495 contre 520; action de dividende Pays de Charleroi, 1805 contre 1955.

Aux **tramways et électricité (Trusts)**: Bangkok, 2510 contre 2640; action de capital Constantinople, 1345 contre 1200; 10^e part de fondateur idem, 10650 contre 10200; 10^e part de fondateur Société Générale Belge d'Entreprises Electriques, 23450 contre 22625; Engetra, 2260 contre 2495; Tientsin, 6200 contre 6450.

Aux **entreprises de gaz et d'électricité**: action ordinaire Société Générale Belge de Distributions Electriques, 23125 contre 21375; 10^e part de fondateur Electricité du Borinage, 5475 contre 4350; 10^e part de fondateur Electricité de l'Ouest de la Belgique, 4900 contre 4475; part de fondateur Electricité du Pays de Liège, 8250 contre 7125; part de fondateur Electricité de Seraing et Extensions, 9725 contre 9550.

Aux industries métallurgiques: Armes de Guerre, 3310 contre 3800; Baume-et-Marpent, 4920 contre 4675; Forges de Clabecq, 53300 contre 54100; Espérance-Longdoz, 8800 contre 9975; Fonderies Bruxelloises, 3470 contre 3160; 10^e part de fondateur idem, 4925 contre 4025; Ougrée-Marihaye, 5900 contre 6240; Forges de la Providence, 15750 contre 16650.

Aux charbonnages: Gouffre, 15850 contre 14200; Mariemont-et-Bascoup se répète à 10000; Maurage, 15125 contre 13550; Ressaix-Leval-Péronne, 7800 contre 8100; Willem-Sophia, 6225 contre 5900.

Aux zincs, plombs et mines: Asturiennes des Mines, série A, 985 contre 1040; 10^e action Vieille-Montagne, série A, 5300 contre 5355.

Aux glacières: Auvélais, 26825 contre 27500; Nationales Belges, 36525 contre 37950.

Aux verreries: action privilégiée Bennert-Bivort, 1005 contre 1150; Jonet, 3800 contre 4300.

Aux industries de la construction: action de capital Merbes-Sprimont, 805 contre 925; part sociale Tuileries Nationales Belges, 925 contre 830; action de dividende Tuileries du Pottelberg, 9200 contre 8650.

Aux industries textiles et soieries: Linière Gantoise, 9310 contre 10000; Linière La Lys, 15500 contre 16075; action de jouissance Manila, 6860 contre 7110; action de capital Soie Viscose, 4510 contre 4875.

Aux produits chimiques: Fabrique Nationale de Produits Chimiques et Explosifs, 7500 contre 8150; part de fondateur Industries Chimiques, 14400 contre 15575; action de capital Sidac, 11500 contre 13000; action de dividende idem, 10500 contre 12200; part sociale Union Chimique Belge, 8025 contre 8250; Vedrin, 6750 contre 7180.

Aux valeurs coloniales: Ciments du Congo, 1495 contre 1750; Géomines, 17950 contre 19300; action privilégiée Katanga, 150100 contre 158600; action ordinaire idem, 129800 contre 135500; 1/3 action de dividende Simkat, 4950 contre 5400.

Aux valeurs de plantations caoutchoutières: part de fondateur Fauconnier et Posth, 2500 contre 2000; part de fondateur Hallet, 6525 contre 6000; part de fondateur Huileries de Sumatra, 2950 contre 2575; part de fondateur Lacourt, 1235 contre 1130.

Aux Alimentations: action de capital Minoteries et Elevateurs à grains, 26400 contre 28975.

Aux industries diverses: part de fondateur Etablissements André De Vriendt, 3210 contre 3450; part sociale Englebert, 11750 contre 12650; Forfina, série B, 997,50 contre 930; part de fondateur Grands Magasins de l'Innovation, 11550 contre 10500; part de fondateur Usines Mathes, 7200 contre 8300.

Aux papeteries: Delcroix, 14750 contre 15500.

Aux pétroles: action de dividende Nafta, 3495 contre 3730; action de capital Pétrofina, 1385 contre 1470.

Aux sucreries: Sucreries et Raffineries en Roumanie, 5360 contre 5600; action de capital Italo-Belge pour l'Industrie des Sucres, 850 contre 905.

Aux actions étrangères: Canadian Pacific, 9170 contre 9950; action de dividende Cairo-Héliopolis, 13100 contre 14600; Chade, 19350 contre 20250; idem (titres de 100 pesetas), 3900 contre 4130; part bénéficiaire Electricité et Gaz du Nord, 26000 contre 27975; part de fondateur Forges et Ateliers de Constructions Electriques de Jeumont, 4650 contre 4975; part bénéficiaire Parisienne, 6810 contre 7400; part de fondateur Exploitations Indes Orientales, 27250 contre 25800; action de capital Huileries de Deli, 6475 contre 5850; part de fondateur Mopoli, 20975 contre 19950; Luxemburger Union Bank, 2090 contre 1650; action ordinaire Azote et Forces Hydro-Electriques, 4090 contre 3675.

Terme.

Banque de Paris et des Pays-Bas, 7570 contre 7835; Barcelona Traction, 2335 contre 2475; Brazilian Traction, 2630 contre 2755; action de capital Buenos-Ayres, 875 contre 905; action de dividende idem, 835 contre 852,50; Concordia, 354 contre 376; action de capital Tramways de Constantinople, 1330 contre 1225; Financière, 433 contre 398; Héliopolis, 3995 contre 4140; Industries Chimiques, 1115 contre 1185; Kasai, 950 contre 972,50; Métropolitain de Paris, 1645 contre 1720; Mexico Tramways, 2095 contre 2190; Pétrofina, 1400 contre 1490; Rand Mines, 577,50 contre 602,50; Royal Dutch, 5600 contre 5800; Electricité de la Seine, 1562,50 contre 1645; Sennah Rubber, 337 contre 313; action privilégiée Sidro, 2960 contre 3090; action ordinaire idem, 2970 contre 3120; Soengei-Lipoet, 2435 contre 2235; Tanganyika, 602 contre 628; action privilégiée Soie de Tubize, 1395 contre 1440.

21 février 1929.

Bilans et comptes de profits et pertes
de la Banque Nationale de Belgique,

au 25 juin et au 25 décembre de l'année 1928

ACTIF

BILAN arrêté au

Encaisse } Or	3.990.365.835 93	6.207.040.063 80
} Traités et disponibilités or sur l'étranger	2.216.674.227 87	
Billon et divers		12.413.753 82
Portefeuille effets sur la Belgique et sur l'étranger		2.767.741.506 47
Avances sur fonds publics belges		229.360.262 44
Bons du Trésor belge et autres fonds publics (arrêté royal du 25 octobre 1926)		1.934.365.632 88
Fonds publics		186.520.204 80
» de la réserve de la Banque		66.167.017 51
» du comp ^{te} d'amort ^{nt} des immeubles de serv ^{co} , matériel et mobilier		22.702.577 96
Valeurs des Institutions de prévoyance		52.838.834 58
Immeubles de service		96.523.926 93
Matériel et mobilier		4.700.432 38
Approvisionnements pour la fabrication des billets et des labeurs		3.437.091 15
Intérêts acquis ou à recevoir		6.398.578 57
Valeurs garanties ou à réaliser. (Art. 34 des statuts)		5.925.781 86
Effets déposés à l'encaissement en compte courant		15.564.498 67
COMPTES D'ORDRE :		11.611.700.163 49
Trésor public : Portefeuille et divers	2.714.945.080 84	21.050.148.962 99
» Dépôts en fonds publics	10.482.180.009 03	
» Compte monnaies allemandes	7.634.578.490 62	
» Dépôt de métal argent	218.445.382 50	
Dépôts divers		9.286.167.460 11
Nantissements de prêts reçus p ^r compte de la Banque et de la Caisse d'Epargne		137.127 972 »
Cautionnements divers		35.263.000 »
Caisse générale d'Epargne et de Retraite sous la garantie de l'Etat.		
Valeurs diverses		753.846.653 48
		42.874.256.212 07

BILAN arrêté au

Encaisse } Or	4.517.068.252 28	7.224.659.804 59
} Traités et disponibilités or sur l'étranger	2.707.591.532 31	
Billon et divers		10.184.836 09
Portefeuille effets sur la Belgique et sur l'étranger		3.295.605.568 12
Avances sur fonds publics belges		184.288.758 17
Bons du Trésor belge et autres fonds publics (arrêté royal du 25 octobre 1926)		1.790.917.504 96
Fonds publics		186.815.124 05
» de la réserve de la Banque		66.076.328 51
» du comp ^{te} d'amort ^{nt} des immeubles de serv ^{co} , matériel et mobilier		25.884.221 71
Valeurs des Institutions de prévoyance		66.065.961 66
Immeubles de service		96.515.823 38
Matériel et mobilier		4.700.432 38
Approvisionnements pour la fabrication des billets et des labeurs		3.487.547 25
Intérêts acquis ou à recevoir		5.921.450 19
Valeurs garanties ou à réaliser (Art. 34 des statuts)		5.889.375 76
Effets déposés à l'encaissement en compte courant		35.567.264 88
COMPTES D'ORDRE :		13.002.580.001 70
Trésor public : Portefeuille et divers	3.377.706.312 25	21.246.579.239 03
» Dépôts en fonds publics	10.012.546.162 71	
» Compte monnaies allemandes	7.634.578.490 62	
» Métal argent et avoir or	221.748.273 45	
Dépôts divers		9.197.930.455 53
Nantissements de prêts reçus p ^r compte de la Banque et de la Caisse d'Epargne		187.093.900 »
Cautionnements divers		37.089.741 81
Caisse générale d'Epargne et de Retraite sous la garantie de l'Etat.		
Valeurs diverses		964.223.265 77
		44.635.496.603 84

25 juin 1928

PASSIF

Capital		200.000.000 »
Fonds de réserve		68.504.294 62
Billets de banque : Emission à ce jour	11.639.762 950 »	
» Billets dans les caisses	1.192.455 250 »	
» Billets en circulation		10.467.307 700 »
Comptes courants : Trésor public	61.639.903 05	676.031.269 69
» Comptes courants particuliers	614.391.366 64	26.202.272 64
Compte d'amortissement des immeubles de service, matériel et mobilier		53.442.408 04
Institutions de prévoyance		15.564.498 67
Déposants d'effets à l'encaissement en compte courant		13.165.950 49
Intérêts et réescompte		
Redevances	9.754.291 77	
à l'Etat	6.401.969 39	78.020.230 86
	50.674.661 98	
	11.192.307 72	
Dividende à répartir pour le 1 ^{er} semestre 1928		13.461.538 48
COMPTES D'ORDRE :		
Trésor public : Portefeuille et divers	2.714.945.080 84	
» Dépôts en fonds publics	10.482.180.009 03	21.050.148.962 99
» Compte monnaies allemandes	7.634.578.490 62	
» Dépôt de métal argent	218.445.382 50	
Déposants : Dépôts divers		9.286.167.460 11
» Nantiss ^{ts} de prêts reçus p ^r comp ^{te} de la Banque et de la C ^{ss} e d'Ép ^{argne}		137.127.972 »
Divers pour leurs cautionnements		35.265.000 »
Caisse générale d'Épargne et de Retraite sous la garantie de l'Etat		753.846.653 48
Valeurs diverses		
		42.874.256.212 07

25 décembre 1928

Capital		200.000.000 »
Fonds de réserve		70.724.990 59
Billets de banque : Emission à ce jour	12.514.977 870 »	
» Billets dans les caisses	1.003.315 950 »	
» Billets en circulation		11.511.661 920 »
Comptes courants : Trésor public	122.306.078 48	976.946.245 01
» Comptes courants particuliers	854.640.166 53	29.702.272 64
Compte d'amortissement des immeubles de service, matériel et mobilier		66.510.100 95
Institutions de prévoyance		35.567.264 88
Déposants d'effets à l'encaissement en compte courant		16.798.251 92
Intérêts et réescompte		
Redevances	6.940.864 68	
à l'Etat	6.751.154 86	81.207.447 23
	56.323.090 06	
	11.192.307 63	
Dividende à répartir pour le 2 ^d semestre 1928		13.461.538 48
COMPTES D'ORDRE :		
Trésor public : Portefeuille et divers	3.377.706.342 25	
» Dépôts en fonds publics	10.012.546.162 71	21.246.579.239 03
» Compte monnaies allemandes	7.634.578.490 62	
» Métal argent et avoir or	221.748.273 45	
Déposants : Dépôts divers		9.197.930.455 53
» Nantiss ^{ts} de prêts reçus p ^r compte de la Banque et de la C ^{ss} e d'Ép ^{argne}		187.093.900 »
Divers pour leurs cautionnements		37.089.741 81
Caisse générale d'Épargne et de Retraite sous la garantie de l'Etat		964.223.265 77
Valeurs diverses		
		44.635.496.603 84

A Escompte belge et étranger : Réescompte au 25 juin 1928, à Bruxelles, à la succursale d'Anvers et dans les agences		13.078.253 14	
» Prêts sur fonds publics : Réescompte au 25 juin 1928, à Bruxelles, à la succursale d'Anvers et dans les agences		87.697 35	
» Frais généraux d'administration à Bruxelles, à la succursale d'Anvers et dans les agences		22.398.824 37	
» Institutions de prévoyance : Subside	1.481.800 »	2.085.373 46	
Participation dans les bénéfices	603.573 46		
» Compte d'amortiss. des immeubles de service, matériel et mobilier		3.500.000 »	
» Redevances à l'Etat {	Produit de l'escompte et des prêts excédant 3 1/2 %	9.754.291 77	78.020.230 86
	Droit de timbre sur la circulation fiduciaire	6.401.969 39	
	Part de l'Etat dans les produits des devises	50.671.661 98	
	» » dans les bénéfices (Art. 38 des statuts)	11.192.307 72	
» Fonds de réserve : Part de la réserve dans les bénéfices		2.220.695 97	
» Participation du personnel dans les bénéfices		728.844 12	
» Dividendes aux actions {	200.000 actions à fr. 30, premier dividende de 6 % l'an	6.000.000 »	13.461.538 48
	200.000 » fr. 37,30, second dividende	7.461.538 48	
(4) coupon de fr. 67,30 payable par 52,50 fr. net d'impôt			
		135.581.457 75	

Résumé du compte de PROFITS

A Escompte belge et étranger : Réescompte au 25 décembre 1928, à Bruxelles, à la succursale d'Anvers et dans les agences		16.711.444 77	
» Prêts sur fonds publics : Réescompte au 25 décembre 1928 à Bruxelles, à la succursale d'Anvers et dans les agences		86.807 15	
» Frais généraux d'administration à Bruxelles, à la succursale d'Anvers et dans les agences		20.763.202 36	
» Institutions de prévoyance : Subside	1.645.000 »	2.089.139 29	
Participation dans les bénéfices	444.139 29		
» Compte d'amortiss. des immeubles de service, matériel et mobilier		3.500.000 »	
» Redevances à l'Etat {	Produit de l'escompte et des prêts excédant 3 1/2 %	6.940.864 68	81.207.417 23
	Droit de timbre sur la circulation fiduciaire	6.751.154 86	
	Part de l'Etat dans les produits des devises	56.323.090 06	
	» » dans les bénéfices (art. 38 des statuts)	11.192.307 63	
» Fonds de réserve : Part de la réserve dans les bénéfices		2.220.695 97	
» Participation du personnel dans les bénéfices		888.278 38	
» Dividendes aux actions {	200.000 actions à fr. 30,— premier dividende de 6 % l'an	6.000.000 »	13.461.538 48
	200.000 » fr. 37,30, second dividende	7.461.538 48	
(4) coupon de fr. 67,30 payable par fr. 52,50 net d'impôt			
		140.928.523 63	

ET PERTES du 26 décembre 1927 au 25 juin 1928

AVOIR

Par Escompte belge et étranger : Produit brut à Bruxelles, à la succursale d'Anvers et dans les agences	108.163.931 31
» Droit d'encaissement sur effets remis par les titulaires de comptes courants	277.728 29
» Prêts sur fonds publics : Intérêts perçus	6.937.834 02
» Intérêts reçus ou acquis sur fonds publics	10.330 368 34
» Droit de garde sur dépôts	1.064.813 19
» Redevances et bonifications de l'Etat (art. 29 et 30 de l'arrêté royal du 25 octobre 1926 et arrêté royal du 26 octobre 1926)	8.331.257 57
» Bénéfices divers	460.275 67
» Rentrées sur créances amorties des exercices précédents	15,249 36
	<hr/>
	135.581.457 75

ET PERTES du 26 juin au 25 décembre 1928

Par Escompte belge et étranger : Produit brut à Bruxelles, à la succursale d'Anvers et dans les agences	114.132.346 99
» Droit d'encaissement sur effets remis par les titulaires de comptes courants	319.540 99
» Prêts sur fonds publics : Intérêts perçus	6.890.783 63
» Intérêts reçus ou acquis sur fonds publics	9.392.797 44
» Droit de garde sur dépôts	904.160 08
» Redevances et bonifications de l'Etat (art. 29 et 30 de l'arrêté royal du 25 octobre 1926 et arrêté royal du 26 octobre 1926)	8.523.743 96
» Bénéfices divers	760.165 11
» Rentrées sur créances amorties des exercices précédents	4.985 43
	<hr/>
	140.928.523 63

STATISTIQUES

MARCHÉ DE L'ARGENT A BRUXELLES.

I. — Taux officiels et taux « hors banque » (escompte et prêts).

DATES 1929	Taux officiels (B. N. de B.)			Taux « hors banque »		Taux du « call money »	
	escompte d'acceptat. et de traites domiciliées	escompte de traites non domic. et de promesses	prêts et avances sur fonds publics nationaux	papier commercial	papier financier	en com- pensation	marché
<i>a) La dernière quinzaine:</i>							
6 février 1929	4,—	4,50	5,50	3,96875	4,375	3,—	3,—
7 —	4,—	4,50	5,50	3,96875	4,375	2,75	2,75
8 —	4,—	4,50	5,50	3,96875	4,375	2,375	2,375
9 —	4,—	4,50	5,50	3,96875	4,375	2,—	2,—
11 —	4,—	4,50	5,50	3,96875	4,375	1,75	1,75
12 —	4,—	4,50	5,50	3,96875	4,375	1,50	—
13 —	4,—	4,50	5,50	3,96875	4,375	1,625	1,375
14 —	4,—	4,50	5,50	3,96875	4,375	2,875	2,625
15 —	4,—	4,50	5,50	3,96875	4,375	3,—	2,625
16 —	4,—	4,50	5,50	3,96875	4,375	2,50	2,50
18 —	4,—	4,50	5,50	3,96875	4,375	2,50	2,50
19 —	4,—	4,50	5,50	3,96875	4,375	2,875	2,875
20 —	4,—	4,50	5,50	3,96875	4,375	2,75	2,75
<i>b) Les derniers mois (1) :</i>							
1926	7,06	7,56	7,96	—	—	—	—
1927	5,41	5,91	6,89	4,0534	4,5013	2,6966	2,8488
1928	4,25	4,75	5,75	4,0555	4,4276	2,6638	2,7762
1927 Novembre	4,50	5,—	6,—	4,1739	4,614	3,217	3,337
Décembre	4,50	5,—	6,—	4,2454	4,625	2,924	2,5648
1928 Janvier	4,50	5,—	6,—	3,9567	4,2908	1,707	1,707
Février	4,50	5,—	6,—	3,875	4,125	2,465	2,50
Mars	4,50	5,—	6,—	4,0903	4,3565	3,2685	3,569
Avril	4,50	5,—	6,—	4,2663	4,625	3,4185	3,6413
Mai	4,50	5,—	6,—	4,3975	4,7475	2,855	3,04
Juin	4,50	5,—	6,—	4,3966	4,762	2,8125	3,0673
Juillet	4,—	4,50	5,50	3,9337	4,35	1,97	2,185
Août	4,—	4,50	5,50	3,9375	4,375	2,9038	2,9567
Septembre	4,—	4,50	5,50	3,9375	4,375	2,525	2,535
Octobre	4,—	4,50	5,50	3,9375	4,375	2,9352	2,9398
Novembre	4,—	4,50	5,50	3,96825	4,375	2,60	2,73
Décembre	4,—	4,50	5,50	3,96875	4,375	2,505	2,443
1929 Janvier	4,—	4,50	5,50	3,96875	4,375	2,115	2,111

Taux des reports (Caisse Générale de Reports) le 20 Février 1929 } sur les valeurs au comptant 9 %
 } sur les valeurs à terme 8,50%

(1) Les chiffres annuels sont des moyennes; les chiffres mensuels sont les taux officiels à la fin de chaque mois et les moyennes mensuelles des taux « hors banque » et taux du « call money. »

II. — Taux des dépôts en banque le 20 février 1929.

BANQUES	Compte à vue	Compte de quinzaine	Compte à préavis de 15 jours	Compte de dépôts à :						
				1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	5 ans
Société Générale	1,50	4,50	—	4,50	4,50	4,50	—	—	—	—
Banque de Bruxelles	1,50	4,80	4,50	4,50	4,50	4,50	—	—	—	—
Caisse de Reports	1,50	4,95	—	—	—	4,75	—	5,—	—	—
Société Nationale de Crédit à l'Industrie	—	—	—	—	4,75	5,—	5,—	5,50	5,50	5,50

Taux des dépôts sur livrets à la Caisse Générale d'Épargne sous la garantie de l'État : 4 p. c. jusqu'à 20.000 francs; 3 p. c. pour le surplus.

MARCHE DES CHANGES.

I. — Cours des changes à Bruxelles.

DATES 1929	LONDRES £ = 35 belgas	PARIS 100 fr. = 28,1773 b.	NEW-YORK (câble) \$ = 7,19193 b.	AMSTERDAM 100 fl. = 289,086 b.	GENÈVE 100 fr. = 138,77 b.	MADRID 100 P. = 138,77 b.	ITALIE 100 litres = 37,352 b.	STOCKHOLM 100 cr. = 192,736 b.	OSLO 100 cr. = 192,736 b.	COPENHAGUE 100 cr. = 192,736 b.	PRAQUE	MONTREAL \$ = 7,19193 b.	BERLIN 100 M. = 171,321 b.	VIENNE 100 sch. = 101,20 b.	VARSOVIA 100 zl. = 80,88 b.	BUDAPEST 100 pengo = 125,79 b.
6-2	34,8890	28,11	7,19575	288,22	138,40	113,825	37,65	192,325	191,70	191,80	21,295	7,17	170,80	101,10	80,70	125,40
7-2	34,8985	28,093	7,19225	287,95	138,375	113,82	37,64	192,30	191,675	191,80	21,24	7,1630	170,44	101,30	80,70	125,35
8-2	34,9055	28,0885	7,1850	287,775	138,26	112,90	37,63	192,20	191,70	191,80	21,26	7,16	170,475	101,025	80,625	125,15
11-2	34,9105	28,085	7,19225	288,07	138,33	112,84	37,635	192,375	191,84	191,91	21,2925	7,1690	170,637	101	80,625	125,40
12-2	34,9160	28,08	7,19225	288,04	138,29	112,60	37,635	192,375	191,775	191,90	21,2925	7,1695	170,65	101,025	80,70	125,40
13-2	34,9225	28,0845	7,1935	288,08	138,325	112,55	37,6475	192,49	191,80	191,85	21,30	7,1655	170,675	101	80,60	125,35
14-2	34,93	28,1075	7,1971	288,27	138,40	112,725	37,6475	192,325	191,80	191,90	21,2925	7,1670	170,725	101,05	80,60	125,40
15-2	34,9350	28,1085	7,1975	288,20	138,40	112,325	37,6475	192,40	191,80	191,875	21,3025	7,1625	170,775	101	80,60	125,25
18-2	34,9320	28,1050	7,1982	288,30	138,43	110,95	37,6575	192,36	191,975	191,90	21,3075	7,1640	170,87	101	80,65	125,40
19-2	34,9425	28,1150	7,20	288,38	138,475	110,075	37,685	192,50	192	191,90	21,33	7,16	171	101	80,65	125,40
20-2	34,9465	28,1210	7,2020	288,42	138,495	110,75	37,715	192,40	191,90	191,90	21,3625	7,1575	170,95	101	80,65	125,50

II — Moyennes annuelles et mensuelles des changes à Bruxelles.

	Londres	Paris	New-York (câbles)	Amsterdam	Genève	Madrid	Italie	Stockholm	Berlin	Vienne
1927.....	belgas 34,928	belgas 28,198	belgas 7,1852	belgas 288,16	belgas 138,40	belgas 122,59	belgas 37,024	belgas 192,69	belgas 170,72	belgas 101,25
1928.....	34,935	28,151	7,1791	288,76	138,27	119,14	37,751	192,41	171,29	101,06
1927 Novembre.....	34,930	28,160	7,1672	289,26	138,20	121,47	39,048	193,02	171,00	101,11
Décembre.....	34,897	28,138	7,1481	289,03	138,05	119,01	38,484	193,03	170,76	100,89
1928 Janvier.....	34,967	28,196	7,1713	289,26	138,20	122,70	37,951	192,82	170,88	101,14
Février.....	35,010	28,230	7,1815	289,11	138,18	121,99	38,034	192,78	171,33	101,18
Mars.....	34,999	28,221	7,1721	288,67	138,11	120,62	37,901	192,52	171,43	101,03
Avril.....	34,952	28,185	7,1602	288,57	137,99	120,09	37,784	192,22	171,22	100,81
Mai.....	34,966	28,196	7,1627	288,98	138,06	119,83	37,748	192,19	171,40	100,73
Juin.....	34,946	28,146	7,1610	288,77	138,01	118,67	37,686	192,14	171,14	100,64
Juillet.....	34,913	28,110	7,1757	288,82	138,22	118,27	37,619	192,21	171,25	101,03
Août.....	34,902	28,097	7,1908	288,41	138,44	119,44	37,635	192,44	171,36	101,33
Septembre.....	34,901	28,103	7,1947	288,45	138,49	119,00	37,635	192,51	171,43	101,31
Octobre.....	34,895	28,107	7,1949	288,44	138,46	116,45	37,676	192,41	171,34	101,17
Novembre.....	34,892	28,111	7,1952	288,80	138,51	115,95	37,692	192,33	171,40	101,13
Décembre.....	34,885	28,107	7,1890	288,81	138,55	116,64	37,649	192,40	171,33	101,18
1929 Janvier.....	34,899	28,124	7,1955	288,61	138,45	117,20	37,663	192,44	171,03	101,16

III. — Change à terme. (Report « R » ou déport « D » exprimés en belgas).

DATES	POUR 1 £		POUR 100 FR. FR.		POUR 1 \$		POUR 100 FLORINS	
	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur
à 1 mois :								
6 février 1929.....	—	R 0,001	R 0,002	—	D 0,0050	D 0,004	pair	—
7 —.....	—	D 0,001	R 0,004	—	D 0,0045	—	pair	—
8 —.....	—	D 0,007	R 0,004	—	D 0,0040	—	pair	—
9 —.....	D 0,008	D 0,007	R 0,010	—	D 0,0040	D 0,003	pair	—
11 —.....	—	D 0,010	R 0,010	—	—	D 0,004	—	R 0,025
12 —.....	—	D 0,010	R 0,012	—	—	D 0,0045	pair	—
13 —.....	—	D 0,012	R 0,012	—	—	D 0,004	—	pair
14 —.....	D 0,012	D 0,010	—	R 0,014	—	D 0,004	—	D 0,025
15 —.....	—	D 0,011	—	R 0,014	—	D 0,0045	—	D 0,05
16 —.....	D 0,012	—	—	R 0,014	—	D 0,0045	—	D 0,05
18 —.....	D 0,012	D 0,010	R 0,010	R 0,014	—	D 0,0045	—	D 0,0375
19 —.....	D 0,012	—	—	R 0,012	—	D 0,0045	—	D 0,05
20 —.....	D 0,012	D 0,011	R 0,010	R 0,014	D 0,005	—	—	D 0,0375
à 3 mois :								
6 février 1929.....	pair	R 0,002	R 0,008	—	D 0,0125	D 0,012	pair	—
7 —.....	—	D 0,001	R 0,008	R 0,012	D 0,0115	—	pair	—
8 —.....	—	D 0,010	R 0,012	—	D 0,0095	—	pair	—
9 —.....	—	D 0,015	R 0,020	—	D 0,0095	D 0,0085	pair	—
11 —.....	—	D 0,016	R 0,020	—	—	D 0,0095	—	R 0,05
12 —.....	—	D 0,022	R 0,024	—	—	D 0,0095	—	—
13 —.....	—	D 0,024	R 0,024	—	—	D 0,010	—	pair
14 —.....	D 0,026	D 0,023	—	R 0,025	—	D 0,010	—	D 0,025
15 —.....	—	D 0,024	—	R 0,025	—	D 0,0105	—	D 0,050
16 —.....	D 0,022	D 0,020	—	R 0,026	—	D 0,0105	—	D 0,050
18 —.....	D 0,024	D 0,022	R 0,022	R 0,026	—	D 0,0105	—	D 0,050
19 —.....	D 0,025	—	—	R 0,026	—	D 0,011	—	D 0,050
20 —.....	D 0,025	—	R 0,022	R 0,026	D 0,0115	—	—	D 0,0375

MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX EN BELGIQUE.

PÉRIODES	Inscriptions au débit et au crédit		Régulé sans emploi de signes monétaires		Nombre de comptes à la fin de chaque période (en milliers)	Total des avoirs à la fin de chaque période en millions de francs
	Nombre (en milliers)	Montant en millions de francs	Montant en millions de francs	P. c.		
1927 Moyenne mensuelle ...	3.640	19.701	17.017	86,4	202(*)	1262 (*)
1928 Moyenne mensuelle ...	4.251	23.697	20.568	86,8	225(*)	1725 (*)
1927 Novembre.....	3.553	20.741	18.050	87,-	201	1224
Décembre.....	4.136	21.830	18.876	86,5	202	1262
1928 Janvier.....	4.364	22.574	19.473	86,3	204	1339
Février.....	3.948	21.294	18.438	86,6	206	1279
Mars.....	4.305	23.463	20.360	86,7	209	1389
Avril.....	4.082	22.698	19.637	86,5	211	1381
Mai.....	4.171	23.203	20.067	86,5	213	1471
Juin.....	4.114	24.138	21.081	87,3	214	1480
Juillet.....	4.223	24.228	20.990	86,6	216	1464
Août.....	4.137	23.612	20.470	86,6	217	1448
Septembre.....	3.766	22.917	19.938	87,-	219	1464
Octobre.....	4.759	25.791	22.254	86,2	221	1574
Novembre.....	4.494	24.806	21.599	87,-	223	1492
Décembre.....	4.653	25.643	22.509	87,7	225	1725
1929 Janvier.....	5.166	26.845	23.109	86,-	228	1638

(*) Au 31 décembre.

**RAPPORT DES EFFETS IMPAYES AUX EFFETS PRESENTES A L'ENCAISSEMENT
PAR LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE.**

PÉRIODES	NOMBRE DES			MONTANT DES		
	Effets présentés	Effets impayés	%	Effets présentés (en millions de francs)	Effets impayés (en millions de francs)	%
1926 Année.....	1.241.834	69.289	5,58	5.516.169	161.743	2,93
1927 Année.....	972.097	46.931	4,83	3.848.313	103.464	2,69
1927 Octobre.....	91.601	4.292	4,69	332.951	9.659	2,90
Novembre.....	95.020	4.606	4,85	422.564	9.986	2,36
Décembre.....	97.167	5.281	5,43	418.065	12.935	3,09
1928 Janvier.....	90.433	4.929	5,45	620.096	11.560	1,86
Février.....	81.847	4.376	5,35	514.010	10.852	2,11
Mars.....	94.808	4.876	5,14	583.728	12.262	2,10
Avril.....	115.894	6.029	5,20	624.716	14.654	2,35
Mai.....	112.685	5.857	5,20	727.156	13.790	1,90
Juin.....	117.812	6.476	5,50	858.286	16.311	1,90
Juillet.....	115.791	6.866	5,93	805.906	16.055	1,99
Août.....	110.867	6.205	5,60	683.242	16.646	2,44
Septembre.....	114.093	6.191	5,43	700.600	17.049	2,43
Octobre.....	119.478	6.215	5,20	737.554	16.722	2,27
Novembre.....	119.032	6.125	5,15	748.195	15.119	2,02
Décembre.....	124.894	7.165	5,74	698.122	17.473	2,50

**DECLARATIONS DE FAILLITE
ET HOMOLOGATIONS DE CONCORDATS PREVENTIFS A LA FAILLITE
PUBLIEES AU MONITEUR DU COMMERCE BELGE.**

PÉRIODES (13 semaines)	Nombre de faillites		Nombre de concordats homologués	
	1927	1928	1927	1928
Première période.....	133	126	38	24
Deuxième période.....	122	127	28	34
Troisième période.....	91	109	30	35
Quatrième période.....	155	133	31	17

ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION EN BELGIQUE.

PÉRIODES	CHAMBRES DE COMPENSATION					CAISSE DE LIQUIDATION DE LA BOURSE DE BRUXELLES			
	BRUXELLES ET PROVINCE			BRUXELLES		Comptant			Terme
	Nombre de chambres à la fin de la période	Nombre de pièces compensées en milliers	Capitaux compensés en millions de francs	Nombre de pièces compensées	Capitaux compensés en millions de francs	Nombre de séances	Nombre de participants à la fin du mois	Montant des opérations compensées en millions de francs (1)	Montant des opérations compensées en millions de francs (1)
1927 Moyenne mensuelle	33	335	30.705	156	20.470	—	—	—	—
1928 Moyenne mensuelle	38	377	36.936	170	24.932	—	—	—	—
1927 Novembre	33	338	29.702	153	20.225	—	—	—	—
Décembre	33	374	34.472	172	23.272	—	—	—	—
1928 Janvier	33	378	35.587	173	23.382	—	—	—	758
Février	34	358	33.627	163	22.105	—	—	—	747
Mars	35	387	39.786	174	27.223	10	20	48	721
Avril	35	361	36.501	163	24.903	19	60	378	823
Mai	35	384	41.645	173	29.317	20	60	908	1.124
Juin	35	378	41.305	171	28.619	21	80	793	1.296
Juillet	36	363	35.149	165	23.698	20	100	483	621
Août	36	368	36.807	169	24.701	19	100	731	555
Septembre	37	349	32.787	156	21.931	20	120	1.003	545
Octobre	38	404	36.200	181	24.299	23	140	1.215	773
Novembre	38	391	35.137	173	22.995	20	200	1.231	517
Décembre	38	399	38.697	179	26.006	18	200	1.315	582
1929 Janvier	38	415	39.468	189	26.641	22	200	2.272	—

(1) Dans ce montant, les achats ou les ventes ne sont comptés qu'une seule fois.

ACTIVITE DES CHEMINS DE FER BELGES.

A. — Recettes et dépenses d'exploitation (en millions de francs).

PÉRIODES	RECETTES				DÉPENSES	EXCÉDENT	COEFFICIENT D'EXPLOITATION
	Voyageurs	Marchandises	Produits extraordinaires	Ensemble			
1926 Moyenne mensuelle	46,4	132,4	4,1	182,9	150,3	32,6	82,19
1927 Moyenne mensuelle	57,9	177,1	5,5	240,5	204,5	36,0	85,02
1927 Octobre	57,0	189,6	4,4	251,0	208,5	42,5	83,08
Novembre	50,6	178,7	3,5	232,8	203,7	29,1	87,49
Décembre	52,1	175,7	3,5	231,3	210,1	21,2	90,83
1928 Janvier	55,6	172,0	5,5	233,1	198,3	34,9	85,04
Février	48,3	170,1	4,3	222,7	204,2	18,4	91,72
Mars	52,3	190,6	6,3	249,2	215,8	33,4	86,61
Avril	65,5	171,4	5,7	242,5	201,5	41,1	83,07
Mai	63,8	176,7	4,1	244,6	206,3	38,4	84,33
Juin	61,5	184,5	5,1	251,1	204,1	47,0	81,26
Juillet	80,5	175,4	5,2	261,1	209,8	51,3	80,34
Août	88,8	185,5	6,6	280,9	224,8	56,1	80,—
Septembre	79,3	188,1	6,1	273,4	220,0	53,4	80,47
Octobre	62,0	216,4	7,4	285,8	232,0	53,8	81,19
Novembre	57,7	204,3	6,0	268,1	228,0	40,0	85,06
Décembre (chiffres prov.) ...	56,0	187,5	4,9	248,4	226,8	21,6	91,30

B. — Statistique du trafic.

1°) Trafic général.

PÉRIODES	VOYAGEURS		MARCHANDISES					
	Nombre (1 = 1.000)	Voyageurs-km. (1 = 1.000.000)	Tonnes totales (1 = 1.000)	Tonnes-km. (1 = 1.000.000)				
				Service intérieur	Service mixte	Service internat.	Transit	Total
1926 Moyenne mensuelle	18.797	515	6.668	221	51	263	154	689
1927 Moyenne mensuelle	18.079	492	6.386	208	50	267	131	656
1927 Septembre	18.825	520	6.158	202	52	255	128	637
Octobre	18.481	492	6.956	220	54	271	130	675
Novembre	18.354	477	6.663	213	51	253	125	642
Décembre	18.171	475	6.323	200	51	260	120	632
1928 Janvier	20.202	507	6.332	207	52	268	121	648
Février	18.354	478	6.175	210	49	258	113	630
Mars	17.617	461	7.034	259	53	260	112	684
Avril	18.660	532	6.345	223	45	232	102	602
Mai	18.084	507	6.677	232	44	260	112	648
Juin	17.573	494	6.542	222	44	252	106	624
Juillet	18.682	558	6.244	219	46	224	104	593
Août	20.417	627	6.767	237	47	276	100	660
Septembre	19.354	541	6.805	241	46	260	96	643
Octobre	20.431	532	8.004	292	57	289	98	736
Novembre	19.421	502	7.729	281	55	267	97	700

2°) Transports de charbons, produits métallurgiques et minerais.

PÉRIODES	NOMBRE DE TONNES (1 = 1.000)								
	Charbons			Produits métallurg.			Minerais		
	Service intérieur et mixte	Service internat.	Transit	Service intérieur et mixte	Service internat.	Transit	Service intérieur et mixte	Service internat.	Transit
1926 Moyenne mensuelle	1.480	519	668	369	300	38	106	356	96
1927 Moyenne mensuelle	1.321	406	574	392	338	47	113	417	94
1927 Septembre	1.200	402	543	377	308	47	124	383	86
Octobre	1.268	417	537	400	345	50	113	425	120
Novembre	1.198	366	537	377	295	38	111	425	79
Décembre	1.427	357	556	320	315	43	133	437	91
1928 Janvier	1.516	481	509	403	326	46	121	441	108
Février	1.328	440	441	401	298	54	90	411	91
Mars	1.648	441	427	437	314	71	90	388	93
Avril	1.391	497	431	422	294	44	58	369	77
Mai	1.391	513	459	417	303	51	200	482	88
Juin	1.498	507	428	425	269	49	38	485	86
Juillet	1.395	427	424	445	240	37	54	391	92
Août	1.496	416	409	412	336	34	127	533	83
Septembre	1.516	407	385	442	327	32	60	490	81
Octobre	1.754	487	400	498	370	31	99	484	77
Novembre	1.618	474	400	474	319	33	81	442	85

C. — Nombre de wagons fournis à l'industrie.

a) Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations belges, y compris ceux pour le transport de houille, coke et briquettes;

b) Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes;

c) Nombre de wagons chargés en provenance des réseaux étrangers et destinés soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

Périodes	a	b	c	a + c
1927 Moyenne mensuelle .	452.782	115.019	181.941	634.723
1928 Moyenne mensuelle .	490.573	128.013	170.669	661.242
1927 Octobre..	498.967	115.265	188.745	687.712
Novemb.	483.158	109.924	171.899	655.057
Décemb..	453.921	125.811	179.858	633.779
1928 Janvier	449.711	131.882	173.104	622.815
Février .	452.300	119.945	165.003	617.303
Mars ...	513.833	135.423	177.021	690.854
Avril....	452.135	124.817	159.285	611.420
Mai	470.061	131.369	168.023	638.084
Juin	482.951	133.849	166.196	649.147
Juillet ..	470.743	119.711	161.484	632.227
Août ...	495.259	120.208	181.777	677.036
Septemb.	492.384	121.341	180.748	673.132
Octobre .	575.238	141.945	184.575	759.813
Novemb.	550.052	130.050	165.363	715.415
Décemb..	482.210	125.621	165.452	647.662

TAUX DE L'ESCOMPTE

DES PRINCIPALES BANQUES D'EMISSION.

	Depuis le	P. c.
Allemagne	12 janvier 1929	6,50
Autriche	17 juillet 1928	6,50
Belgique	1 ^{er} juillet 1928	4
Bulgarie	15 décembre 1928	9
Danemark	24 juin 1926	5
Dantzig	18 juin 1927	6
Espagne	19 décembre 1928	5,50
Esthonie	2 janvier 1928	7,50
Etats-Unis (Federal Res. Bank of New-York)..	13 juillet 1928	5
Finlande	16 novembre 1928	7
France	19 janvier 1928	3,50
Grande-Bretagne	7 février 1929	5,50
Grèce	5 janvier 1929	8
Hollande	13 octobre 1927	4,50
Hongrie	2 octobre 1928	7
Indes	14 février 1929	8
Italie	7 janvier 1929	6
Japon	10 octobre 1927	5,48
Lettonie	1 ^{er} avril 1928	6
Lithuanie	novembre 1927	6
Norvège.....	26 mars 1928	5,50
Pologne	13 mai 1927	8
Portugal	26 juillet 1926	8
Roumanie	1 ^{er} juin 1920	6
Suède	24 août 1928	4,50
Suisse.....	22 octobre 1925	3,50
Tchécoslovaquie.....	8 mars 1927	5
U. R. S. S.	1 ^{er} avril 1923	8
Yougoslavie	22 juin 1922	6

COMMERCE SPECIAL DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE
AVEC LES PAYS ETRANGERS.

Chiffres globaux.

PÉRIODES	IMPORTATIONS			EXPORTATIONS			Déf. (—) ou Exc. (+) de la balance commer- ciale (millions de francs)	Rapport des exporta- tions aux importa- tions
	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	Prix moyen par tonne (francs)	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	Prix moyen par tonne (francs)		
1927 Moyenne mensuelle .	3.172	2.428	766	2.019	2.225	159	— 203	91,6
1928 Moyenne mensuelle .	3.293	2.630	799	2.214	2.512	1.134	— 118	95,5
1927 Octobre	3.286	2.523	768	2.070	2.404	1.161	— 119	95,3
Novembre	3.132	2.402	767	2.023	2.305	1.139	— 97	96,—
Décembre	3.278	2.677	817	2.180	2.884	1.323	+ 207	107,7
1928 Janvier	2.993	2.357	787	1.592	1.952	1.226	— 405	82,8
Février	3.065	2.580	842	2.110	2.594	1.229	+ 14	100,5
Mars	3.401	2.995	881	2.464	2.739	1.111	— 256	91,4
Avril.....	3.083	2.402	779	1.975	2.167	1.098	— 234	90,2
Mai	3.164	2.540	803	2.341	2.367	1.011	— 173	93,2
Juin	3.269	2.617	801	2.385	2.462	1.032	— 156	94,—
Juillet	3.117	2.338	750	2.352	2.401	1.021	+ 63	102,7
Août	3.099	2.536	818	2.126	2.304	1.084	— 232	90,8
Septembre	3.578	2.865	801	2.154	2.320	1.077	— 546	81,—
Octobre	3.726	2.903	779	2.400	2.922	1.217	+ 18	100,6
Novembre	3.523	2.653	753	2.042	2.555	1.251	— 99	96,3
Décembre	3.491	2.788	799	2.633	3.364	1.278	+ 576	120,6

COMMERCE SPECIAL DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE AVEC LES PAYS ETRANGERS.

Détail par catégories.

	Animaux vivants		Objets d'alimentation et boissons		Matières brutes ou simplement préparées		Produits fabriqués		Or et argent non ouvrés ni monnayés		TOTALS	
	Quantités 1.000 kil.	Valeurs 1.000 fr.	Quantités 1.000 kil.	Valeurs 1.000 fr.	Quantités 1.000 kil.	Valeurs 1.000 fr.	Quantités 1.000 kil.	Valeurs 1.000 fr.	Quantités 1.000 kil.	Valeurs 1.000 fr.	Quantités 1.000 kil.	Valeurs 1.000 fr.
IMPORTATIONS :												
1927 L'année	17.716	95.587	3.500.296	7.193.940	33.621.307	15.187.293	922.069	6.598.228	5	63.459	38.061.393	29.138.507
1928 L'année	10.974	61.342	3.235.807	6.794.598	35.159.548	16.592.427	1.103.720	7.996.794	33	119.079	39.510.082	31.564.240
1927 Octobre	1.402	7.720	342.110	676.179	2.859.535	1.258.915	82.797	568.733	1	11.279	3.285.845	2.522.826
Novembre	1.177	6.188	305.902	617.586	2.745.517	1.218.313	79.313	557.328	10	2.818	3.131.918	2.402.233
Décembre	1.515	7.376	296.425	609.773	2.896.172	1.448.476	84.114	611.201	—	—	3.278.226	2.676.826
1928 Janvier	1.092	5.761	232.173	520.585	2.683.900	1.249.929	76.313	574.105	—	6.202	2.993.478	2.356.582
Février	1.571	8.150	237.548	515.216	2.743.473	1.417.289	82.592	632.662	—	6.733	3.065.183	2.580.050
Mars	1.368	7.227	289.801	620.207	3.008.931	1.613.697	100.986	743.756	5	10.273	3.401.092	2.995.160
Avril	965	5.123	235.172	516.473	2.761.589	1.234.023	85.116	634.414	1	11.561	3.082.842	2.401.594
Mai	659	3.864	224.572	519.254	2.840.396	1.315.166	98.157	698.463	—	2.785	3.163.785	2.539.532
Juin	500	3.144	274.654	577.855	2.904.918	1.375.317	88.843	651.499	—	9.679	3.268.916	2.617.494
Juillet	608	3.940	261.203	514.917	2.769.428	1.194.389	86.227	622.658	21	1.701	3.117.488	2.337.605
Août	595	3.749	274.057	547.294	2.726.016	1.319.176	98.061	658.344	—	7.685	3.098.730	2.536.248
Septembre	770	4.024	303.650	608.637	3.181.176	1.542.242	92.869	698.509	—	11.670	3.578.465	2.865.082
Octobre	901	5.223	344.316	678.097	3.276.286	1.445.903	104.085	732.051	2	41.921	3.725.590	2.903.195
Novembre	860	4.713	282.210	578.714	3.143.183	1.397.793	97.222	665.469	1	6.749	3.523.476	2.653.438
Décembre	1.086	6.424	276.452	597.349	3.120.250	1.487.503	93.249	684.864	1	12.094	3.491.038	2.788.234
EXPORTATIONS :												
1927 L'année	15.703	151.720	726.577	2.129.315	16.594.001	8.980.427	6.885.825	15.366.234	100	68.918	24.222.207	26.696.614
1928 L'année	16.854	157.612	923.057	2.528.710	18.326.334	9.876.856	7.307.616	17.508.044	99	74.199	26.573.960	30.145.421
1927 Octobre	1.163	11.236	76.476	190.520	1.404.870	823.079	587.722	1.374.414	6	4.339	2.070.238	2.403.588
Novembre	938	9.458	69.895	204.340	1.355.516	782.021	596.735	1.305.019	6	4.403	2.023.090	2.305.241
Décembre	839	6.868	68.467	243.580	1.418.849	893.513	692.130	1.733.124	12	6.707	2.180.298	2.883.792
1928 Janvier	1.278	13.420	42.758	178.464	1.191.626	721.587	356.531	1.032.375	8	5.936	1.592.201	1.951.782
Février	1.372	13.647	61.162	206.259	1.471.756	937.640	575.579	1.426.889	14	9.533	2.109.883	2.593.968
Mars	1.441	13.468	70.266	233.167	1.661.248	929.259	731.314	1.556.537	9	6.593	2.464.277	2.739.024
Avril	1.378	12.508	49.709	172.558	1.453.608	677.429	470.105	1.295.901	13	9.001	1.974.813	2.167.397
Mai	1.392	12.173	51.313	185.441	1.641.168	805.383	647.279	1.360.108	5	3.883	2.341.157	2.366.988
Juin	1.591	15.124	58.283	209.065	1.655.936	711.339	668.938	1.521.450	5	4.644	2.384.753	2.461.622
Juillet	1.482	13.431	116.585	233.667	1.610.342	724.283	623.564	1.424.255	7	5.422	2.351.980	2.401.058
Août	1.196	11.354	92.264	210.519	1.485.700	745.051	547.204	1.330.959	8	6.064	2.126.372	2.303.947
Septembre	1.909	16.819	111.309	235.771	1.447.071	793.396	493.756	1.270.510	4	3.007	2.154.049	2.319.503
Octobre	1.687	14.763	113.408	227.479	1.562.039	926.658	723.107	1.745.130	10	7.633	2.400.252	2.921.663
Novembre	1.206	10.519	79.715	200.775	1.403.410	882.422	557.167	1.457.066	5	3.875	2.041.504	2.554.657
Décembre	923	10.386	76.285	235.545	1.642.428	1.022.409	913.073	2.086.864	10	8.608	2.632.719	3.363.812

RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES

I. — Classement par genre d'industrie.
Janvier 1929.

RUBRIQUES	Capital versé		Bénéfice total		Perte totale		Solde	Bénéfice distribué aux actionn.	Dette obligataire	Payement de coupons d'obligat.
	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs				
Banques	4	47.400	3	18.625	1	18	18.607	5.985	—	—
Assurances	2	11.500	—	—	2	2.123	(2.123)	—	—	—
Opérations financières	7	10.475	6	4.863	1	58	4.807	263	2.345	128
Exportations, importations	7	9.250	6	1.188	1	147	1.039	338	24	—
Commerce de fer et métaux	4	4.700	3	684	1	6	678	73	—	—
Commerce d'habillement et d'ameublement.	3	36.200	3	15.601	—	—	15.601	6.500	—	—
Commerce de produits alimentaires .	2	1.700	1	693	1	58	635	384	—	—
Commerces non dénommés'	10	79.850	5	504	5	37.613	37.109	361	—	—
Sucreries	2	1.819	1	298	1	421	(123)	—	—	—
Meuneries	1	4.200	1	1.890	—	—	1.890	1.890	1.559	57
Brasseries	7	20.621	7	5.250	—	—	5.250	846	—	—
Distilleries d'alcool	1	1.000	1	621	—	—	621	200	—	—
Autres industries alimentaires	2	382	1	1	1	104	(103)	—	—	—
Carrières	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Charbonnages	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mines et autres industries extractives	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Gaz	1	10.000	1	10.087	—	—	10.087	9.000	7.320	297
Electricité	4	1.500	4	710	—	—	710	216	—	—
Constructions électriques	2	800	2	94	—	—	94	30	—	—
Hôtels, théâtres, cinémas	4	8.270	3	1.746	1	40	1.706	1.070	4.000	320
Imprimerie, publicité	3	405	2	166	1	25	141	—	—	—
Textiles (lin, coton, laine, soie)	8	21.910	6	4.728	2	882	3.846	1.205	—	—
Matériaux artificiels et produits céramiques.	7	9.800	6	3.871	1	26	3.845	2.076	—	—
Métallurgie, sidérurgie	5	19.756	5	5.152	—	—	5.152	2.251	—	—
Construction	3	1.728	2	216	1	13	203	165	—	—
Papeteries (industrie	1	2.240	1	4.621	—	—	4.621	1.005	—	—
Plantations et sociétés coloniales	2	26.500	2	4.136	—	—	4.136	2.404	—	—
Produits chimiques	5	27.550	3	473	2	1.652	(1.179)	380	2.000	100
Industries du bois	2	2.992	1	21	1	92	(71)	—	—	—
Tanneries et corroiries	2	1.300	2	656	—	—	656	110	—	—
Automobiles	7	137.708	5	23.168	2	1.566	21.602	2.182	3.000	210
Verreries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Glaceries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industries non dénommées	11	59.989	8	16.879	3	63	16.816	11.836	—	—
Chemins de fer	1	3.500	—	—	1	616	(616)	—	2.925	209
Chemins de fer vicinaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Navigation et aviation	6	1.115	3	270	3	150	120	146	—	—
Télégraphe, téléphone	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tramways électriques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autobus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Transports non dénommés	3	414	1	13	2	420	(407)	—	—	—
Divers non dénommés	4	1.533	2	51	2	8	43	—	—	—
TOTAL	133	568.107	97	127.274	36	46.099	81.175	50.916	23.173	1.321

II. — Classement par ordre d'importance du capital versé.

Jusqu'à million	74	30.642	48	6.096	26	2.331	3.765	2.042	—	—
De plus de 1 à 5 millions	38	90.419	33	21.755	5	2.507	19.248	8.280	7.294	437
De plus de 5 à 10 millions	8	59.151	7	24.052	1	1.028	23.024	13.455	12.879	674
De plus de 10 à 20 millions	5	75.095	4	23.551	1	1.255	22.296	8.255	—	—
De plus de 20 millions	8	312.800	5	51.820	3	38.978	12.842	18.884	3.000	210
TOTAL	133	568.107	97	127.274	36	46.099	81.175	50.916	23.173	1.321

EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES.

I. — Détail des émissions de janvier 1929 (en milliers de francs).

	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS				AUGMENTATIONS DE CAPITAL					Apports en nature compris dans les souscript. et augm. de capital	PART PRISE PAR LES BANQUES DANS LA FORMATION DU CAPITAL DES ENTREPRISES		DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS			
	anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions du crédit		Actions			Obligations			Montant	Désignation	anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions du crédit	
	Nombre	Montant (*)	Nombre	Montant	Nombre	Capital ancien	Augmentation (*)	Nombre	Montant				Nombre	Montant	Nombre	Montant
Banques	4	67.250	—	—	2	15.000	41.000	—	—	58.355	11.645	(1)	—	—	2	275 min
Assurances	1	250	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1.250	—	—
Opérations financières	15	883.255	1	41 min	10	557.750	316 750	—	—	14.323	899.045	(2)	3	1.602	—	—
Exportations, importations	3	4.250	—	—	2	205	345	—	—	50	—	—	—	—	—	—
Commerce de fer et métaux	1	200	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Commerce d'habil. et d'ameublem.	10	8.100	1	25 min	1	1.200	1.000	—	—	6.716	—	—	—	—	—	—
Commerce de prod. alimentaires	—	—	1	3 min	2	1.100	900	—	—	—	—	—	1	300	1	100 min
Commerces non dénommés	16	34.928	5	2.130 min	3	2.025	5.775	—	—	13.833	—	—	6	26.860	1	10 min
Sucreries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Meuneries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Brasseries	1	2.450	—	—	1	1.000	1.000	—	—	2.432	—	—	2	650	—	—
Distilleries d'alcool	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres industries alimentaires	2	9.000	—	—	1	527	1.173	—	—	7.170	—	—	2	2.132	—	—
Carrières	3	14.102	—	—	—	—	—	—	—	4.982	—	—	—	—	—	—
Charbonnages	—	—	—	—	4	32.275	120.822	—	—	—	105.822	(3)	—	—	—	—
Mines et autres industr. extractives.	1	15.000	—	—	1	7.212	22.788	—	—	—	37.618	(4)	—	—	—	—
Gaz	2	305.000	—	—	—	—	—	—	—	299.850	—	—	—	—	—	—
Electricité	1	82.500	—	—	2	29.500	35.500	—	—	82.485	8.654	(5)	—	—	—	—
Constructions électriques	1	500	—	—	2	2.000	3.500	—	—	125	500	Banque de Bruxelles	—	—	—	—
Hôtels, théâtres, cinémas	1	60	1	50 min	1	3.000	2.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Imprimerie, publicité	4	3.700	—	—	2	760	700	—	—	3.020	—	—	—	—	—	—
Textiles (lin-coton-laine-soie)	11	59.600	1	10 min	5	3.300	2.475	—	—	53.235	—	—	2	10.500	—	—
Matér. artific. et prod. céramiques.	1	600	—	—	2	36.300	13.300	—	—	100	11.300	Banque de Charleroi	—	—	—	—
Métallurgie, sidérurgie	7	14.805	—	—	9	81.520	27.540	1	1.260	9.381	8.000	(6)	3	12.300	—	—
Construction	7	16.200	3	320 min	3	2.700	950	—	—	9.552	—	—	—	—	—	—
Papeteries (industries)	—	—	—	—	1	10.500	1.050	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Plantations et sociétés coloniales	2	56.000	—	—	2	111.000	13.500	—	—	2.000	48.219	(7)	—	—	—	—
Produits chimiques	6	5.900	—	—	3	51.300	26.600	—	—	11.147	—	—	1	750	—	—
Industries du bois	3	4.870	—	—	1	1.000	1.000	—	—	3.760	—	—	—	—	—	—
Tanneries et corroiries	1	7.500	—	—	1	1.000	750	—	—	4.375	750	Banque du Hainaut	1	2.500	—	—
Automobiles	1	900	—	—	—	—	—	—	—	800	—	—	1	300	—	—
Verreries	—	—	—	—	1	15.000	10.000	—	—	—	—	—	1	500	—	—
Glaceries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industries non dénommées	11	39.200	—	—	6	4.170	2.940	—	—	15.715	—	—	3	4.012	—	—
Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chemins de fer vicinaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Navigation et aviation	1	7.000	—	—	1	100	1.100	—	—	2.100	—	—	—	—	—	—
Télégraphe et téléphone	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tramways électriques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autobus	2	800	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	120	—	—
Transports non dénommés	1	50	2	35 min	1	1.200	2.400	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers non dénommés	4	534	3	28 min	—	—	—	—	—	210	—	—	—	—	—	—
TOTAL.....	124	1.644.504	18	2.642 min	70	972.644	656.858	1	1.260	605.716	1.131.553		23	63.776	4	385 min

(*) Montant nominatif, y compris les apports en nature.

(1) Algemeene Bankvereniging en Volksbank van Leuven.

(2) Société Générale; Bque de Bruxelles; Mutuelle Solvay; Nagelmackers fils et Cie; Philippson et Cie; Bque des Colonies; Comptoir du Centre; Bque de Paris et des Pays-Bas (succursale de Bruxelles); Bque Centrale Anversoise; Bque Gantoise; Bque Liégeoise et Crédit Général Liégeois réunis; Bque Chaudoir; Bque Dubois; Bque de Charleroi.

(3) Société Générale de Belgique; Banque Cassel et Cie.

(4) Crédit Anversois; Nagelmackers fils et Cie; Bque Fabri et Cie.

(5) Bque Centrale Anversoise; Bque Industrielle belge;

(6) Nagelmackers fils et Cie; Finance et Industrie.

(7) Bque de Bruxelles; Crédit Général du Congo; Bque Centrale Anversoise; Crédit Anversois.

**II. — Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité sociale
et selon l'importance du capital social ou de l'augmentation de capital (en milliers de francs).**

CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS				AUGMENTATIONS DE CAPITAL					DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS			
anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions du crédit		Actions			Obligations		anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions du crédit	
Nom- bre	Montant (*)	Nom- bre	Montant	Nom- bre	Capital ancien	Augmen- tation (*)	Nom- bre	Montant	Nom- bre	Montant	Nom- bre	Montant

1° Selon le lieu où s'exerce leur activité sociale.

En Belgique	120	1.552.504	18	2.642 min	64	636.644	520.358	1	1.260	28	63.776	4	385 min
En Belg. et à l'étranger.	2	36.000	—	—	4	225.000	123.000	—	—	—	—	—	—
Au Congo belge	2	56.000	—	—	2	111.000	13.500	—	—	—	—	—	—
TOTAL ...	124	1.644.504	18	2.642 min	70	972.644	656.858	1	1.260	28	63.776	4	385 min

2° Selon l'importance du capital social ou de l'augmentation de capital.

Jusqu'à 1 million	71	34.912	18	2.642 min	26	17.835	11.660	—	—	18	6.019	4	385 min
De plus de 1 à 5 mill. . .	29	81.840	—	—	22	233.022	42.288	1	1.260	7	14.757	—	—
De plus de 5 à 10 mill. . .	12	85.252	—	—	8	51.000	66.000	—	—	2	18.000	—	—
De plus de 10 à 20 mill. .	3	42.000	—	—	3	22.300	45.300	—	—	—	—	—	—
De plus de 20 millions . .	9	1.400.500	—	—	11	648.487	491.610	—	—	1	25.000	—	—
TOTAL ...	124	1.644.504	18	2.642 min	70	972.644	656.858	1	1.260	28	63.776	4	385 min

(*) Montant nominal, y compris les apports en nature.

INSCRIPTIONS

HYPOTHECAIRES (1).

RECOURS DES PROVINCES ET COMMUNES A L'EMPRUNT.

PÉRIODES	Montants calculés d'après les droits d'inscription perçus (cfr. <i>Moniteur Belge</i>)	CRÉDIT COMMUNAL DE BELGIQUE				Emprunts directs des provinces et communes	
		Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis pour le paiement de :					
		Dépenses extraordinaires		Dépenses ordinaires (Ouvertures de crédit gagées par les impôts cédulaires et additionnels)			
		Prélèvements sur comptes	Remboursem. nets	Avances nettes	Remboursem. nets		
	milliers de fr	en milliers de francs					
1927 Moyenne mensuelle.	205.297	1927 Moyenne mensuelle	24.886	8.074	13.578	11.289	462.500 (1)
1928 Moyenne mensuelle.	308.001	1928 Moyenne mensuelle	24.136	3.495	14.171	19.250	néant
1927 Octobre	282.538	1927 Novembre	20.944	2.573	11.280	13.320	—
Novembre	187.658	Décembre	49.323	1.722	11.675	18.045	—
Décembre	247.145	1928 Janvier	24.344	614	18.952	23.187	néant
1928 Janvier	239.954	Février	12.590	7.302	10.874	20.110	néant
Février	258.537	Mars	10.895	2.271	19.428	17.083	néant
Mars	311.461	Avril	20.017	2.679	12.605	8.396	néant
Avril	273.226	Mai	18.544	4.519	13.864	12.145	néant
Mai	281.360	Juin	23.393	846	20.110	13.355	néant
Juin	321.939	Juillet	25.279	6.552	16.901	25.688	néant
Juillet	308.146	Août	24.686	2.753	11.130	34.011	néant
Août	329.927	Septembre	19.792	2.221	10.686	19.864	néant
Septembre	328.440	Octobre	16.881	7.772	9.964	26.136	néant
Octobre	339.850	Novembre	33.756	1.277	12.813	13.960	néant
Novembre	300.927	Décembre	59.236	3.036	12.729	17.065	10.000.000 §
Décembre	402.238	1929 Janvier	37.894	3.744	18.023	10.677	néant

(1) Y compris les renouvellements au bout de quinze ans, qui se montent à environ 1 p. c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

(1) Montant annuel.

RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES
Tableau rétrospectif.

PÉRIODES	Capital versé		Bénéfice total		Perte totale		Solde	Bénéfice distribué aux actionn.	Dettes obligataires	Payement de coupons d'obligat.
	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs				
							En milliers de francs	En milliers de francs	En milliers de francs	
Année 1927	4.759	17.585.864	4.002	4.809.059	757	237.928	4.571.131	2.395.315	3.670.084	165.839
*Année 1928	5.063	21.600.552	4.177	5.263.672	886	331.675	4.931.997	2.897.866	4.053.892	240.975
1927 Novembre	234	1.280.626	203	421.734	31	10.613	411.121	214.732	305.117	12.226
Décembre	222	1.071.884	176	270.862	46	10.027	260.835	149.370	145.307	8.372
1928 Janvier	175	530.268	141	223.960	34	4.649	219.311	105.894	78.570	4.414
Février	127	174.984	111	32.058	16	8.972	23.086	11.700	77.579	3.417
Mars	471	1.349.679	399	397.911	72	17.414	380.497	198.436	281.240	13.842
*Avril	1.287	4.010.055	1.098	972.507	189	38.267	934.338	495.245	1.519.311	84.288
Mai	935	4.393.410	749	1.158.060	186	65.093	1.092.967	677.238	1.035.382	74.994
Juin	492	1.907.132	391	328.571	101	28.511	300.060	130.984	193.186	9.364
Juillet	325	1.923.355	258	448.896	67	71.737	377.159	266.892	90.532	7.072
Août	168	408.925	137	93.694	31	3.849	89.845	56.347	60.896	4.651
Septembre	162	740.094	132	285.374	30	8.491	276.883	136.897	73.136	4.579
Octobre	432	2.408.553	361	649.339	71	40.119	609.220	425.434	123.669	6.120
Novembre	256	1.910.213	216	378.925	40	15.040	363.885	218.780	348.204	19.162
Décembre	233	1.843.384	184	294.279	49	29.533	264.746	174.019	172.187	10.072
1929 Janvier	133	568.107	97	127.274	36	46.099	81.175	50.916	23.173	1.321

(*) Les chiffres relatifs au Crédit communal ont été déduits.

ÉMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES
Tableau rétrospectif

PÉRIODES	Constitutions de sociétés			Augmentations de capital				Ensemble des émissions (sociétés anonymes et en commandite par actions)	Apports en nature compris dans les souscriptions et augmentations de capital	Dissolutions de sociétés			
	anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions du crédit	Actions		Obligations				anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions du crédit	
	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs (*)		Nombre de sociétés	Nombre de sociétés	Capital ancien en milliers de francs	Augmentation en milliers de francs (*)	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Montant en milliers de francs (*)	Nombre de sociétés		Montant en milliers de francs
			de sociétés									en milliers de francs	
Année 1927 ...	751	2.678.118	211	608	—	3.371.530	21	278.575	6.328.223	1.442.609	212	449.962	84
Année 1928 ...	999	6.312.470	211	734	7.208.508	5.938.630	8	11.880	12.202.980	1.955.792	289	1.168.076	21
1927 Novembre	57	379.137	9	34	243.560	251.149	3	21.250	651.536	255.949	19	59.664	7
Décembre	69	289.705	22	78	402.728	396.696	3	93.525	779.926	112.562	30	65.971	8
1928 Janvier	104	253.067	22	67	471.415	393.063	1	500	646.630	118.772	33	98.020	2
Février	84	363.872	20	40	338.550	251.415	2	1.800	617.087	196.046	9	105.925	2
Mars	86	605.044	13	49	402.665	598.295	—	—	1.203.939	321.357	25	216.015	—
Avril	99	744.694	17	78	543.830	394.900	2	6.000	1.145.594	166.765	24	51.665	2
Mai	74	445.189	26	98	1.465.276	1.077.869	—	—	1.523.058	186.937	24	182.505	2
Juin	78	599.404	17	63	394.208	746.358	—	—	1.345.762	207.054	32	69.111	3
Juillet	101	609.697	21	59	827.928	439.001	—	—	1.048.698	69.835	17	87.857	3
Août	80	410.589	16	57	400.327	565.250	1	980	976.819	87.624	18	12.150	2
Septembre	49	562.144	21	37	167.502	175.811	—	—	737.955	231.119	22	68.991	—
Octobre	77	673.835	16	59	474.499	299.238	—	—	973.073	171.110	26	110.830	1
Novembre	84	794.065	11	64	1.317.433	535.850	2	2.600	1.332.515	111.074	22	92.055	1
Décembre	83	250.270	11	63	404.875	461.580	—	—	711.850	87.499	27	71.452	3
1929 Janvier	124	1.644.504	18	70	972.644	656.858	1	1.260	2.302.622	605.716	28	63.776	4

(*) Montant nominal, y compris les apports en nature

PRIX DE GROS DE QUELQUES PRODUITS INDUSTRIELS (par tonne).

ÉPOQUE	CHARBONS					SIDÉRURGIE									
	P ^r foyer domest. brais. anthr. 20/30	Industr. menu ½ gras mai-lavé	Fines à coke	Briquettes du pays	Coke ordinaire	Fonte de moulage Charleroi	Blooms		Billettes		Poutrelles		Rails		
							Prix à l'exportation	Prix intérieurs							
fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	£	fr.	£	fr.	£	fr.	£	fr.		
1927 Moyenne mensuelle ...	272,—	158,—	160,—	205,—	192,—	644,—	4-2-0	760,—	4-8-3	814,—	4-14-10	886,—	6-5-0	1092,—	
1928 Moyenne mensuelle ...	264,—	147,—	143,—	176,—	172,—	615,—	4-6-6	833,—	4-11-6	866,—	4-18-4	905,—	6-8-1	1162,—	
1927 Décembre	275,—	135,—	140,—	170,—	170,50	620,—	3-19-0	750,—	4-4-0	800,—	4-8-0	825,—	6-5-0	1100,—	
1928 Janvier	270,—	135,—	140,—	180,—	170,50	620,—	3-19-0	750,—	4-4-0	800,—	4-7-6	825,—	6-5-0	1100,—	
Février	260,—	140,—	140,—	170,—	170,50	620,—	4-2-0	750,—	4-7-0	800,—	4-12-6	825,—	6-16-0	1100,—	
Mars	255,—	145,—	140,—	175,—	170,50	625,—	4-7-6	825,—	4-14-0	850,—	5-5-6	925,—	6-16-0	1100,—	
Avril	250,—	145,—	150,—	175,—	170,50	630,—	4-5-0	850,—	4-8-0	875,—	4-13-6	950,—	6-10-0	1100,—	
Mai	255,—	149,—	140,—	175,—	170,50	625,—	4-5-0	840,—	4-10-0	870,—	4-13-6	900,—	6-10-0	1100,—	
Juin	260,—	150,—	140,—	175,—	170,50	630,—	4-10-0	850,—	4-14-0	880,—	4-19-0	930,—	6-10-0	1100,—	
Juillet	265,—	150,—	145,—	180,—	170,50	630,—	4-7-0	850,—	4-12-6	880,—	4-17-0	900,—	6-0-0	1100,—	
Août	265,—	160,—	145,—	180,—	170,50	630,—	4-8-0	855,—	4-13-0	885,—	5-0-0	900,—	6-0-0	1250,—	
Septembre	265,—	150,—	145,—	180,—	170,50	590,—	4-10-0	857,—	4-15-0	887,—	5-0-0	915,—	6-0-0	1250,—	
Octobre	270,—	150,—	145,—	180,—	175,—	500,—	4-8-0	857,50	4-10-0	887,—	5-2-6	915,—	6-10-0	1250,—	
Novembre	275,—	150,—	145,—	180,—	175,—	595,—	4-8-0	857,50	4-10-0	887,—	5-5-0	940,—	6-10-0	1250,—	
Décembre	280,—	150,—	145,—	180,—	175,—	595,—	4-8-0	857,50	5-0-0	887,—	5-4-0	910,—	6-10-0	1250,—	
1929 Janvier	280,—	155,—	145,—	180,—	175,—	595,—	4-8-0	857,50	5-0-0	887,—	5-0-0	940,—	6-10-0	1250,—	
Février	280,—	160,—	145,—	185,—	175,—	595,—	4-9-0	867,50	5-1-0	887,—	5-2-6	940,—	6-10-0	1250,—	

**PRIX MOYENS DES GRAINS ET AUTRES DENREES AGRICOLES
VENDUS SUR LES MARCHES REGULATEURS DE BELGIQUE (« Moniteur belge »).**

ÉPOQUES	par 100 kilos							par kilo		par 26
	Froment	Seigle	Avoine	Orge	Pomm ^{es} de terre	Lin brut	Chanv ^{re} brut	Beurre	Laine	Œufs
1927 Moyenne mens.	191,18	175,28	158,76	168,65	93,99	188,45	841,44	26,79	47,63	25,78
1928 Moyenne mens.	168,84	168,25	178,66	171,90	75,56	216,58	880,10	28,88	54,61	25,67
1927 Octobre	174,59	165,07	160,30	169,15	74,92	216,25	862,50	27,63	49,—	33,11
Novembre	170,51	164,78	162,34	168,49	76,84	233,75	860,—	27,41	49,—	37,73
Décembre	170,87	168,76	166,50	171,71	76,48	220,50	860,—	29,01	49,80	34,87
1928 Janvier	167,78	166,08	167,49	173,84	76,59	219,38	860,—	29,23	51,75	30,82
Février	161,55	162,61	169,42	175,43	74,71	225,—	860,—	30,16	52,25	23,72
Mars	172,09	168,87	182,14	180,47	70,01	213,50	860,—	30,44	53,80	18,57
Avril	179,66	176,13	195,07	185,13	74,08	214,38	860,—	28,55	55,—	18,74
Mai	185,20	185,88	205,70	189,36	79,17	225,—	865,—	23,63	56,—	18,90
Juin	184,98	186,45	205,40	187,44	101,82	224,66	880,—	23,99	56,—	19,08
Juillet	184,44	182,45	202,30	172,20	79,21	204,44	886,25	24,46	55,50	20,65
Août	164,30	164,58	176,61	165,—	73,19	209,98	890,—	26,75	55,—	25,98
Septembre	152,96	152,95	157,15	156,70	72,02	203,96	900,—	30,29	55,—	27,97
Octobre	160,14	158,29	160,39	159,80	70,87	218,72	900,—	31,61	55,—	33,67
Novembre	160,97	160,19	162,61	159,95	67,37	220,88	900,—	32,94	55,—	36,87
Décembre	152,81	154,48	159,60	157,53	67,67	219,—	900,—	34,47	55,—	33,04

Banque Nationale de Belgique

Principaux postes des situations hebdomadaires

(en milliers de francs)

ACTIF	30-12-1913	16-2-1928	31-1-1929	7-2-1929	14-2-1929
Encaisse .					
Or	(1) 306.377	3.712.984	4.525.522	4.525.143	4.530.453
Traites et disponibilités « or » sur l'étranger	170.328	2.315.063	2.682.569	2.660.503	2.468.949
Portefeuille effets s/ la Belgique et s/ l'étranger	603.712	2.701.127	3.364.955	3.387.652	3.490.014
Avances sur fonds publics	57.901	209.818	234.039	190.237	193.759
Bons du Trésor belge et autres fonds publics (arrêté royal du 25-10-26).	—	1.930.000	1.747.709	1.727.178	1.723.068
PASSIF					
Billets en circulation	1.049.762	10.414.471	12.096.717	11.956.624	11.911.760
Comptes Courants particuliers	88.333	429.621	325.414	494.512	495.012
Compte Courant du Trésor	14.541	108.027	210.343	113.379	67.657
TOTAL des engagements à vue	1.152.636	10.952.119	12.632.474	12.564.515	12.474.429
Rapport de l'encaisse aux engagements à vue	41,36 %	55,04 %	57,06 %	57,19 %	56,11 %
Taux d'escompte des traites acceptées	5,— %	4,50 %	4,— %	4,— %	4,— %
Taux des prêts s/ fonds publics	5,— %	6,— %	5,50 %	5,50 %	5,50 %

(1) Y compris 57.351 « Argent, billon et divers ».

Banque du Congo Belge

Principaux postes des situations mensuelles (en milliers de francs)

ACTIF	31-12-1927	31-8-1928	30-9-1928	31-10-1928	30-11-1928
Encaisse-or :					
lingots et monnaies d'or	24.818	30.217	30.217	33.826	35.631
devises-or sur l'étranger	28.768	33.345	34.449	31.245	31.199
Encaisses diverses et avoirs en banque	78.031	146.313	139.081	151.125	134.455
Effets sur la colonie, la Belgique et l'étranger	263.880	300.641	312.296	311.609	313.156
Comptes courants	163.234	109.788	108.647	100.863	103.702
PASSIF					
Billets en circulation	124.619	143.159	145.586	146.459	150.379
Créditeurs :					
à vue	222.030	232.676	272.783	298.028	297.747
à terme	68.465	105.421	87.745	87.635	78.152
Rapport de l'encaisse en valeurs-or à la circulation fiduciaire	42,99 %	44,40 %	44,42 %	44,43 %	44,44 %

BANQUE D'ANGLETERRE

(En milliers de £)

	27-12-1913	16-2-1928	7-2-1929	14-2-1929
ACTIF				
Encaisse métallique				
Or (Issue Depart ^t)	32.045	157.187	149.626	149.838
Monnaies d'or et d'argent (Bkg Dt)	1.053	809	291	316
Placements du « Banking Depart ^t »	47.129	88.804	79.629	75.010
dont { valeurs garanties par l'Etat	11.199	36.296	55.387	47.877
{ escomptes et avances	35.930	52.508	8.714	10.447
{ autres valeurs			15.528	16.687
PASSIF				
Billets en circulation	29.361	134.282	357.519	352.698
Dépôts publics (Public Deposits)	9.421	12.970	8.351	19.636
Autres dépôts	42.091	101.140	105.507	94.642
Rapport de l'encaisse du Banking Depart ^t « or, argent et billets en réserve » au solde de ses dépôts (Proportion of reserve to liabilities)	43,1 %	38,— %	46,— %	50,2 %
Taux officiel d'escompte	5,— %	4,50 %	5,50 %	5,50 %

REICHSBANK

(En milliers de Reichsmarks)

	31-12-1913	15-2-1928	7-2-1929	15-2-1929
ACTIF				
Encaisse or	1.169.971	1.886.389	2.729.111	2.728.910
Devises admises dans la couverture des billets	—	292.822	140.295	100.354
Monnaies divisionnaires	276.832	78.153	119.634	125.364
Portefeuille effets	1.490.749	1.963.868	1.707.182	1.446.569
Avances s/ nantissements	94.473	58.424	44.405	78.284
PASSIF				
Billets en circulation	2.593.445	3.784.432	4.236.122	4.077.262
Divers engagements à vue	793.120	532.571	501.314	467.171
Rapports :				
a) de l'or et des devises à l'ensemble des engagements à vue	—	50,48 %	60,57 %	62,26 %
b) de l'encaisse métallique (or et monnaies divisionnaires) à l'ensemble des engagements à vue	42,72 %	45,50 %	60,13 %	62,81 %
Taux d'escompte officiel	5,— %	7,— %	6,50 %	6,50 %

BANQUE DE FRANCE

(En milliers de francs)

	25-6-1928	1-2-1929	8-2-1929
ACTIF			
Encaisse-or (monnaies et lingots)	28.934.885	34.004.022	34.018.098
Disponibilités à vue à l'étranger	15.984.601	12.435.796	12.302.943
Portefeuille commer ^t et d'effets publics :			
effets de commerce escomptés :			
sur la France	2.955.454	4.081.916	4.836.061
sur l'Etranger	16.969	102.794	118.984
effets négociables achetés	10.544.906	18.164.725	18.208.246
Avances sur titres	1.846.774	2.339.440	2.314.091
Bons négociables de la caisse autonome d'amortissement	5.930.000	5.930.000	5.930.000
Prêts sans intérêts à l'Etat	3.200.000	3.200.000	3.200.000
PASSIF			
Billets au porteur en circulation	58.772.461	63.866.999	63.101.466
Comptes courants créditeurs :			
du Trésor Public	5.078.689	6.238.119	6.411.513
de la caisse autonome d'amortissement, comptes cour ^{ts} , comptes de dép ^{ts} de fonds, disposit ^{ns} et autres engagements à vue	1.934.117	6.160.675	6.234.178
Rapport de l'encaisse-or à l'ensemble des engagements à vue	5.744.443	6.015.717	6.721.045
Taux d'escompte officiel	40,45 %	41,33 %	41,25 %
	3,50 %	3,50 %	3,50 %

NEDERLANDSCHE BANK

(En milliers de florins P.-B.)

	27-12-1913	13-2-1928	4-2-1929	11-2-1929
ACTIF				
Encaisse métallique	160.506	463.591	457.048	457.034
Portefeuille effets :				
s/ la Hollande	67.504	79.459	59.426	66.828
s/ l'Etranger	14.300	190.553	205.657	198.269
Avances s/nantissements	86.026	113.427	108.348	93.261
Compte du Trésor (débitaire)	9.235	—	8.436	9.375
PASSIF				
Billets en circulation	312.695	774.327	807.905	784.541
Comptes courants :				
particuliers	4.333	48.754	38.599	42.513
du Trésor (créditeur)	—	24.903	—	—
Assignations de banque	1.522	551	147	229
Rapport de l'encaisse métallique aux engagements à vue	50,39 %	54,63 %	53,98 %	55,25 %
Taux d'escompte officiel	5,— %	4,50 %	4,50 %	4,50 %

BANQUE NATIONALE SUISSE

(En milliers de francs)

	31-12-1913	15-2-1928	7-2-1929	15-2-1929
ACTIF				
Encaisse métallique (or et argent) . . .	190.791	495.739	527.506	527.885
Disponibilités « or » à l'étranger . . .	23.844	55.471	186.952	180.192
Portefeuille effets sur la Suisse . . .	146.546(1)	287.922(1)	146.010	131.044
Avances sur nantissements . . .	28.256	52.792	63.603	59.763
Correspondants . . .	—	24.283	20.666	23.297
PASSIF				
Billets en circulation . . .	313.821	760.735	802.682	786.333
Autres engagements à vue . . .	58.930(2)	120.196(2)	85.041	84.545
Rapport de l'encaisse métallique aux engagements à vue . . .	51,19 %	56,27 %	59,42 %	60,62 %
Taux d'escompte officiel . . .	4,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %

(1) Y compris les effets sur l'étranger.

(2) Y compris les engagements à terme.

BANQUE DE POLOGNE

(En milliers de Zloty)

	10-2-1928	31-1-1929	10-2-1929
ACTIF			
Encaisse métallique . . .	529.181	621.927	622.144
Avoirs à l'étranger, devises et monnaies étrangères . . .	639.586	527.247	537.894
Total de la réserve . . .	1.168.767	1.149.174	1.160.038
Avoirs à l'étranger, devises et monnaies étrang. ne servant pas de couverture . . .	206.736	157.942	156.885
Portefeuille effets . . .	469.013	638.007	650.822
Avances s/titres . . .	43.478	84.957	84.193
» à l'Etat . . .	25.000	25.000	25.000
PASSIF			
Billets en circulation . . .	988.068	1.222.106	1.200.164
Exigibilités à vue (y compris le c ^{te} c ^{te} du Trésor) . . .	696.715	553.799	626.322
Rapport de la réserve totale à l'ensemble des engagements à vue . . .	69,37 %	64,71 %	63,52 %
Rapport de l'encaisse métallique à l'ensemble des engagements à vue . . .	31,41 %	35,02 %	34,06 %
Taux d'escompte officiel . . .	8,— %	8,— %	8,— %

FEDERAL RESERVE BANKS

(En milliers de dollars)

	1-2-1928	23-1-1929	30-1-1929
ACTIF			
Réserves « Or » . . .	2.798.978	2.648.090	2.667.184
Autres réserves . . .	171.652	165.440	168.013
Total des réserves . . .	2.970.630	2.813.530	2.835.197
Effets escomptés . . .	423.432	782.114	820.634
» achetés sur le marché libre . . .	377.393	454.218	435.609
Fonds publics nationaux . . .	433.661	202.034	201.771
PASSIF			
Billets en circulation (Fed. Res. Notes) . . .	1.576.985	1.660.967	1.645.494
Dépôts . . .	2.451.902	2.397.090	2.437.097
dont } des banques associées . . .	2.404.673	2.358.861	2.390.947
} du Trésor et particuliers . . .	47.229	38.229	46.150
Rapport du total des réserves aux engagements à vue . . .	73,7 %	69,3 %	69,4 %
Taux d'escompte de la F. R. B. of N.-Y . . .	3,50 %	3,5 %	3,50 %

BANQUE D'ITALIE

(En milliers de lires)

	31-12-1913	20-1-1928	10-1-1929	20-1-1929
ACTIF				
Encaisse or . . .	1.107.633	4.547.179	5.051.961	5.051.982
» argent . . .	94.607	—	—	—
Devises et avoirs à l'étranger admis dans la couverture des billets . . .	88.988	7.559.167	5.945.320	5.878.071
Total de la réserve . . .	1.291.228	12.106.346	10.997.281	10.930.053
Effets sur l'Italie . . .	505.968	3.572.832	3.678.984	3.622.993
Avances sur nantissements . . .	126.063	888.494	1.299.568	1.412.097
Comptes courants (débiteurs) . . .	63.605	127.602	180.669	128.869
PASSIF				
Billets en circulation . . .	1.764.433	17.252.242	16.882.413	16.464.082
Assignations s/la Banque . . .	—	575.437	505.767	450.626
Comptes courants productifs . . .	207.885(1)	2.677.881(1)	1.752.093	1.960.773
Compte courant du Trésor . . .	158.831	312.823	300.000	300.000
Rapports :				
a) de la réserve totale à l'ensemble des engagements à vue . . .	60,59 %	58,15 %	56,57 %	57,— %
b) de l'encaisse métallique à l'ensemble des engagements à vue . . .	56,41 %	21,84 %	25,99 %	26,35 %
Taux d'escompte officiel . . .	5,50 %	7,— %	6,— %	6,— %

(1) Y compris les « debiti a vista » et les « conti correnti passivi ».